

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CNS | Comité National de Surveillance
des Actions de Lutte contre la Traite,
l'Exploitation et le Travail des Enfants

CIM | Comité Interministériel de Lutte
contre la Traite, l'Exploitation
et le Travail des Enfants

RAPPORT DE LA PHASE 1 DE PERENNISATION ET D'EXTENSION DU SOSTECI



SEPTEMBRE 2016

AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER
DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE **unicef** 

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

- ✓ **Dr. N'GUETTIA KOUAKOU Kra Martin**, Directeur de la Lutte contre le Travail des Enfants, Coordonnateur Principal (DLTE);
- ✓ **GBANA GNALY Alexis**, Statisticien et Coordonnateur chargé de la formation (DLTE);
- ✓ **MLAN Ferdinand**, Statisticien et Coordonnateur chargé de la Centralisation PPP-Mars (DLTE) ;
- ✓ **SILUE T. Benjamin**, Educateur Spécialisé, Coordonnateur Adjoint chargé de la Collecte (DLTE)
- ✓ **Dr. KONE KOKO Siaka**, Économiste, Coordonnateur chargé de l'analyse (IPNETP) ;
- ✓ **AMANI Michel**, Statisticien, chargé de la collecte de données (INS) ;

Avec l'appui des experts de l'UNICEF:

- ✓ **LAETITIA BAZZI-VEIL**, Chef Section Protection de l'Enfance, (UNICEF) ;
- ✓ **SIGUI MOKIE Hyacinthe**, Administrateur Protection de l'Enfance, (UNICEF)

Préface

Dans sa volonté d'éradiquer le travail des enfants, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs mesures au nombre desquelles, la mise en œuvre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). Ce système est un mécanisme multisectoriel et intégré d'actions et de suivi-évaluation en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Il consiste en l'identification des enfants en situation de travail ou à risque, la détermination des dangers auxquels ils sont exposés, leur orientation vers les structures et les services de prise en charge (système de référence) et le suivi pour s'assurer que les services sont continus et que ces enfants ne retombent pas dans leur situation initiale.

Je me réjouis de l'engagement de partenaires techniques et financiers tels que Bureau International du Travail (BIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) aux côtés du Gouvernement dans la mise en œuvre de cette initiative.

L'appui du BIT a notamment permis l'élaboration du document cadre, des outils de collecte, d'expérimenter la phase pilote et de rendre ce mécanisme opérationnel dans sept (07) départements de la Côte d'Ivoire.

Dans la même dynamique, l'appui financier de l'UNICEF a permis l'extension du système à quinze (15) localités de Soubré, Méagui et de San Pédro. Cette opportunité a permis d'améliorer le mécanisme en le rendant plus performant au niveau de l'identification des enfants victimes ou à risques des PFTE ainsi qu'au niveau de la rémediation.

Ces efforts conjugués ont contribué à la mise en place d'un SOSTECI fiable et désormais opérationnel. C'est le lieu de féliciter et de remercier l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour l'atteinte de cet objectif. Je remercie également l'ensemble des partenaires techniques et financiers, en particulier l'UNICEF pour son appui.

Le pari à gagner à l'avenir consistera à assurer la pérennisation et l'extension de cet outil de veille et d'alerte précoce, de décision et d'intervention face aux PFTE. C'est pourquoi je voudrais, lancer un appel à l'engagement de tous les partenaires de la lutte contre le travail des enfants, en particulier les ONG et les industriels du café et du cacao, afin de gagner ensemble ce pari.



Moussa DOSSO

Remerciements

La Côte d'Ivoire a accompli un travail remarquable en matière de lutte contre le travail des enfants grâce notamment à l'engagement du Président de la République SEM Alassane OUATTARA, à l'implication personnelle de la Première Dame Dominique OUATTARA, Présidente du CNS, de Monsieur le Ministre Moussa DOSSO et de Madame la Ministre YAO Euphrasie, respectivement Président et Vice-présidente du CIM. C'est le lieu de leur rendre un hommage mérité pour leur leadership éclairé.

Le présent rapport est le fruit d'un long processus de conception et d'expérimentation du SOSTECI. Il a enregistré la participation de plusieurs organisations et de plusieurs personnes sans lesquels cet aboutissement n'aurait pas été possible. A toutes ces organisations et ces personnes, nous exprimons nos sincères remerciements.

Ces remerciements vont particulièrement à l'endroit:

- ✓ des membres du CNS et du CIM ;
- ✓ de l'USDOL
- ✓ de l'UNICEF ;
- ✓ des Autorités préfectorales et Administratives des départements de Soubré, Méagui et San Pedro ;
- ✓ des membres des Comités départementaux et les Chefs de village et de communauté desdits départements;
- ✓ des membres des Unités Opérationnelles des localités cibles.

Nous exprimons également notre gratitude à toutes les organisations et les personnes qui ont bien voulu apporter leur appui à la mise en œuvre du SOSTECI.

Sigle et abréviations

AE : Agence d'Exécution

AGR : Activité Génératrice de Revenu

BIT : Bureau International du Travail

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CCP : Projet d'élimination du travail des enfants dans la cacaoculture à travers une approche intégrée à la base en Côte d'Ivoire et au Ghana

CIM : Comité Interministériel de lutte contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants

CNS : Comité National de Surveillance des actions de lutte contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants

DD : Direction Départementale

DR : Direction Régionale

DLTE : Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

ENTE : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants

ENVM : Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages

EPFTE : Etude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique

ICI : International Cocoa Initiative (Fondation ICI)

INS : Institut National de la Statistique

IPEC : Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants

MEPS : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

OIT : Organisation Internationale du Travail

PAC : Plan d'Action Communautaire

PPP : Partenariat Public Privé

PPU : Programme Présidentiel d'Urgence

PFTE : Pires Formes de Travail des Enfants

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SSTE : Système de Suivi du Travail des Enfants

SOSTECI : Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

SIMPOC : Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UOCC : Unité Opérationnelle Centrale de Coordination

USDOL : US Department Of Labour (Département du Travail Américain)

WACAP : Programme Ouest Africain de Lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture et l'agriculture commerciale

WAP-Ecowas : Projet pour l'Elimination des Pires Formes du Travail des Enfants en Afrique de l'Ouest et Renforcement de la Coopération Sous-régionale à travers la CEDEAO

Liste des tableaux

Tableaux	Page
Tableau 1 : Liste des localités cibles de la phase de pérennisation et d'extension	7
Tableau 2: Cadre logique du SOSTECI	8
Tableau 3: Répartition des unités opérationnelles par poste et localité	14
Tableau 4.1 : Appui logistique aux acteurs du SOSTECI	18
Tableau 4.2 : Les activités marquantes de la phase de pérennisation et d'extension du SOSTECI	19
Tableau 5 : Répartition des modules 0 administrés par groupe d'acteurs et par localité	23
Tableau 6 : Besoins des enfants de la communauté selon les composantes de population	25
Tableau 7 : Rôle de l'enfant dans la production selon les composantes de population (%)	26
Tableau 8 : Difficultés rencontrées par les enfants	27
Tableau 9 : Liens entre les difficultés rencontrées et le travail des enfants selon les composantes de population	29
Tableau 10 : Identification des travaux dangereux pour les enfants selon les composantes de population	30
Tableau 11 : Répartition des employeurs selon le sexe et la Sous-préfecture	31
Tableau 12 : Age moyen des employeurs selon le sexe et la Sous-préfecture	32
Tableau 13: Expérience moyenne de travail des employeurs avec des enfants selon le sexe et la Sous-préfecture (en années)	32
Tableau 14 : Principales motivations pour le recours à la main d'œuvre infantile	36
Tableau 15 : Durée hebdomadaire moyenne de travail selon le sexe de l'employeur et la Sous-préfecture (en heures)	42
Tableau 16 : Taux de promiscuité moyen des ménages d'enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	44
Tableau 17 : Répartition des enfants travailleurs selon le sexe et la Sous-préfecture	45
Tableau 18: Répartition des enfants travailleurs selon le sexe et l'âge	46
Tableau 19 : Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activités et la Sous-préfecture	54
Tableau 20: Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activités et le sexe	55
Tableau 21 : Répartition des enfants selon les autres travaux agricoles exercés et la Sous-préfecture	58
Tableau 22 : Distribution des enfants travailleurs dans le commerce selon le type d'activités	60
Tableau 23 : Taux de promiscuité moyen des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques	65
Tableau 24 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon le sexe et la Sous-préfecture	74
Tableau 25 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon l'état de scolarisation et le sexe	75
Tableau 26 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon la dangerosité de l'activité, la branche d'activités et le sexe	76
Tableau 27 : Réponses apportées aux difficultés rencontrées selon chaque composante de la population	88
Tableau 28 : Appuis nécessaires pour l'amélioration de la protection de l'enfant	92
Tableau 29 : Recommandations pour la pérennisation du système de suivi	96
Tableau 30 : Recommandations relatives aux actions spécifiques en direction des utilisateurs d'enfants	97
Tableau 31 : Recommandations relatives aux actions spécifiques en direction des parents/communautés	98

Listes des graphiques

Graphiques	Page
Graphique 1 : Importance des enfants selon les groupes d'acteurs	24
Graphique 2 : Regard de la communauté sur les enfants	28
Graphique 3 : Répartition des employeurs selon le statut matrimonial et la Sous-préfecture	32
Graphique 4 : Répartition des employeurs selon le niveau d'instruction et la Sous-préfecture	33
Graphique 5 : Répartition des employeurs selon les principales branches d'activité et la Sous-préfecture	34
Graphique 6 : Répartition des employeurs selon l'âge d'admission des enfants au travail et la Sous-préfecture	35
Graphique 7 : Répartition des employeurs selon le type de contrat proposé aux enfants et la Sous Préfecture	37
Graphique 8 : Répartition des employeurs selon le type de rémunération proposé aux enfants et la Sous Préfecture [réponses multiples]	38
Graphique 9 : Répartition des employeurs selon le mode de rémunération et la Sous-préfecture	39
Graphique 10 : Répartition des employeurs selon la différence opérée entre les groupes d'enfants et la Sous-préfecture	39
Graphique 11 : Répartition des employeurs selon la formation apportées aux enfants et la Sous-préfecture	40
Graphique 12 : Répartition des enfants travailleurs selon le type d'habitat du ménage et la Sous préfecture	41
Graphique 13 : Répartition des enfants travailleurs selon le lieu de couchage et la Sous préfecture	43
Graphique 14 : Répartition des enfants travailleurs selon le type de couchage et la Sous préfecture	44
Graphique 15 : Répartition des enfants travailleurs selon la nationalité et la Sous préfecture	45
Graphique 16 : Répartition des enfants travailleurs selon la survivance et la présence des parents biologiques dans le ménage et la Sous préfecture	46
Graphique 17 : Proportion d'enfants travailleurs ne disposant pas d'extrait de naissance ou de jugement supplétif selon le sexe et la Sous préfecture	47
Graphique 18 : Répartition des enfants travailleurs selon le motif de non possession d'extrait de naissance ou de jugement supplétif selon le sexe et la Sous préfecture	48

Graphique 19 : Etat de scolarisation des enfants travailleurs selon la Sous préfecture	48
Graphique 20 : Répartition des enfants travailleurs scolarisés selon la classe fréquentée et la Sous préfecture	49
Graphique 21 : Répartition des enfants travailleurs déscolarisés selon la dernière classe achevée et la Sous préfecture	50
Graphique 22 : Principal motif de déscolarisation des enfants travailleurs selon la Sous préfecture	51
Graphique 23 : Motif secondaire de déscolarisation des enfants travailleurs selon la Sous préfecture	52
Graphique 24 : Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activité et la Sous préfecture	53
Graphique 25 : Répartition des enfants travailleurs dans l'agriculture selon le type de culture	55
Graphique 26 : % d'enfants travailleurs dans l'agriculture astreints à un travail dangereux-liste des travaux dangereux [réponses multiples]	56
Graphique 27 : Répartition des enfants selon les autres travaux agricoles exercés et la Sous préfecture	57
Graphique 28 : % d'enfants astreints au commerce dangereux selon la nature de l'activité	58
Graphique 29 : Répartition des enfants selon les autres types d'activités commerciales	60
Graphique 30 : Répartition des enfants travaillant dans le commerce selon le lieu d'exercice de l'activité	61
Graphique 31 : Principales branches d'activités des enfants travailleurs dans l'artisanat	62
Graphique 32 : Enfants astreints à un travail dangereux dans l'artisanat selon la tâche effectuée et la sous-préfecture	63
Graphique 33 : Type d'habitat des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques	64
Graphique 34 : Nature du couchage des enfants travailleurs domestiques	64
Graphique 35 : Principale source d'approvisionnement des ménage des enfants travailleurs domestiques	65
Graphique 36 : Principale source de combustible des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques	66
Graphique 37 : Distribution des enfants travailleurs dans les mines selon la tâche effectuée	66
Graphique 38: Distribution des enfants travailleurs dans les mines selon le type d'activité	67
Graphique 39: Distribution des enfants travailleurs dans les mines selon le lieu d'exercice de l'activité	67
Graphique 40: Principales motivations des enfants au travail [réponses multiples]	68
Graphique 41: Distribution des enfants travailleurs selon le statut de travail et la sous-préfecture	70

Graphique 42: Régularité des enfants travailleurs selon la sous-préfecture	71
Graphique 43: Mode de rémunération des enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	71
Graphique 44: Nature de la rémunération des enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	72
Graphique 45: Destinataire de la rémunération des enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	73
Graphique 46: Distribution des enfants travailleurs selon la motivation pour un autre destinataire de leur revenu	73
Graphique 47: Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon le sexe et l'âge	74
Graphique 48: Répartition des enfants travailleurs selon le type de sévices subis et la sous-préfecture	75
Graphique 49: Répartition des enfants travailleurs selon l'auteur des sévices subis et la sous-préfecture	77
Graphique 50: Occurrence de la maladie au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs selon la sous-préfecture	78
Graphique 51: Principale maladie au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs selon la sous-préfecture	79
Graphique 52: Lieu d'administration des soins pour cause de maladie aux enfants travailleurs selon la sous-préfecture	80
Graphique 53: Prise en charge des maladies par les employeurs d'enfants selon la nature et la sous-préfecture	81
Graphique 54: Motifs de la non prise en charge des maladies des enfants travailleurs par les employeurs- opinion des enfants	81
Graphique 55: Occurrence des blessures au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	82
Graphique 56: Principales blessures au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs	82
Graphique 57: Lieu d'administration des soins pour cause de blessure aux enfants travailleurs selon la Sous-préfecture	84
Graphique 58: Prise en charge des blessures par les employeurs d'enfant selon la nature et la Sous-préfecture	85
Graphique 59: Motifs de la non-prise en charge des blessures des enfants travailleurs par les employeurs- opinions des enfants	85
Graphique 60 : Actions communautaires prioritaires en vue de l'élimination des PFTE - Ensemble des communautés approchées	86
Graphique 61 : Actions communautaires prioritaires en vue de l'élimination des PFTE -point de vue des différentes composantes de la population	89
Graphique 62 : Aspirations des enfants	90

Graphique 63: Recommandations pour une meilleure prise de conscience des populations	93
Graphique 64 : Recommandations sur la nature des moyens à mobiliser pour les comités	95
Graphique 65 : Les voies de mobilisation des moyens d'actions	99
Graphique 66 : Principaux projets à mettre en œuvre au niveau de la communauté	100

Listes des figures et encadrés

	Page
Figures	
Figure 1: Carte administrative et politique de la Côte d'Ivoire avec les localités cibles du projet SOSTECI	5
Figure 2: Organigramme opérationnel du SOSTECI	16
Figure 3 : Vu de l'intérieur d'une classe de primaire du village d'OUPAGUI	91
Figure 4: Vu de profil de l'école primaire du village d'OUPAGUI	91
Figure 5 : Etat de délabrement de la charpente, de l'exiguïté et de la vétusté du mur	94
Figure 6 : La divagation des animaux, un danger permanent pour le personnel du centre social et ses usagers	94
Figure 7 : Une vue du centre social de Gd Zattrry	94
Figure 8 : Intérieur du centre social de Gd Zattrry	94
Figure 9 : une vue de l'un des puits de Sokozoa, membre du comité villageois avec le chef de canton et l'UOCC	103
Figure 10 : une vue de l'un des puits de Sokozoa, une petite puisant de l'eau	103
Figure 11 : Ecole primaire d'OUPAGUI vue de face	103
Figure 12: Ecole primaire d'OUPAGUI vue du toit en plastique, collecteur en chef	103
Figure 13: une vue des fondations à OUPAGUI	103
Figure 14: une vue des fondations à OUPAGUI	103
Figure 15 : une vue des bâtiments en construction à Zougouzoa	104
Figure 16 : une autre vue des bâtiments en construction à Zougouzoa	104
Encadré 1 : De l'individu à la communauté : le changement de paradigme à l'œuvre dans la LTDE	87
Encadré 2 : La belle initiative du CDLTE d'OUPAGUI	90
Encadré 3 : Soubré : Centre Social ... En souffrance !	93
Encadré 4 : <i>Travail</i> des enfants et développement communautaire : De l'information à l'action !	101

SOMMAIRE

Participation.....	I
Préface.....	II
Remerciements.....	III
Sigle et Abréviation.....	IV
Liste des tableaux.....	V
Liste des graphiques.....	VI
Liste des figures.....	XI
Sommaire.....	X
Résumé Analytique.....	1
Introduction.....	6
I ^{ère} PARTIE : LE PROJET SOSTECI-UNICEF.....	7
CHAPITRE I : : DESCRIPTIF DU PROJET.....	7
1-Cadre logique du projet.....	7
2-Portée de la phase de pérennisation et d’extension du SOSTECI.....	11
2.1 Couverture du projet.....	11
2.2 Mode de recrutement des unités opérationnelles	11
2.3 Approche intégrée.....	11
2.4 Composition de l’équipe de coordination.....	11
3-Les limites méthodologiques.....	12

3.1 Couverture du projet.....	12
3.1.1 Limitation géographique.....	12
3.1.2 Mouvements démographiques	12
3.2 Absence d’une enquête de base généralisée dans toutes les communautés.....	12
3.3 Durée des opérations.....	12
3.4 Au niveau des outils de collecte	12
3.5 Au niveau de la base de données.....	12
3.6 Au niveau des moyens de mobilité.....	13
3.7 Au niveau des moyens des comités.....	13

CHAPITRE II : MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....14

1. Moyens matériels et humains.....	14
1.1 Cadre de discussion et de validation des actions.....	14
1.2 Unités opérationnelles.....	1
1.3 Acteurs de veille et de conseil.....	15
2. Difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet.....	21
2.1 Au niveau des comités départementaux, sous-préfectoraux et villageois.....	21
2.2 Au niveau des unités opérationnelles départementales et sous –préfectorales.....	21
2.3 Au niveau des unités opérationnelles villageoises.....	21

II^{ème} PARTIE : LES CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES COMMUNAUTES PRODUCTRICES DE CACAO22

CHAPITRE I : PERCEPTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS

LES COMMUNAUTES.....23

1. Focus groupes par localité et par groupe d’acteurs interviewés.....	23
2. Compréhension du rôle social de l’enfant	23

2.1 Place de l'enfant dans les communautés.....	23
2.2 Besoins de l'enfant dans la communauté	24
2.3 Rôle de l'enfant dans le système de production.....	25
3. Difficultés rencontrées par les enfants au sein des communautés du projet.....	27
3.1 Au plan général.....	27
3.2 Regard de la communauté sur les enfants.....	28
3.3 Liens entre les difficultés rencontrées et le travail des enfants.....	28
3.4 Identification des travaux jugés dangereux par la communauté.....	29

CHAPITRE II: PROFIL DES EMPLOYEURS/UTILISATEURS ET CONDITIONS D'UTILISATION DES ENFANTS TRAVAILLEURS.....

1. Employeurs/utilisateurs d'enfants et conditions de travail des enfants.....	31
1.1 Profil sociodémographique des employeurs/utilisateurs d'enfants.....	31
1.2 Niveau d'instruction des employeurs/utilisateurs d'enfants.....	33
1.3 Employeurs/utilisateurs et conditions de travail.....	33
1.3.1 Branches d'activités.....	33
1.3.2 Motivations au recours à la main d'œuvre enfantine.....	34
1.3.3 Modes de contractualisation.....	36
1.3.4 Modes de rémunération.....	37
1.3.5 Système de formation.....	40
1.3.6 Durée de travail.....	41

CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-EDUCATIVES DES ENFANTS

TRAVAILLEURS.....	43
1. Cadre de vie des enfants travailleurs.....	43
2. Caractéristiques sociales des enfants travailleurs.....	45
2.1 Sexe et âge des enfants travailleurs.....	45
2.2 Nationalité des enfants travailleurs.....	46

2.3 Survivance et présence des parents biologiques des enfants travailleurs.....	47
2.4 Possession d'actes justifiants la naissance chez les enfants travailleurs.....	47
3. Caractéristiques éducatives des enfants travailleurs.....	49

CHAPITRE IV : UNE APPROCHE SECTORIELLE DU TRAVAIL

DES ENFANTS.....	54
1. Principales branches d'activités.....	54
2. Enfants travailleurs dans l'agriculture	56
2.1 Typologie des cultures pratiquées par les enfants.....	56
2.2 Travaux dangereux dans l'agriculture.....	56
3. Enfants travailleurs dans le commerce.....	59
3.1 Typologie des travaux effectués par les enfants.....	59
3.2 Travaux commerciaux dangereux.....	60
3.3 Lieux d'exercice des activités commerciales	61
4. Enfants travailleurs dans l'artisanat.....	62
4.1 Typologie des activités artisanales exercées par les enfants.....	62
4.2 Travaux dangereux dans l'artisanat.....	62
5. Enfants travailleurs dans le domestique.....	63
5.1 Cadre de vie et de travail.....	63
5.2 Nature du couchage des enfants domestiques.....	64
5.3 Conditions de travail.....	65
6. Enfants travailleurs dans les mines.....	66
6.1 Typologie des tâches effectuées par les enfants.....	66
6.2 Typologie des minerais extraits par les enfants.....	66
6.3 Lieux d'exercice des activités minières	67

CHAPITRE V : MOTIVATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL DES ENFANTS.....	68
1. Motivations des enfants pour le travail	68
1.1 Place de l'enfant dans le système de production.....	68
1.2 Place de l'enfant dans la stratégie de survie des ménages.....	68
2. Conditions de travail des enfants.....	69
2.1 Statut de travail et régularité du travail des enfants.....	69
2.2 Modes de rémunération des enfants travailleurs	71
2.2.1 Fréquence de rémunération des enfants travailleurs.....	71
2.2.2 Nature de la rémunération des enfants travailleurs	71
2.2.3 Destinataire du revenu des enfants travailleurs	72
2.3 Charge horaire de travail des enfants.....	73
2.3.1 Généralités.....	73
2.3.2 Sexe, âge et durée du travail.....	74
2.3.3 Scolarisation et durée du travail.....	74
2.3.4 Branches d'activités et durée du travail.....	76
CHAPITRE VI : SANTE ET SECURITE DES ENFANTS TRAVAILLEURS.....	77
1. Sévices subis par les enfants travailleurs.....	77
2. Maladies chez les enfants travailleurs.....	78
2.1 Fréquence et nature des maladies	78
2.1.1 Occurrence des maladies au cours des trois derniers mois.....	78
2.1.2 Principale maladie au cours des trois derniers mois.....	79
2.2 Prise en charge des maladies des enfants travailleurs.....	80
2.2.1 Lieu d'administration des soins.....	80
2.2.2 Motivations à la prise en charge ou non des soins	81
3. Blessures chez les enfants travailleurs.....	83
3.1 Fréquence et nature des blessures	83

3.1.1 Occurrence des blessures au cours des trois derniers mois.....	83
3.1.2 Principales blessures au cours des trois derniers mois	83
3.2 Prise en charge des blessures des enfants travailleurs	84
3.2.1 Lieu d'administration des soins	84
3.2.2 Prise en charge des blessures par les utilisateurs.....	85

CHAPITRE VII : ASSISTANCE AUX ENFANTS DANS

LES COMMUNAUTES.....	87
1. Une prédominance du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).....	87
2. Des réponses communautaires aux difficultés rencontrées par les enfants	87
3. Actions pouvant être menées par la communauté pour l'élimination des PFTE.....	88
4. Appuis nécessaires pour l'amélioration de la protection de l'enfant par la communauté.....	91
4.1 Aspirations des enfants de la communauté.....	92

CHAPITRE VIII : RECOMMANDATIONS ENDOGENES POUR

UNE PERENNITE DE L'ACTION DE LUTTE CONTRE LES

PFTE DANS LES COMMUNAUTES DU CACAO.....

1. approche plus participative dans la lutte contre les PFTE.....	95
2. Garantir la pérennité du système d'observation et de suivi du travail des enfants.....	96
3.2 En direction des utilisateurs d'enfants.....	97
3.3 En direction des Parents/Communautés.....	98
4. Des moyens d'actions renforcés	99
4.1 Des comités organisés et autofinancés.....	99
4.2 Des besoins communautaires clairement identifiés.....	100
Conclusion et Recommandations générales.....	105
Annexe.....	107
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	127

Résumé analytique

Le SOSTECI est un mécanisme multisectoriel¹ de lutte contre le travail des enfants, ayant un mandat légal et placé sous la supervision de l'autorité administrative locale (préfet, sous-préfet, chef de village), inclus dans le plan d'action nationale de lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants et impliquant tous les acteurs intervenant dans le processus de lutte contre les pires formes de travail des enfants. *Il s'appuie sur une stratégie et une méthodologie éprouvées sur le terrain* à travers un ensemble d'outils de collecte de données et de manuels techniques adaptés aux cibles.

Le pilotage du mécanisme est assuré par une unité focale de coordination et des équipes opérationnelles, l'unité de coordination centrale logée à la DLTE et composée de diverses spécialités (statisticiens, économistes, inspecteurs du travail, criminologue, éducateurs spécialisés) ainsi que des coordonnateurs de terrain.

L'expérience de la mise en œuvre de ce système dans 11 localités de San-Pédro et Soubre a donné les résultats majeurs suivants :

- ***L'enfant, une place de choix dans les communautés***

Pour un quart des acteurs interviewés, « la venue d'un enfant au sein de la communauté est signe de richesse et de prospérité ». Et, pour un acteur sur cinq, « l'enfant symbolise la pérennité de l'espèce humaine » quant « il apporte la joie pour toute la famille » pour 13,9%. Mieux, sa venue est un « acte hautement divin », comme le soulignent 13,9% des groupes enquêtés.

- ***Besoins de l'enfant dans la communauté***

De manière générale, il ressort des entretiens réalisés que la scolarisation est le premier besoin de l'enfant (26,3%). Ce besoin est d'autant plus important, qu'il a été fortement mis en avant par la plupart des groupes d'acteurs : 58,3% des coopératives agricoles, un tiers des enfants, de même qu'un membre de la chefferie traditionnelle sur trois.

- ***Une prise de conscience accrue des communautés sur le phénomène du travail des enfants***

Les interviews et les focus groupe ont relevé que les campagnes de sensibilisation et les actions des différents partenaires sur le terrain permettent aux communautés de mieux appréhender les risques liés au travail des enfants.

- ***Profil des utilisateurs/employeurs d'enfants***

Le profil type de l'employeur/utilisateur d'enfants dans ce rapport indique qu'il s'agit d'un homme vivant maritalement², âgé d'une quarantaine d'années et justifiant d'un capital humain très pauvre.

¹ La dimension de la traite des enfants figure parmi les indicateurs contenus dans les outils de collecte de données, toutefois au vu des résultats marginaux observés pendant la collecte dans cette composante des PFTE, les informations sur la traite n'ont pas été prises en compte. Dans le cadre de la phase globale nous espérons au vu de l'augmentation de la taille de l'échantillon avoir des données significatives sur la traite.

² Cette notion couvre la situation matrimoniale de tout individu qui a contracté légalement, religieusement ou traditionnellement un mariage. Elle est ainsi plus large que le mariage civil.

- **Modes de contractualisation**

L'examen des pratiques contractuelles en matière de recours à la main-d'œuvre enfantine met en avant l'inexistence de contrat d'apprentissage ou de travail : à peine un contrat écrit sur cent et onze contrats verbaux pour cent enfants impliqués dans les activités économiques.

- **Durée de travail**

Il ressort de l'analyse des données, que les enfants en situation de travail, totalisent en moyenne 35 heures par semaine.

- **Cadre de vie des enfants travailleurs**

A l'exception de Grand-Zattry où un enfant travailleur sur deux vit dans un appartement, la majorité des populations dans les communautés investiguées vivent dans des cases ou des baraques.

- **Sexe et âge des enfants travailleurs**

Les données recueillies font état de 1911 enfants travailleurs. Parmi eux, l'on dénombre 60,5% de garçons pour 39,5% de filles, 56,4% de ces enfants travailleurs ont moins de 14 ans pour 22,9% de 14-15 ans et 20,7% de 16 ans et plus.

- **Nationalité des enfants travailleurs**

70% des enfants travailleurs sont de nationalité ivoirienne, 23% burkinabés et 4,6% maliens.

- **Survivance et présence dans le ménage des parents biologiques des enfants travailleurs**

Environ neuf enfants travailleurs sur dix vivent avec au moins un parent biologique. Six de ces neuf enfants vivent avec leurs deux parents biologiques.

- **Déclaration à l'état civil des enfants travailleurs**

Un tiers des enfants travailleurs ne sont pas déclarés à l'état civil.

- **Caractéristiques éducatives**

L'examen du profil scolaire des enfants travailleurs montre que sur dix enfants travailleurs, trois n'ont jamais été scolarisés.

- **Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activités et le sexe**

71,7% des enfants travailleurs exercent dans l'agriculture, suivie de très loin par l'artisanat avec 9,6% et du commerce 9,3%. Viennent ensuite, le secteur domestique avec 6,2% et le secteur minier 2,2%. Le Transport et les BTP suivent avec moins de 1%.

- **Typologie des cultures pratiquées par les enfants**

Environ sept sur neuf enfants travailleurs sont impliqués dans la culture du cacao.

- **Principaux travaux dangereux relevés dans l'agriculture**

Les travaux dangereux dans lesquels sont impliqués les enfants tiennent principalement au « brûlage des champs » (5 à 11 %), à « l'abattage des arbres » (4 à 7%), à « la production de charbon de bois » (1,6 à 6%) et à « l'épandage des produits agro-pharmaceutiques » (1,6 à 3,2 %).

³ Compte tenu de la taille des effectifs, les résultats ne seront pas désagrégés par Sous-préfecture

- ***Les enfants travailleurs dans le commerce***³

Dans les communautés investiguées 54,3% des enfants travailleurs sont impliqués dans le commerce de détail hors magasin. Ce type de commerce est exercé principalement par les filles. Il s'en suit le commerce de gros de produits primaires³ (19,8%) et les activités de restauration et débits de boissons (14,1%).

- ***Travaux commerciaux dangereux***

Les activités dangereuses dans le secteur commercial s'observent dans les marchés (38,6%) et dans les rues (28,4%). 8,5% des travaux dangereux dans le commerce concerne les activités de portefaix. Toutefois, il convient de regarder avec une attention particulière le cas de 5,6% des enfants qui seraient impliqués dans la prostitution. Par ailleurs, la production et la manipulation des produits chimiques concernent 1,2% des enfants.

- ***Les enfants travailleurs dans l'artisanat***

Dominé par les activités d'*habillement, de préparation et de teinture*, en particulier à Grand-Zatry qui couvrent 44,4% des enfants concernés par cette branche qui sont. En dehors de celles-ci, il faut souligner la présence d'activités liées à l'entretien et de réparation de *motocycles* qui occupe entre 8,8% des enfants de la branche à San Pedro et 24,6% à Oupoyo.

- ***Travaux dangereux dans l'artisanat***

Le « graissage des machines », le « nettoyage des machines », la « descente des moteurs » et, dans une moindre proportion, la « réparation de machines et la manipulation de mécanismes en marche » constituent les principaux dangers auxquels les enfants sont exposés.

- ***Les enfants travailleurs dans le domestique***

Le cadre de vie des enfants domestiques est similaire à celui des autres enfants des ménages des communautés productrices de cacao investiguées. En effet, 77,9% d'entre eux travaillent dans des cases/baraques, pour 16,9% dans des appartements et, à peine, 5,1% dans des villas.

- ***Nature du couchage des enfants domestiques***

L'analyse de la nature du couchage met en évidence que 79,9% des enfants domestiques dorment sur une natte. 15,8% d'entre eux dorment sur un lit, 3,2% sur un matelas et 1,1% à même le sol.

- ***Conditions de travail dans le domestique***

En règle générale, les enfants travailleurs domestiques sont concernés au premier chef par le « ménage/entretien » de la maison. Cependant, nombre d'entre eux, en particulier, les jeunes filles sont commises aux tâches cuisinières. En sus, 63,8% de la principale source d'approvisionnement en eau provient des puits, suivie des pompes hydrauliques (21,3%) et des marigots (11,7%).

- ***Les enfants travailleurs dans les mines***

Dans les mines, l'activité des enfants est liée, pour l'essentiel, au « lavage de pierres et d'alluvions ». Toutefois, il importe de souligner que 4,8% des enfants travailleurs sont commis au transport des fragments de la pierre. 2,4% d'entre eux procèdent au concassage de ces pierres et 2,4% participent à la foration des mines.

⁴ Il s'agit des produits agricoles bruts, animaux vivants, produits alimentaires ou boissons et tabacs.

- ***Typologie et lieu d'extraction des minerais***

L'examen des minerais extraits par les enfants révèle un attrait extrême pour l'or (90,5%). 9,5% s'adonnent à l'extraction d'autres minerais. Les carrières sauvages constituent le seul lieu d'extraction de ces minerais.

- ***Conditions de travail des enfants travailleurs***

Les enfants travailleurs exercent généralement dans le cadre familial (69,1%), sans rémunération. Seulement 12,5% des enfants travailleurs sont rémunérés pour le travail exercé.

- ***Assistance aux enfants dans les communautés***

En plus des actions éparées des différents acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux, l'on note une prédominance du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Figure 1 : Carte administrative et politique de la Côte d'Ivoire avec les localités cibles du projet SOSTECI



 Zone de mise en œuvre

Introduction

Le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) est le mécanisme national de **veille**, **d'alerte précoce**, **d'intervention** et de **décision** dans le cadre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. **A ce titre, il permet :**

- ✓ une observation directe et régulière des enfants et de leurs employeurs/ utilisateurs sur les lieux de travail ;
- ✓ une identification des enfants travailleurs et à risque ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions directes ou indirectes (référencement vers les structures spécialisées pour une prise en charge adaptée, sensibilisation des communautés, etc.);
- ✓ La vérification pour s'assurer que les enfants ont été retirés ou que les risques ont diminués ;
- ✓ Le suivi afin de s'assurer que les enfants ont des occupations alternatives satisfaisantes et qu'ils ne retournent pas dans les PFTE;
- ✓ L'évaluation du système (forces et les faiblesses du dispositif) afin d' y apporter des mesures correctives.

Il découle de l'application de la Convention n°182 de l'OIT sur les PFTE qui stipule que : « Tout membre, doit après consultations d'organisations d'employeurs et de travailleurs, établir ou désigner des mécanismes appropriés pour surveiller l'application des dispositions donnant effet à la présente Convention ».

La mise en œuvre de ce mécanisme est l'une des composantes de l'axe stratégique « suivi-évaluation » du Plan d'Action National 2015-2017 de lutte contre la traite, et l'exploitation et le de travail des enfants. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Cette collaboration concrétisée à travers la signature de la « Convention en matière d'assistance technique et financière pour la pérennisation et l'extension du SOSTECI entre l'UNICEF et le CIM » a donné lieu au projet dénommé SOSTECI-UNICEF.

Ce projet intégré qui s'est déroulé sur une période de douze (12) mois a couvert quinze (15) localités des départements de Soubré, Méagui et San Pedro. Il comprend deux composantes :

- la première composante vise à assurer la pérennisation des actions déjà entreprises dans six (06) localités de Soubré et de Méagui ;
- la seconde vise quant à elle, l'extension du mécanisme à neuf (09) localités de San Pedro.

Le présent rapport relate les étapes de l'exécution du projet, expose et analyse les données recueillies et propose quelques pistes d'actions en vue de la rémediation.

I^{ère} PARTIE : LE PROJET SOSTECI-UNICEF

CHAPITRE I : DESCRIPTIF DU PROJET

1. Cadre logique du projet

Le projet SOSTECI-UNICEF, ou dans sa dénomination exacte « **Convention en matière d'assistance technique et financière pour la pérennisation et l'extension du SOSTECI entre l'UNICEF et le CIM** », est un projet intégré qui couvre trois (03) départements (Soubré, Méagui et San Pedro).

Ce projet a deux composantes. La première assure la pérennisation des actions déjà entreprises au niveau de Soubré et Méagui. La seconde vise l'extension du mécanisme à des localités de San Pedro⁴.

Tableau 1 : Liste des localités cibles de la phase de pérennisation et d'extension

Département	Sous préfecture	Villages
Soubré	Grand Zattry	Sokoza
		Zougouzoa
Méagui	Oupoyo	Oupoyo
		Oupagui
San Pedro	San Pedro	Moussadougou ⁵
		Pont Brimé
		Koffikro
		Watté
	Gabiadji	Fahé
		Soumahorodougou ⁶
		Yobouékro
	Mantchan Koffikro	

Source : document projet du SOSTECI

Cette phase de pérennisation et d'extension du SOSTECI a bénéficié d'une contribution financière de l'UNICEF à hauteur de 158 949 500 F CFA.

⁵ Il s'agit de l'approche SOSTECI telle que revue et harmonisée à partir de 2011 car le Département de San Pedro a connu les premières générations du SSTE à partir de 2005. Aussi, les zones nouvelles sont surtout celles des villages notamment Watté, Pont Brimé, Soumahodougou, Koffikro, MantchanKoffikro, Yobouékro et Fahé

⁶ La dénomination du village a changé.

⁷ Idem que 6.

Tableau 2: Cadre logique du SOSTECI

OBJECTIF	DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (l'indicateur doit refléter la réalisation ou la non-réalisation)	EXPLICATION DU DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (est-il celui qui était attendu à ce stade?)	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION
<p>Objectif spécifique 1</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs locaux dans les départements de Soubré, Méagui et San Pédro en vue de leur implication dans les actions de lutte contre le travail des enfants</p>	<p>100% des représentants du CIM et des points focaux départementaux formés et prêts à coordonner les activités du projet</p>	<p>Entièrement réalisé</p> <p>Tous les membres du corps préfectoral, les représentants du CIM, les points focaux et les membres des comités ont été formés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes formées ; - qualité des personnes formées ; - nombre de rapports de formation ; - listes de présence 	<p>Arrêté et décision de création des comités Départementaux, Sous préfectoraux et villageois</p> <p>CIM/DLTE /UNICEF</p>
	<p>100% des unités opérationnelles du SOSTECI mises en place et formées</p> <p>02 coordonnateurs départementaux, 02 Gestionnaires de base de données, 02 Opérateurs de saisie, 4 superviseurs, 28 collecteurs, 12 collecteurs en chef ont été équipés.</p> <p>01 coordonnateur et 02 superviseurs non équipés en motos.</p>	<p>Entièrement réalisé par la DLTE</p> <p>03 motos pour le département de San Pedro non livrées (devait être réalisé par l'UNICEF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes formées ; - qualité des personnes formées ; - nombre de rapports de formation ; - listes de présence ; - nombre de personnes équipées ; - factures d'acquisition ; - bons de livraison 	<p>rapport de mise en œuvre</p> <p>CIM/DLTE /UNICEF</p>
	<p>100% des CDLTE réactivés et redynamisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entièrement réalisé dans les localités cibles 	<ul style="list-style-type: none"> -rapport de missions ; -PV réunion des séances de travail des comités ; - liste de présence 	<p>Arrêté et décision de création des comités Départementaux, Sous préfectoraux et villageois</p> <p>CIM/CNS/DLTE/Préfecture localité cible</p>

OBJECTIF	DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (l'indicateur doit refléter la réalisation ou la non-réalisation)	EXPLICATION DU DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (est-il celui qui était attendu à ce stade?)	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION
<p>Objectif spécifique 2</p> <p>Renforcer la synergie entre le système de protection de l'enfant et le SOSTECI</p>	<p>100% des acteurs du monde du travail et ceux impliqués dans la mise en œuvre du Plan National de Protection de l'Enfant associés au SOSTECI</p>	<p>Entièrement réalisé</p> <p>Pilotage départemental assuré par le Ministère en charge de l'Emploi et le Ministère en charge de la Femme, la Famille et l'Enfant</p>	<p>-nombre de rapport de missions ; -PV réunion des séances de travail des comités ; - listes de présence -fonctions et qualités des personnes intervenant dans le SOSTECI aussi bien au niveau national que local</p>	<p>Rapports de mission PV réunion Listes de présence CIM/CNS/DLTE/Préfecture localité cible</p>
<p>Objectif spécifique 3</p> <p>Poursuivre la sensibilisation des populations concernées</p>	<p>100% des localités cibles touchées</p>	<p>Entièrement réalisée</p> <p>Sensibilisation de masse et de proximité avec utilisation de mass-média (radio de proximité) et de supports de sensibilisation (pancartes, prospectus, teeshirt).</p>	<p>- nombre de campagnes de sensibilisation ; - nombre de localités touchées ; - nombre de personnes sensibilisées ; - nombre de passages radio : - nombre et qualité des supports de sensibilisation (prospectus, teeshirt, arrêtés, loi, etc) distribués ; -nombre de pancartes de sensibilisation conçues et implantées.</p>	<p>Rapport de mission Bon d'acquisition Bon de livraison CIM/CNS/DLTE/Préfecture localité cible</p>

OBJECTIF	DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (l'indicateur doit refléter la réalisation ou la non-réalisation)	EXPLICATION DU DEGRE DE REALISATION DE L'OBJECTIF (est-il celui qui était attendu à ce stade?)	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION
Objectif spécifique 4 Poursuivre la collecte de données dans le département de Soubré, Méagui et son extension dans le département San Pedro	Qualité/opérationnalisation de la base de données mise en place	Entièrement réalisé, base de données fonctionnelle	- qualité et robustesse de la base de données ; - composition de la base de données - contrat de consultance	www.sosteci.ci/application2 CIM/CNS/DLTE/UNICEF
	Qualité des données collectées sur le terrain	Entièrement réalisé	- Qualité des données et des résultats - rapport d'analyse statistique	Rapport d'analyse CIM/CNS/DLTE/UNICEF
	Qualité des données transmises à l'unité opérationnelle centrale	Entièrement réalisé	- Qualité des données et des résultats - rapport d'analyse statistique	Archives de la DLTE
	100% des localités cibles couvertes par le SOSTECI	Entièrement réalisé	- Qualité des données et des résultats - rapport d'analyse statistique	rapport de mise en oeuvre CIM/CNS/DLTE/UNICEF
	100% des communautés bénéficiaires du SOSTECI	6 communautés couvertes et équipées	- Qualité des données et des résultats - rapport d'analyse statistique	rapport de mise en œuvre
	Qualité du système de suivi et évaluation	Entièrement réalisé	- Qualité des données et des résultats - rapport d'analyse statistique	rapport de mission
	90% des rapports produits	3 rapports techniques et financiers produits ; Il reste la validation du rapport final.	- nombre et qualité des rapports produits	rapport technique et financier

2. Portée de la phase de pérennisation et d'extension du SOSTECI

2.1 Couverture du projet

La phase de pérennisation et d'extension a couvert aussi bien des zones urbaines que des zones rurales. Cela a permis d'avoir une vue hétérogène du mécanisme à travers une collecte transversale sur différentes cibles.

Bien que les zones couvertes soient des départements de production de cacao toutes les formes de travail des enfants ont été appréhendées notamment le secteur domestique, le commerce, l'artisanat et le travail dans les mines.

2.2 Mode de recrutement des unités opérationnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du SOSTECI, un document de profil des unités opérationnelles a été rédigé. Il explique le mode de recrutement des acteurs de terrain. Conformément à ce document les membres des unités opérationnelles ont été identifiés par les autorités locales (Préfets, Sous Préfets et Chefs de Village) dans les communautés cibles du projet. L'avantage d'une telle approche est multiple :

- la proximité de ceux-ci avec le terrain ce qui leur permet d'être plus alerte et efficace ;
- la maîtrise du terrain, leur offrant une meilleure mobilité ;
- la confiance des communautés, eu égard aux liens de confraternité avec ces derniers. Etant entendu que la question du travail des enfants est sensible.

2.3 Approche intégrée

Toutes les structures déconcentrées des ministères impliqués dans le CIM dans les départements de la zone pilote ont contribué à la mise en œuvre du SOSTECI. Dans sa mise en œuvre, le SOSTECI a impliqué aussi bien les structures étatiques que non étatiques. La contribution des structures étatiques sous tutelles des ministères en charge des questions de la protection des enfants (Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille, et de la Protection de l'Enfant, etc.) a été remarquable.

En ce qui concerne les autres structures, elles ont marqué leur contribution à travers le renforcement des capacités, la prise en charge des enfants victimes et l'appui aux familles et aux communautés vulnérables.

Cette approche a facilité la coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans les localités à travers la mise en place de plates formes de protection des enfants au niveau des départements. Elle a contribué à l'appropriation du mécanisme par les acteurs locaux. Ce qui constitue un gage pour la durabilité des actions.

2.4 Composition de l'équipe de coordination

L'équipe de coordination est composée d'une coordination centrale et d'une coordination départementale (*voir Tableau 1*) et une coordination centrale dite unité opérationnelle centrale de coordination (UOCC) était une équipe multidisciplinaire et est logée au sein de la DLTE.

La coordination départementale s'est appuyée sur les Inspections du Travail (en premier ressort), les Directions Régionales du Ministère en charge de la Famille et des Affaires Sociales.

3. Limites méthodologiques

3.1 Couverture du projet

3.1.1 Limitation géographique

Dans chacun des départements cibles, le projet a couvert un nombre limité de sous-préfectures et de villages (*voir tableau 1*). Les localités sélectionnées constituaient pour l'ensemble une infime partie des communautés.

3.1.2 Mouvements démographiques

Les mouvements de population d'une zone couverte à une autre non couverte par le projet ont constitué une limite dans la collecte de données. En effet, cela a entraîné la non utilisation de certains outils notamment le modules 3 et 6. Par ailleurs certaines cibles n'ont pu être captées par le système notamment les perdus de vue.

3.2 Absence d'une enquête de base généralisée dans toutes les communautés

Une enquête de base s'était déroulée en 2011 et a permis de constituer un vivier d'enfants bénéficiaires. Si à Soubré elle a couvert quelques zones, elle n'a pas été effectuée dans toutes les localités cibles. De plus dans les localités où l'enquête de base s'est déroulée, tous les villages n'ont pas été couverts. Par ailleurs, aucun recensement exhaustif (au moment de l'exécution du projet) des populations n'avait été réalisé. Toutes choses qui n'offraient pas une base de comparaison statistique pour les analyses des données collectées.

3.3 Durée des opérations

Le projet globalement s'est étendu sur six (6) mois dont initialement (03) mois de collecte. Vu l'importance des données et l'étendue des zones à couvrir un temps additionnel (un mois) a été accordé pour la poursuite de la collecte des données. *Les prochaines générations de SOSTECI devraient s'étaler sur une période un peu plus longue pour capter les spécificités saisonnières.*

3.4 Au niveau des outils de collecte

Certains outils notamment le Module 6 concernant les structures (et le module 3 relatif aux établissements / centres de formation ont montré des difficultés dans leurs administrations. La majorité des répondants ont soit refusé d'être interviewé ou soit refusé de renseigner les fiches déposées par les collecteurs pour le compte de leur structure.

En effet, les répondants expliquent que ces outils contiennent des informations confidentielles et qu'ils ne peuvent pas les mettre à la disposition des collecteurs. La solution qui a été trouvée est de proposer à ces acteurs de renseigner la base de données internet. Toutefois, tous les villages et communautés n'ont pas pour la quasi-totalité accès à internet.

Par ailleurs, les structures qui agissent directement sur le phénomène ne sont pas toujours présentes dans les localités cibles du projet.

3.5 Au niveau de la base de données

La base de données étant une application web, elle est tributaire de la connexion internet. La défaillance régulière de la fourniture d'internet dans les localités cibles a ralenti la remontée

des données. Nous avons du développer *in situ* une application pour traiter les données au niveau local.

3.6 Au niveau des moyens de mobilité

Pour la composante « pérennisation », les acquis d'autres projets notamment ceux développés par le BIT et la DLTE à travers les phases pilote du SOSTECI ont permis à nos unités opérationnelles de disposer de moyens de mobilité pour exécuter leur travail de collecte de données. Toutefois, pour la composante « extension » si les unités opérationnelles telles que les collecteurs ont été équipées en bicyclettes en ce qui concerne la coordination aussi bien au niveau départemental que sous préfectoral, elles n'ont pas eu accès aux motos qui devaient leur être attribués par l'UNICEF

3.7 Au niveau des moyens des comités

Les comités ont bénéficié d'appuis financiers et matériels de travail. Toutefois, à la pratique, ces moyens se sont avérés insuffisants vu l'ampleur des actions à mener. Une réflexion sur le financement ou l'auto financement de ces comités devrait leur permettre d'avoir des moyens d'actions accrus et optimiser leur efficacité sur le terrain.

CHAPITRE II : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Comme ces caractéristiques le recommandent, Le SOSTECI est un projet impliquant, tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants dans les différentes communautés cibles. Ces acteurs se regroupent au sein de structures et d'entités aussi bien publiques que privées, nationales qu'internationales au niveau local.

Dans sa mise en œuvre, le projet s'est appuyé sur des ressources humaines et a eu recours à divers des moyens logistiques.

1. Moyens matériels et humains

Conformément au document cadre, ces acteurs se regroupent en trois niveaux :

- 1- le cadre de discussion et de validation des actions ;
- 2- les unités opérationnelles ;
- 3- les acteurs de veille et de conseil

1.1 Cadre de discussion et de validation des actions

Les acteurs du cadre de discussion sont les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain. Les acteurs institutionnels orientent les actions des unités opérationnelles.

1.2 Unités opérationnelles

Les unités opérationnelles sont les équipes de terrain qui procèdent au travail technique de collecte, de traitement et d'analyse des données issues des actions du SOSTECI. Il s'agit d'unités bien définies avec une feuille de route sous la supervision de personnes expérimentées et spécialisées dans divers domaines. Ils rendent compte au Comité qui constitue l'unité d'orientation des actions.

Tableau 3: Répartition des unités opérationnelles par poste et localité

Localité	Collecteur	collecteur en chef	Superviseur	Coordonnateur	opérateur de saisie	gestionnaire de base données	total
Soubré	0	0	0	1	1	1	03
Oupoyo	2	1	1	0	0	0	04
Oupagui	2	1	0	0	0	0	03
Grand Zattray	2	0	1	0	0	0	3
Zougouzoa	02	1	0	0	0	0	03
Sokozaa	02	1	0	0	0	0	03
San Pédro	0	0	1	1	1	1	04
Moussadougou	02	01	0	0	0	0	03
Pont Brimé	02	01	0	0	0	0	03
Koffikro	02	01	0	0	0	0	03
Watté	02	01	0	0	0	0	03
Gabiadji	00	0	1	0	0	0	1
Fahé	02	0	0	0	0	0	2
Soumahorodougou	02	1	0	0	0	0	03
Mantchankoffikro	0	1	0	0	0	0	1
Yobouékro	0	1	0	0	0	0	1
UOCC	--	--	--	7	--	--	7
Total	22	11	04	09	02	02	50

Source : Rapport technique et financier du SOSTECI

1.3 Acteurs de veille et de conseil

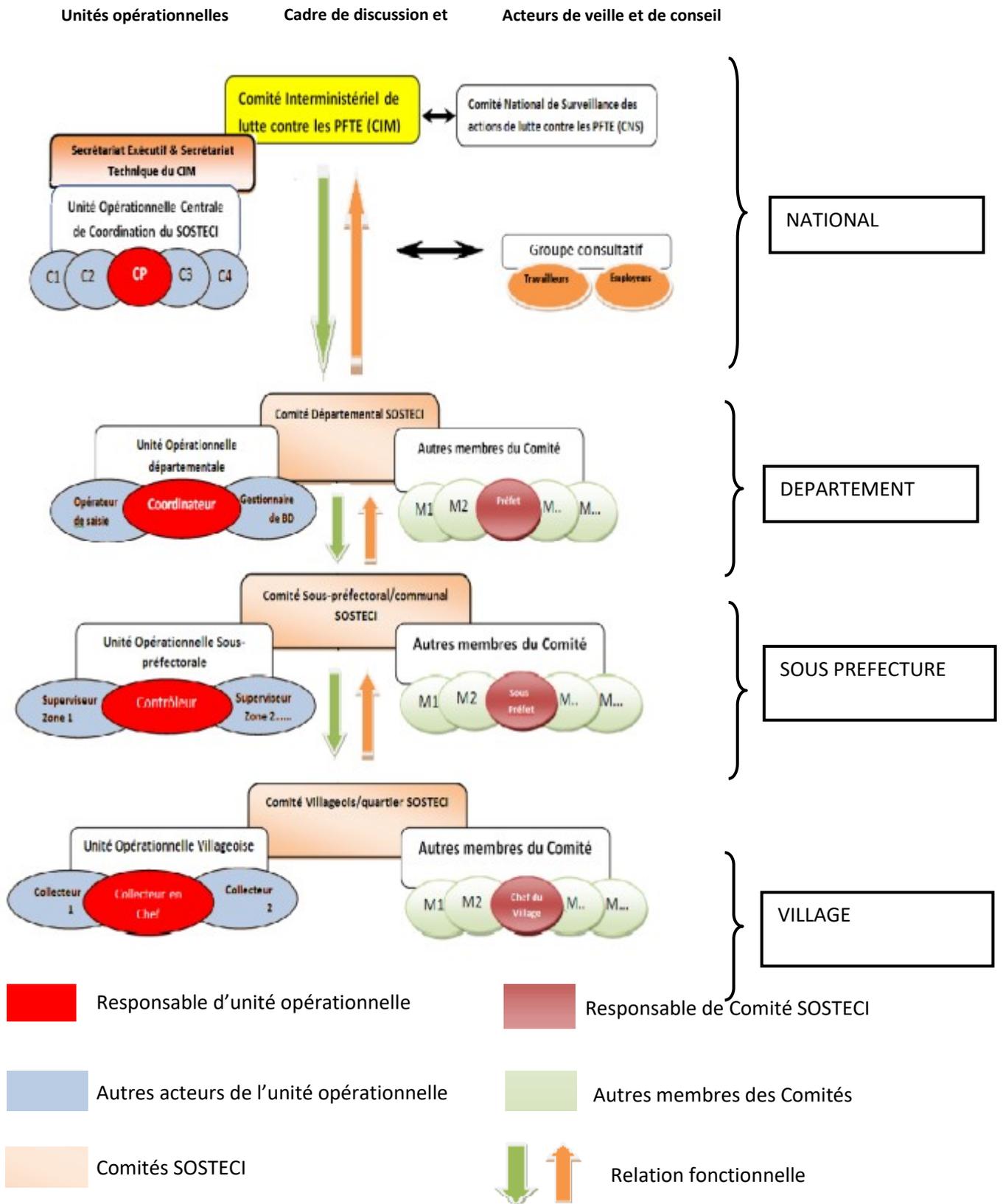
Ces acteurs qui jouent un rôle essentiel contribuent à la veille, au conseil et au contrôle des actions de lutte contre les PFTE. Ils s'assurent de la conformité de toutes les activités du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. Ils conseillent le CIM et le CNS en matière de lutte contre le travail des enfants.

Ces acteurs constituent d'une certaine manière un observatoire des actions de lutte contre les PFTE et partant de celles du SOSTECI.

Tous ces acteurs figurent dans l'organigramme fonctionnel suivant utilisé dans le cadre des projets pilotes :

- L'organigramme opérationnel du SOSTECI représente à la fois les structures et les acteurs clés ;
- Une relation fonctionnelle relie les structures entre elles :
- **De la base vers le haut** (couleur orangée), elle consiste à échanger les informations, à transmettre les données, à participer aux réunions et activités ;
- **Du sommet vers la base** (couleur verte), elle consiste à échanger les informations, à diffuser les rapports d'activité, aux renforcements de capacité, à la supervision des activités, etc.

Figure2 : Organigramme opérationnel du SOSTECI



Source : Document cadre du SOSTECI

Le cadre de gouvernance est assuré par les deux Comités (CIM et CNS) qui jouent respectivement les fonctions de structures exécutives et de contrôle/conseil des actions de lutte contre le travail des enfants dans le cadre du SOSTECI.

Au sein des comités SOSTECI (Départemental, Sous-préfectoral et villageois), il existe deux catégories d'acteurs: les acteurs de terrain (unités opérationnelles) et les autres acteurs.

Toutes les actions sont validées au sein de ces comités, qu'il s'agisse de la collecte de données, leur traitement, la transmission des rapports ou des questionnaires, la référence ou toutes autres questions qui requiert l'assentiment ou la validation des membres sous la supervision des responsables.

Au niveau national, le pilotage est assuré par le secrétariat exécutif du CIM à travers la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants qui a mis en place une équipe multidisciplinaire conformément à l'arrêté ministériel du 23 octobre 2013. Cette équipe était composée de différents spécialistes notamment des criminologues, des statisticiens, des économistes, des inspecteurs de travail, des éducateurs spécialisés.

Cette équipe a bénéficié de la contribution extérieure de deux spécialistes (l'un de l'IPNETP et l'autre de l'INS). Elle a piloté les aspects organisationnels, la conception des outils et supports, la planification des missions et des ateliers, le renforcement de capacité des unités opérationnelles et la supervision des activités de collecte, de saisie et d'analyse des données. Elle a disposé de moyens matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, etc.) pour le pilotage technique sur le terrain. *Le présent rapport émane de cette unité dénommée Unité Opérationnelle Centrale de Coordination du SOSTECI.*

Au niveau départemental et sous préfectoral, les comités sont présidés par le corps préfectoral avec comme appui les Directions en charge du travail (San Pedro) ou de la Direction en charge de la Famille, la Femme et de l'Enfant (Soubré). Les coordonnateurs départementaux sont issus de ces services. Ils supervisent les actions techniques au niveau du département et sont épaulés dans leurs tâches par un gestionnaire de base de données et d'un opérateur de saisie.

La coordination de l'unité opérationnelle départementale la supervision sous préfectorale disposent chacune d'une moto pour faciliter leur mobilité sur le terrain (voir tableau des acquis du SOSTECI).

Au niveau villageois, les comités sont présidés par les chefs de village. En marge de ces comités, les unités opérationnelles sont composées de chefs collecteurs et de collecteurs pour les activités de terrain.

Tableau 4.1 : Appui logistique aux acteurs du SOSTECI

Structures/acteurs	Moyens matériels
Equipement de l'Unité Opérationnelle Centrale du SOSTECI en matériel informatique et bureautique	1 clé internet, 4 disques externes, 01 vidéo projecteur, 01 scanner, Accessoires bureautiques divers
Equipement des différents comités, Unités Opérationnelles Départementales, Sous-préfecturales et villageoises SOSTECI en matériels bureautiques, informatiques et roulants	2 clés internet, 02 ordinateurs bureautiques, 2 imprimantes, 25 Pancartes d'engagement 02 ordinateurs de bureau 32 mégaphones 30 dictaphones 15 Portables Accessoires bureautiques divers

Source : Rapport technique et financier du SOSTECI (liste non exhaustive)

Tableau 4.2 : Les activités marquantes de la phase de pérennisation et d'extension du SOSTECI

ACTIVITES	DATE D'EXECUTION	LIEU	OBSERVATIONS
Atelier de mise à jour et d'appropriation des outils du SOSTECI	19 Février 2013	Salle de conférence du BIT	Participations du CIM, du CNS, BIT, les industriels du Chocolat, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs et des ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre le Travail des enfants
Lancement officiel de la phase pilote du SOSTECI en présence de la 1ere Dame	25 juin 2013	salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangère	Participation du CIM, du CNS, BIT, les industriels du Chocolat, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs et des ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre le Travail des enfants
Création par arrêté ministériel de l'unité opérationnelle centrale SOSTECI	23 octobre 2013	Abidjan	Cabinet du MEMEASFP
Missions préparatoires pour la mise en œuvre du SOSTECI dans les départements cibles	15-21 mars 2015	Soubré, Méagui et San Pedro	Equipements Technique de La DLTE
Création de comités départementaux, sous préfectoraux et villageois du SOSTECI	Mars à Avril 2015	San Pedro	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 01 comité départemental, ▪ 02 sous préfectoraux ▪ 08 villageois
Equipement de l'Unité Opérationnelle Centrale du SOSTECI en matériel informatique et bureautique	Avril-Juin 2015	Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériels informatiques et bureautiques reçus
Equipement des différents unités opérationnelles SOSTECI en matériels bureautiques, informatique et roulants	Avril-Juin 2015	Toutes les localités cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériels informatiques, bureautiques reçus et roulants reçus
Conception et validation d'un logiciel de saisie et de traitement de données (Base de données)	Mars-Mai 2015	Toutes les localités cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données disponible et fonctionnelle
Atelier de formation des unités opérationnelles sur les outils du SOSTECI	8-17 mars 2015	San Pedro, Soubré, Méagui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active des membres des unités opérationnelles
Atelier de formation des GBD, OS et Coordonateurs sur l'utilisation de la base de données	27-30 juillet 2015	San Pedro	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active des GBD, OS et Coordonateur sur la base de données

Démarrage de la collecte de données par le prétest du questionnaire et des outils de collecte et de diffusion	Mai 2015	Toutes les localités cibles	Questionnaires validés, logiciel et saisie et de traitement et site internet SOSTECI réadaptés
Lancement de la collecte de données à grande échelle dans les localités cibles du projet	Mai 2015	Toutes les localités cibles	Lancement effective de la collecte
Campagne de sensibilisation sur les pires formes de travail des enfants et sur le système de référence et de contre référence dans les 5 départements abritant la phase pilote du SOSTECI	25-30 mai 2015	Toutes les localités cibles	Communauté sensibilisées sur les systèmes de référence et de contre référence en matière de lutte contre les PFTE
Mission conjointe de supervision de l'UOCC-SOSTECI et de l'UNICEF à Soubré et à San Pedro, dans le cadre du projet UNICEF/ SOSTECI.	20-29 juillet 2015	Toutes les localités cibles	Missions effectuées
Missions d'encadrements	22-30 mai 2015 21-29 juin 2015 19-27 juillet 2015 22-30 septembre 2015	Toutes les localités cibles	Missions effectuées
Atelier technique d'apurement des données	5-9 octobre 2015	Adzopé, Hotel Sekedess	Données apurées
Atelier technique d'analyse des données 1	10-16 octobre 2015	Adzopé, Hotel Sekedess	Données analysées
Atelier technique d'analyse des données 2	30 mars au 06 avril 2015	Adzopé, Hotel Sekedess	Données analysées et finalisées
Atelier National des parties prenantes sur le SOSTECI	13 au 16 Décembre 2015	Hôtel Sofia San Pedro	Participation active de toutes les parties prenantes

2. Difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet

Dans la conduite du projet, un ensemble de difficultés ont été identifiées et ont constitué des limites opérationnelles sur le terrain.

2.1 Au niveau des comités départementaux, sous-préfectoraux et villageois

Les comités départementaux, sous-préfectoraux et villageois ne disposent pas de budget de fonctionnement pour mener à bien leur activité. Aussi, faut-il noter l'absence de structures et de moyens de prise en charge des enfants victimes des PFTE.

2.2 Au niveau des unités opérationnelles départementales et sous -préfectorales

Les différentes unités ne disposaient pas de moyens de travail suffisants (un seul ordinateur pour l'opérateur de saisie et le gestionnaire de bases de données). Celles-ci étaient également confrontées à un problème de connexion internet ce qui limitait l'accessibilité à la base de données.

2.3 Au niveau des unités opérationnelles villageoises

Les membres des unités opérationnelles villageoises (UOV) ont estimé que la durée de la collecte des données et les primes de motivations étaient insuffisantes au regard de la charge de travail qui leur était demandée.

II^{ème} PARTIE : LES CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES COMMUNAUTES PRODUCTRICES DE CACAO

Cette partie présente les principaux résultats de la collecte d'information dans les communautés productrices de cacao où le mécanisme a été expérimenté.

Dans un premier chapitre, elle souligne la perception de la place et du rôle des enfants dans les systèmes de production par les différentes couches sociales.

Un deuxième chapitre met en lumière le profil des employeurs/utilisateurs d'enfants, de même que les conditions générales de travail dans lesquelles ils évoluent avec les enfants.

Le troisième chapitre de la présente partie est consacré à la description des caractéristiques des enfants économiquement occupés.

Le quatrième chapitre procède à une analyse sectorielle du travail des enfants.

Le cinquième chapitre présente les motivations et les conditions générales de travail des enfants.

Le sixième chapitre examine les risques auxquels sont exposés les enfants travailleurs en termes de santé et de sécurité au travail.

Le septième chapitre de cette partie fait le point de l'assistance dont bénéficient, en général, les enfants dans les communautés investiguées.

Le huitième et dernier chapitre fait un focus sur les recommandations endogènes pour une pérennisation dans les communautés productrices de cacao pour une lutte efficace contre les PFTE.

CHAPITRE I : PERCEPTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES COMMUNAUTES

1. Focus groupes par localité et par groupe d'acteurs interviewés

Le mécanisme d'échange direct avec les différents groupes d'acteurs locaux au sein des sous-préfectures cibles, au titre de la phase II du SOSTECI UNICEF, a permis d'administrer 32 modules 0, 10 dans le Département de Soubré et 22 dans celui de San Pedro. Ces entretiens, relativement aux différents groupes d'acteurs interviewés, se ventilent comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 5 : Répartition des modules 0 administrés par groupe d'acteurs et par localité

LOCALITES		GROUPES THEMATIQUES								Total
Sous Préfecture	Localités	Chefferie Traditionnelle	Jeunes , leaders	Groupe d'entraide	Groupes religieux	Groupes ethniques	Associations de femmes	Groupe d'enfants	Organisations Professionnelles Agricoles	
Grand Zattry	Grand Zattry	1	-	1	-	1	1	-	1	5
	Sokoza	-	1	-	-	2	-	-	-	3
	Zoukouzoa	1	1	-	1	-	1	-	-	4
Oupoyo	Oupoyo	-	1	-	-	-	-	-	-	1
	Oupagui	1	1	-	1	-	-	-	-	3
	Kangagui	-	1	1	1	1	1	1	-	6
San Pedro	Watté	1	-	-	-	-	-	1	-	2
	Moussa dougou	-	1	-	1	-	-	-	-	2
	Pont Brimé	1	1	-	1	-	-	-	1	4
Gabiadji	Fahé	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	Soumaho rodougou	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Total		7	7	2	5	4	3	2	2	32

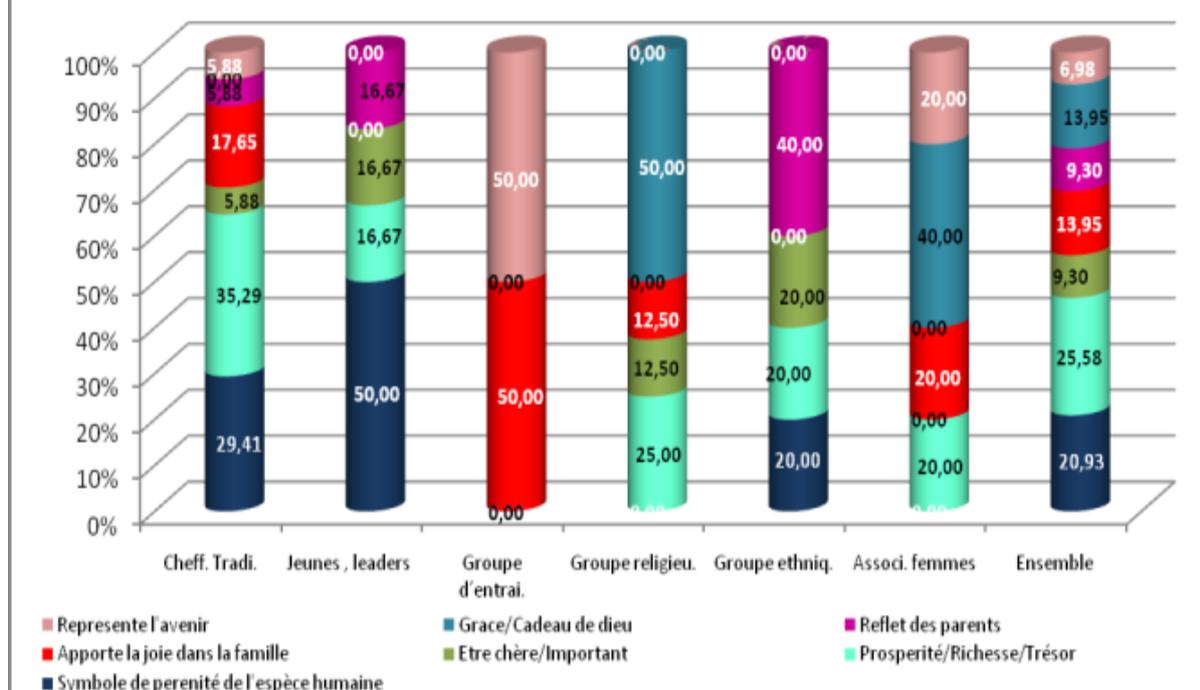
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

2. Compréhension du rôle social de l'enfant

2.1 Place de l'enfant dans les communautés

La plupart des communautés investiguées vouent une place de choix à l'enfant et ce, quel que soit le groupe d'acteurs considérés : pour un quart des acteurs interviewés, « la venue d'un enfant au sein de la communauté est signe de richesse et de prospérité ». Et, pour un acteur sur cinq, « l'enfant symbolise la pérennité de l'espèce humaine ». Pour 13,9% « il apporte la joie pour toute la famille » ; Mieux, sa venue est un « acte hautement divin », comme le soulignent 13,9% des groupes enquêtés ; cette assertion étant reprise par un religieux sur deux et quatre femmes sur dix qui voient en l'enfant une « manifestation divine ».

Graphique 1 : Importance des enfants selon les groupes d'acteurs



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

2.2 Besoins de l'enfant dans la communauté

De manière générale, il ressort des entretiens réalisés que la scolarisation est le premier besoin de l'enfant (26,3%). Ce besoin est d'autant plus important, qu'il a été fortement mis en avant par la plupart des groupes d'acteurs : 58,3% des coopératives agricoles, un tiers des enfants, de même qu'un membre de la chefferie traditionnelle sur trois.

Ce besoin de scolarisation pour les enfants trouve son fondement dans la nécessité de les voir bénéficier d'une bonne éducation et d'un meilleur encadrement. En effet, du point de vue de l'ensemble des acteurs, l'expression de ce besoin de scolarisation représente 18,14% des opinions exprimées et se ventile sur plusieurs types d'acteurs au nombre desquels, les coopératives agricoles (41,7% des opinions), la chefferie traditionnelle (20,9%), les groupes d'entraïdes (19,2%) et les communautés religieuses (18,6%). Viennent ensuite les besoins primaires de l'espèce humaine, à savoir bénéficier d'une alimentation équilibrée (13,7% des opinions de l'ensemble des acteurs) et disposer de soins de santé de qualité (13% des opinions).

Tableau 6 : Besoins des enfants de la communauté selon les composantes sociales

Chefferie Traditionnelle	Différents groupes d'acteurs de la communauté interviewés							
	Jeunes, leaders	Groupes d'entraide	Groupes religieux	Groupe ethnique	Associati femme	Groupes d'enfants	Org. Prof Agricole	Ensemble
Eduquer/ Suivre/Encadrer	9 20,9	11 14,9	5 19,2	8 18,6	4 13,8	6 16,2	1 16,7	49 18,1
Santé de qualité	3 7,0	13 17,6	6 23,1	7 16,3	-	5 13,5	1 16,7	35 13,0
Alimentation équilibré	2 4,7	9 12,2	5 19,2	7 16,3	8 27,6	6 16,2	-	37 13,7
Scolarisation	14 32,6	18 24,3	7 26,9	9 20,9	5 17,2	9 24,3	2 33,3	71 26,3
Amour/Chaleur et Protection	5 11,6	3 4,1	-	5 11,6	6 20,7	5 13,5	-	24 8,9
Aller avec les parents quand il n'y a pas cours	2 4,7	2 2,7	-	-	-	2 5,4	-	6 2,2
Pérennisation de l'activité des ses parents	2 4,7	4 5,4	-	2 4,7	2 6,9	-	-	10 3,7
Aide	2 4,7	-	-	-	-	-	1 16,7	3 1,1
Connaissances diverses	-	1 1,4	1 3,8	-	2 6,9	1 2,7	-	5 1,9
Apprentissage de métier	-	1 1,4	-	-	1 3,4	-	-	2 0,7
Obéissance aux parents	3 7,0	-	-	-	1 3,4	-	-	4 1,5
Faire comme ses parents	1 2,3	2 2,7	-	-	-	-	1 16,7	4 1,5
S'amuser/ s'épanouir	-	5 6,8	-	-	-	1 2,7	-	6 2,2
Communiquer	-	2 2,7	2 7,7	3 7,0	-	-	-	7 2,6
Etre déclaré à l'état civil	-	2 2,7	-	2 4,7	-	2 5,4	-	6 2,2
Regarder moins la télévision	-	1 1,4	-	-	-	-	-	1 0,4
Total	43	74	26	43	29	37	6	270

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

2. 3 Rôle de l'enfant dans le système de production

L'examen du rôle joué par l'enfant dans le système de production, du point de vue des différents acteurs, met en avant un certain nombre d'enseignements. Premièrement, l'acquisition de la base de connaissance des enfants relativement aux activités qu'exercent leurs parents dans la cacaoculture se fait principalement à travers le séchage des fèves (16,23% des opinions exprimées), cette idée étant fortement soutenue par différents acteurs dont la chefferie traditionnelle (19,4%) et les jeunes eux-mêmes (33,3%). Deuxièmement, les enfants apportent souvent un soutien logistique dans la cacaoculture notamment de l'eau et de la nourriture aux ouvriers (12% des opinions), comme le soulignent la chefferie (25% des opinions), les religieux (15,8%), ou les jeunes, les cadres et leaders d'opinion (15,2%). Dans ce sens, il importe de noter que, dans beaucoup de cas, l'enfant se retrouve à accompagner simplement les parents au champ soit parce qu'il est trop jeune et ne saurait rester

seul au village soit que sa présence est requise pour veiller sur les plus petits lorsque les parents sont occupés à travailler (9,42% des opinions de l'ensemble des acteurs).

Enfin, le ramassage et la mise en tas des cabosses après récolte constituent les autres tâches dévolues aux enfants (9,4% des opinions de l'ensemble des acteurs).

Toutefois, il convient de souligner que quelque fois le rôle de l'enfant va au-delà de ces tâches et pourrait mettre en danger son intégrité physique. Les membres des organisations professionnelles agricoles attirent, à cet égard, l'attention sur le fait que les enfants aident les parents à traiter les champs à l'aide de produits chimiques (21,1% des opinions) ; dans le même sens, les cadres et leaders d'opinion (2,2%) relèvent que certains enfants sont conduits à porter ou à manipuler le dispositif d'épandage de produits chimiques avant ou après utilisation.

Tableau 7 : Rôle de l'enfant dans la production selon les composantes de population (%)

Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée									
	Chefferie Traditionnelle	Jeunes, leaders	Groupe d'entraide	Groupes religieux	Groupe ethnique	Association de femme	Groupe d'enfants	Org Prof Agricole	Ensemble
Apprentissage/socialisation	3 15,0	7 15,2	5 14,3	2 10,5	5 26,3	7 29,2	-	-	29 15,2
Assistance aux parents	6 30,0	1 2,2	3 8,6	-	2 10,5	2 8,3	-	-	14 7,3
Pratique de petites corvées (apporter l'eau ou la nourriture)	5 25,0	7 15,2	2 5,7	3 15,8	2 10,5	3 12,5	-	1 5,3	23 12,0
Puiser l'eau au puits	-	1 2,2	5 14,3	-	-	1 4,2	-	1 5,3	8 4,2
Arrosage des pépinières	1 5,0	1 2,2	1 2,9	2 10,5	2 10,5	2 8,3	1 9,1	3 15,8	13 6,8
Ecabossage	-	2 4,3	-	-	-	-	2 18,2	3 15,8	7 3,7
Séchage des fèves	2 10,0	12 26,1	3 8,6	4 21,1	3 15,8	2 8,3	2 18,2	3 15,8	31 16,2
Ramassage et mise en tas des cabosses	-	5 10,9	4 11,4	4 21,1	-	1 4,2	4 36,4	-	18 9,4
Rien/ simple accompagnateur	3 15,0	3 6,5	7 20,0	4 21,1	1 5,3	-	-	-	18 9,4
Cueillette, récolte des cabosses	-	1 2,2	-	-	-	1 4,2	2 18,2	-	4 2,1
Nettoyer les champs	-	2 4,3	5 14,3	-	3 15,8	2 8,3	-	-	12 6,3
Transporter les fèves	-	1 2,2	-	-	-	-	-	1 5,3	2 1,0
Aide à faire les trouaisons	-	1 2,2	-	-	-	-	-	1 5,3	2 1,0
Porte ou manipule le dispositif d'épandage	-	1 2,2	-	-	-	-	-	-	1 0,5
Planter les pépinières	-	1 2,2	-	-	1 5,3	3 12,5	-	-	5 2,6
Aider à traiter les champs avec les produits phytosanitaires	-	-	-	-	-	-	-	4 21,1	4 2,1
Total	20	46	35	19	19	24	11	19	191

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

3. Difficultés rencontrées par les enfants au sein des communautés du projet

3.1 Au plan général

Dans les communautés productrices de cacao, les enfants sont exposés à un certain nombre de difficultés dont les plus importantes sont :

- Insatisfaction des besoins primaires (nourriture, soins de santé, vêtement) selon 19,30% des opinions exprimées ; cette idée étant fortement relayée au sein des jeunes, des cadres et des leaders d'opinions (29,8%);
- Fatigue, maladies, morsures et blessures diverses selon 15,4% des acteurs, en particulier chez les enfants (55,6%), les femmes (21,9%) et au niveau de la chefferie traditionnelle (19,7%);
- Absence de déclaration à l'état civil dénoncée par 6,3% des acteurs ;
- Manque de surveillance des enfants par les parents : 6,0% des acteurs s'étant exprimés pensent, en effet, que les enfants sont livrés à eux-mêmes

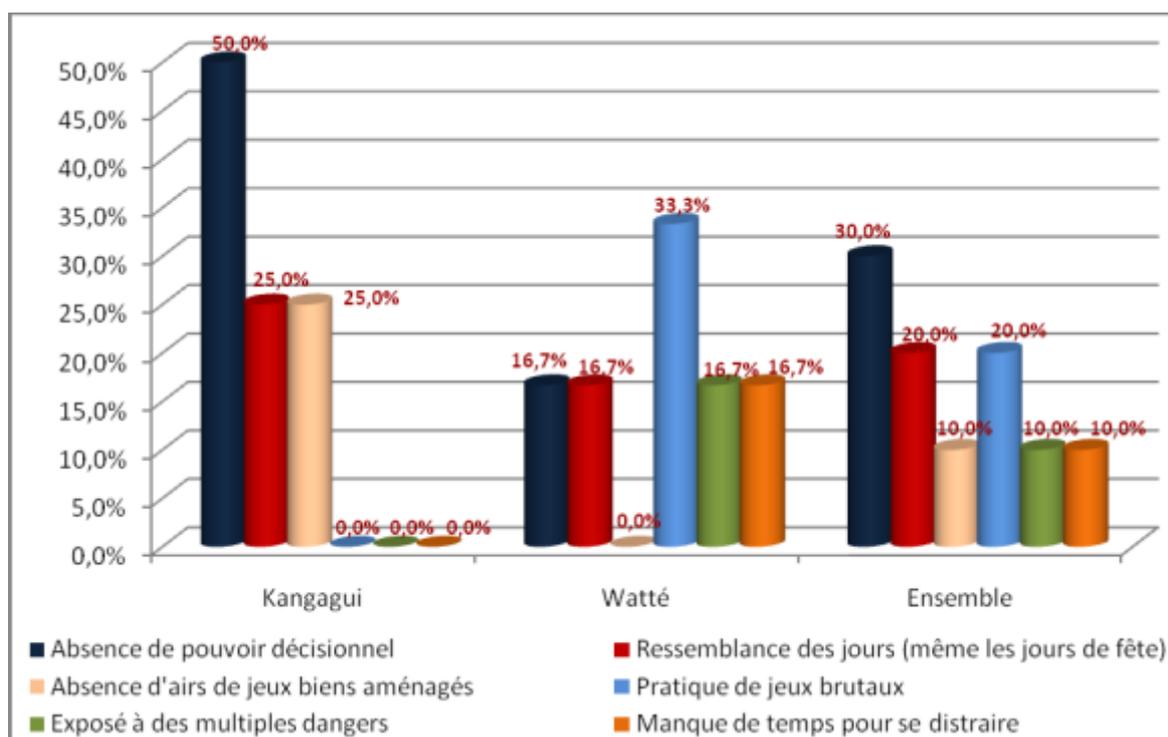
Tableau 8 : Difficultés rencontrées par les enfants

Chefferie Tradition	Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée								
		Jeunes, leaders	Groupe d'entrai.	Groupe religieux	Groupe ethnique	Associat femmes	Groupe d'enfant	Org. Prof Agricole	Ensembl e
Insatisfaction des besoins primaires(malnutrition/faim)	11 18,0	17 29,8	11 26,2	5 13,5	7 19,4	3 9,4		1 9,1	55 19,3
Irresponsabilité des parents		3 5,3	3 7,1		2 5,6	1 3,1			9 3,2
Absence d'actes de naissance		3 5,3	5 11,9	3 8,1	2 5,6	4 12,5		1 9,1	18 6,3
Absence d'infrastructure de divertissement	5 8,2	1 1,8	1 2,4	5 13,5		1 3,1	2 22,2		15 5,3
Absence de cantine scolaire	3 4,9	1 1,8	3 7,1	5 13,5			2 22,2	1 9,1	21 7,4
Absence ou insuffisance d'école (salles, école, classe de maternelle)	7 11,5	2 3,5	2 4,8	2 5,4	4 11,1	3 9,4		1 9,1	9 3,2
Absence d'électrification	4 6,6		3 7,1	3 8,1	5 13,9				15 5,3
Insuffisance voire absence de pompes hydrauliques	6 9,8	1 1,8	4 9,5			1 3,1			12 4,2
Faiblesse de la surveillance des parents	3 4,9	3 5,3	2 4,8	1 2,7	3 8,3	3 9,4		2 18,2	17 6,0
Insécurité (Agressions, violes...)	2 3,3	3 5,3			2 5,6	1 3,1			8 2,8
Absence de marché	1 1,6								1 0,4
Fatigue, Maladie, Blessure, Morsures diverses	12 19,7	8 14,0	2 4,8	5 13,5	4 11,1	7 21,9	5 55,6	1 9,1	44 15,4
Absence de dispensaire	2 3,3		1 2,4			1 3,1		1 9,1	5 1,8
Maltraitance	3 4,9	2 3,5	2 4,8	3 8,1		3 9,4			13 4,6
Influence de la société sur les enfants		2 3,5	1 2,4		1 2,8				4 1,4
Traite et exploitation		1 1,8							1 0,4
Mariage précoce	2 3,3		1 2,4	3 8,1	2 5,6	1 3,1			9 3,2
Abandon, déscolarisation		3 5,3			4 11,1	2 6,3		1 9,1	10 3,5
Pratique de jeux dangereux		5 8,8	1 2,4	2 5,4				1 9,1	9 3,2
Décès précoce		1 1,8				1 3,1			2 0,7
Absence de problème		1 1,8						1 9,1	2 0,7
Total	61	57	42	37	36	32	9	11	285

3.2 Regard de la communauté sur les enfants

A l'analyse du regard que porte la communauté sur les enfants dans l'ensemble des localités, il ressort que ces derniers sont « oisifs » et qu'il importe de les protéger. En effet, selon quasiment un tiers des enfants interviewés, la communauté les voit comme des êtres immatures, incapables de prendre des décisions même pour des actions les concernant ; ce jugement étant, la plupart du temps, « imputé à leur jeune âge, au mépris de leur droit à la décision ». Dans le même sens, les communautés ne verraient dans le mode de vie des enfants que de la monotonie dans leur quotidien (20% des opinions recueillies) fait de jeux brutaux voir dangereux qui les exposent à divers accidents (20% des opinions exprimées). Toutes choses qui sont susceptibles de conduire nombre d'enfants à travailler sous la surveillance « d'adultes prévenants ».

Graphique 2 : Regard de la communauté sur les enfants



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

3.3 Liens entre les difficultés rencontrées et le travail des enfants

Il ressort de l'examen des liens entre les difficultés observées chez les enfants et leur utilisation pour le travail que le recours à la main-d'œuvre infantile est le plus souvent tributaire de la pauvreté des parents, leur incapacité à faire face aux besoins de la famille et à recruter des manœuvres pour les aider dans leurs tâches (26,3% des acteurs) et de leur incapacité à scolariser les enfants (23,1%). Aussi, selon 10,3% des

interviewés, l'absence d'infrastructures scolaires de proximité entraîne un désintérêt de la part des parents pour l'école. De même elle conduit les élèves à abandonner l'école et, par conséquent, à grossir les rangs des enfants travailleurs.

L'utilisation des enfants dans les activités économiques entraîne chez eux épuisement et fatigue générale, sources d'échec scolaire et, *in fine*, le risque de déscolarisation. Cette situation est aggravée en raison de l'exposition des enfants à certaines maladies, aux morsures et aux blessures diverses (9,0% des opinions) qui peuvent les empêcher de bien suivre les cours ou, dans des situations extrêmes, les pousser à renoncer aux études pour travailler.

Tableau 9 : Liens entre les difficultés rencontrées et le travail des enfants selon les composantes de la population

Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée									
	Chefferie Traditionnelle	Jeunes, leaders	Groupe d'entraide	Groupe religieux	Groupes ethniques	Associations femme	Groupe d'enfants	Org Prof Agricole	Ensemble
Absence de moyens pour les scolariser	11 37,9	10 24,4	2 12,5	3 16,7	6 28,6	3 23,1	-	1 10,0	36 23,1
Pauvreté des parents pousse à l'usage des enfants	8 27,6	13 31,7	4 25,0	5 27,8	5 23,8	4 30,8	1 12,5	1 10,0	41 26,3
Absence d'extrait d'acte de naissance	-	1 2,4	2 12,5	5 27,8	2 9,5	1 7,7	-	-	11 7,1
Absence de cantine scolaire	-	1 2,4	3 18,8	1 5,6	1 4,8	-	1 12,5	-	7 4,5
Absence d'infrastructures scolaire de proximité	7 24,1	2 4,9	1 6,3	1 5,6	4 19,0	1 7,7	-	-	16 10,3
Maltraitance et frustration poussent l'abandon du domicile	2 6,9	-	1 6,3	2 11,1	-	1 7,7	-	-	6 3,8
fatigue et l'épuisement (risque élevé d'échecs scolaires)	1 3,4	5 12,2	2 12,5	-	2 9,5	2 15,4	2 25,0	-	14 9,0
Exposition aux maladies, blessures et morsures d'animaux	-	6 14,6	-	1 5,6	-	-	3 37,5	2 20,0	12 7,7
oisiveté / Insuffisance de suivi/ enfant livré à lui-même	-	3 7,3	1 6,3	-	1 4,8	1 7,7	1 12,5	1 10,0	8 5,1
jeu pas toujours source de blessure/ l'enfant doit s'épanouir (Pont brimé)	-	-	-	-	-	-	-	3 30,0	3 1,9
l'abandon des enfants par les parents/ irresponsabilité	-	-	-	-	-	-	-	1 10,0	1 0,6
Refus de certains enfants de continuer ou d'aller à l'école	-	-	-	-	-	-	-	1 10,0	1 0,6
Total	29	41	16	18	21	13	8	10	156

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

3.4 Identification des travaux jugés dangereux par la communauté

L'analyse des données collectées a permis de se rendre compte qu'en règle générale, les différents acteurs interviewés admettent l'existence de travaux dangereux, en particulier dans l'agriculture. Selon 13,8% des acteurs interviewés, les travaux concernent le désherbage ou tous autres travaux à la machette, les travaux liés à la cabossage (2,9%), à la manipulation et à l'épandage de produits chimiques (19,2%), au

brûlage des parcelles (8,3%), au fait de puiser de l'eau au puits (7,7%), à la pratique de la saignée dans l'hévéaculture(22,8%), à l'abattage des arbres (10,9%) et à la cueillette de cabosses (1,9%).

A côté de ces travaux agricoles, d'autres travaux dangereux ont été identifiés, notamment, le port de charges lourdes (22,8%), la production de charbon de bois (0,3%), le travail dans les moulins (0,6%), le travail dans les mines d'or (2,6%) et l'utilisation des enfants dans la guerre (0,3%).

Cependant, si l'on reconnaît que certains travaux précités figurent sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants, on note une méconnaissance de ces travaux chez certains acteurs de la communauté, notamment des jeunes, des cadres et des leaders d'opinions qui ont fait allusion au jeu de billes (1,3%). De même, certains membres de la chefferie traditionnelle ont reconnu ne pas en connaître l'existence, du fait qu'ils n'exercent pas dans l'agriculture (2,6%). A contrario, certains enfants souhaiteraient voir cette liste prendre en compte certains travaux tels que ceux impliquant le parcours de longue distance pour se rendre au champ (15,4%).

Tableau 10 : Identification des travaux dangereux pour les enfants selon les composantes de la population

Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée									
	Chefferie Traditionnelle	Jeunes, leaders	Groupe entraide	Groupes religieux	Groupes ethniques	Associations de femme	Groupe d'enfants	Org Prof Agricole	Ensemble
Désherbage ou autres travaux a la machette	5 (12,8)	12 (16,0)	5 (9,6)	5 (13,8)	8 (16,0)	5 (14,3)	2 (15,4)	1 (8,3)	43 (13,8)
Ecabossage	1 (2,56)	3 (4,0)	1 (1,9)	-	4 (8,0)	-	-	-	9 (2,9)
Cueillette de cabosse	2 (5,13)	2 (2,67)	1 (1,9)	-	1 (2,0)	-	-	-	6 (1,9)
manipulation ou épandage de produits chimiques	9 (23,1)	10 (13,3)	9 (17,3)	8 (22,2)	9 (18,0)	9 (25,7)	4 (30,8)	2 (16, /)	60 (19,2)
Brulage des champs	3 (7,7)	9 (12,0)	4 (7,7)	-	4 (8,0)	5 (14,3)	-	1 (8,3)	26 (8,3)
Activité de pêche	4 (10,3)	-	2 (3,8)	-	1 (2,0)	1 (2,9)	-	-	8 (2,5)
puisage d'eau au puits	2 (5,1)	4 (5,3)	5 (9,6)	4 (11,1)	4 (8,0)	4 (11,4)	-	1 (8,3)	24 (7,7)
Port de charges lourdes	6 (15,3)	21 (28,0)	10 (19,2)	9 (25,0)	9 (18,0)	8 (22,9)	3 (23,1)	5 (41,6)	71 (22,8)
Saignée de bois d'hévéa	1 (2,6)	-	2 (3,8)	-	1 (2,0)	-	-	-	4 (1,3)
Abattage des arbres	1 (2,6)	10 (13,3)	6 (11,5)	7 (19,4)	6 (12,0)	2 (5,7)	1 (7,7)	1 (8,3)	34 (10,9)
Travail dans les moulins	1 (2,6)	-	-	-	1 (2,0)	-	-	-	2 (0,6)
Activités ménagère	1 (2,6)	-	3 (5,8)	-	1 (2,0)	1 (2,9)	-	-	6 (1,9)
Tous travaux des champs	1 (2,6)	1 (1,3)	-	1 (2,8)	-	-	-	-	3 (0,9)
Travailler dans les mines d'or	-	1 (1,3)	3 (5,8)	2 (5,6)	1 (2,0)	-	1 (7,7)	-	8 (2,6)
Métayage par enfant	1 (2,6)	-	1 (1,9)	-	-	-	-	-	2 (0,6)
Jeu de billes	-	1 (1,3)	-	-	-	-	-	-	1 (0,3)
Utilisation des enfants dans la guerre	-	1 (1,3)	-	-	-	-	-	-	1 (0,3)
Ne sait pas, puisque non agriculteur	1 (2,6)	-	-	-	-	-	-	-	1 (0,3)
Parcours de longues distances pour se rendre au champ	-	-	-	-	-	-	2 (15,4)	-	2 (0,6)
Production de charbon de bois	-	-	-	-	-	-	-	1 (8,3)	1 (0,3)
Total	39	75	52	36	50	35	11	11	309

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

Au total, dans l'ensemble des communautés investiguées, l'enfant occupe une place de choix. Aussi son éducation, notamment par le travail est une priorité ; il ne doit pas être abandonné à lui-même, faute d'infrastructures socio-éducatives. Toutefois, certaines limites sont parfois franchies et l'enfant est impliqué dans nombre d'activités susceptibles de nuire à son intégrité physique. Les communautés en ont conscience et sont les premières à suggérer des solutions endogènes pour lutter contre ces PFTE (cf. infra).

CHAPITRE II : PROFIL DES EMPLOYEURS/UTILISATEURS ET CONDITIONS D'UTILISATION DES ENFANTS TRAVAILLEURS

1. Employeurs/utilisateurs d'enfants et conditions de travail des enfants

Le mécanisme de collecte de données mis en œuvre les Sous-préfectures de Gabiadji, Grand-Zattry, Oupoyo et San Pedro a permis de recenser 1007 employeurs/utilisateurs d'enfants. Le tableau 11 indique qu'il s'agit essentiellement d'hommes : près des trois-quarts des utilisateurs d'enfants sont de sexe masculin pour un quart de femmes. Toutefois, l'on observe de légers écarts par rapport à cette tendance. Ainsi, à Grand-Zattry, c'est un employeur sur trois qui est de sexe féminin, *a contrario*, à Gabiadji, seuls 17% des employeurs sont des femmes.

Tableau 11 : Répartition des employeurs selon le sexe et la Sous-préfecture

	Homme		Femme		Total
	N	%	N	%	
OUPOYO	367	73,0	136	27,0	503
GRAND ZATTRY	107	64,8	58	35,2	165
SAN PEDRO	196	72,9	73	27,1	269
GABIADJI	58	82,9	12	17,1	70
TOTAL	728	72,3	279	27,7	1007

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

1.1 Profil sociodémographique des employeurs/utilisateurs d'enfants

L'examen des caractéristiques sociodémographiques des employeurs/utilisateurs d'enfants met en avant le fait qu'ils ont, en moyenne, 42 ans, ce qui semble indiquer que le recours à la main d'œuvre enfantine se perpétue avec le renouvellement des populations impliquées dans la cacao-culture ivoirienne.

Tableau 12 : Age moyen des employeurs selon le sexe et la Sous-préfecture

	Homme	Femme	Ensemble
OUPOYO	43,5	37,5	41,9
GRAND ZATTRY	43,6	36,0	40,9
SAN PEDRO	44,2	38,2	42,6
GABIADJI	40,2	36,8	39,6
TOTAL	43,4	37,3	41,7

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

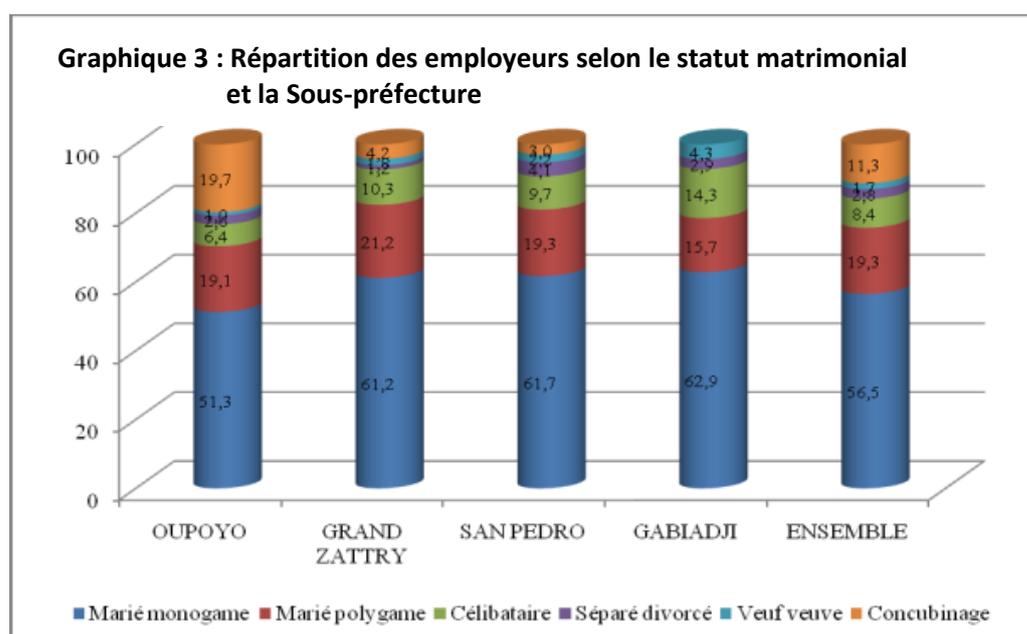
L'expérience moyenne de cinq ans de travail avec les enfants montre bien cette tendance, en particulier chez les employeurs/utilisateurs à San Pedro pour qui cette pratique dure depuis 6 ans en moyenne.

Tableau 13: Expérience moyenne de travail des employeurs avec des enfants selon le sexe et la Sous-préfecture (en années)

	OUPOYO	GRAND ZATTRY	SAN PEDRO	GABIADJI	ENSEMBLE
Homme	4,7	4,3	6,0	5,2	5,0
Femme	4,2	4,5	3,6	3,6	4,1
Ensemble	4,6	4,4	5,3	4,9	4,9

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

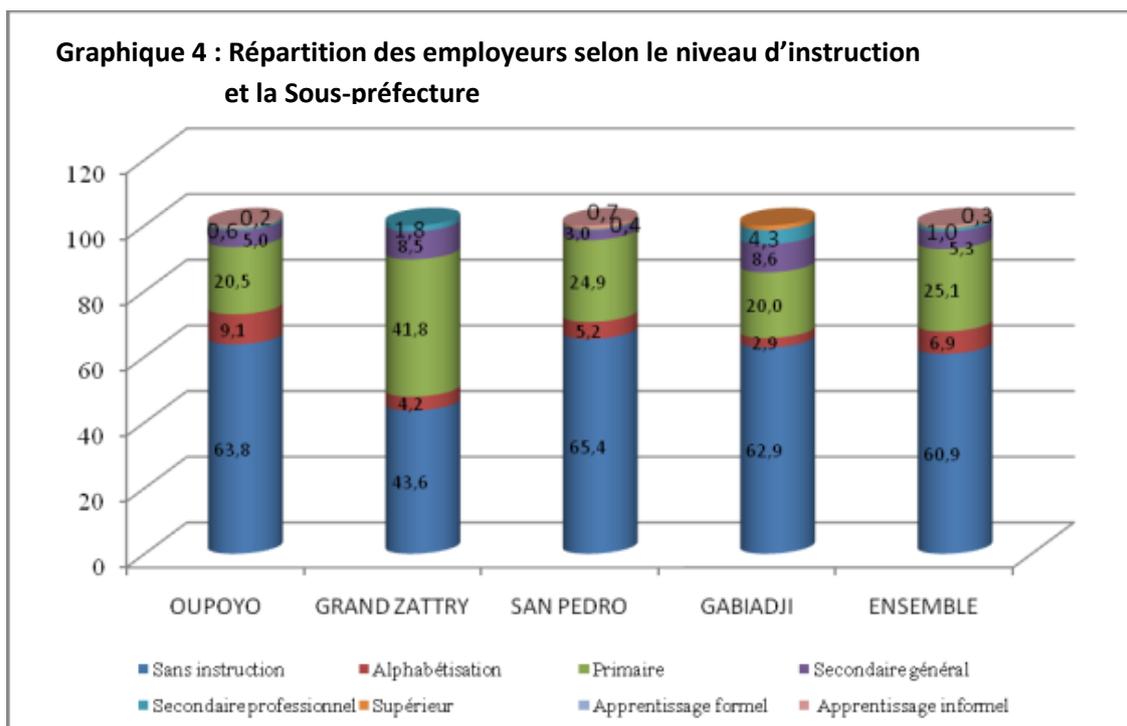
Cependant, lorsque l'on se penche sur le statut matrimonial de ces employeurs/utilisateurs d'enfants, on s'aperçoit qu'ils vivent, en majorité, maritalement. Ce qui semble perpétuer et prolonger le cadre familial souligné à travers le vœu d'une « socialisation par le travail », maintes fois exprimée par les populations au cours des focus groupes réalisés.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

1.2 Niveau d'instruction des employeurs/utilisateurs d'enfants

La majorité des employeurs/ utilisateurs d'enfants ont un faible niveau d'instruction : un d'entre eux sur cinq a atteint le niveau primaire pour un sur vingt qui a une expérience du secondaire général, dans un contexte où 61% d'entre eux n'ont jamais été scolarisés. Ce tableau semble quelque peu meilleur à Grand-Zattry où 42% des employeurs/utilisateurs ont atteint le primaire pour 8,5% qui sont parvenus au secondaire général. Rares sont les employeurs/utilisateurs d'enfants ayant fréquenté un établissement de formation professionnelle. Cette situation semble être davantage renforcée au regard du secteur dans lequel ils exercent leurs activités.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

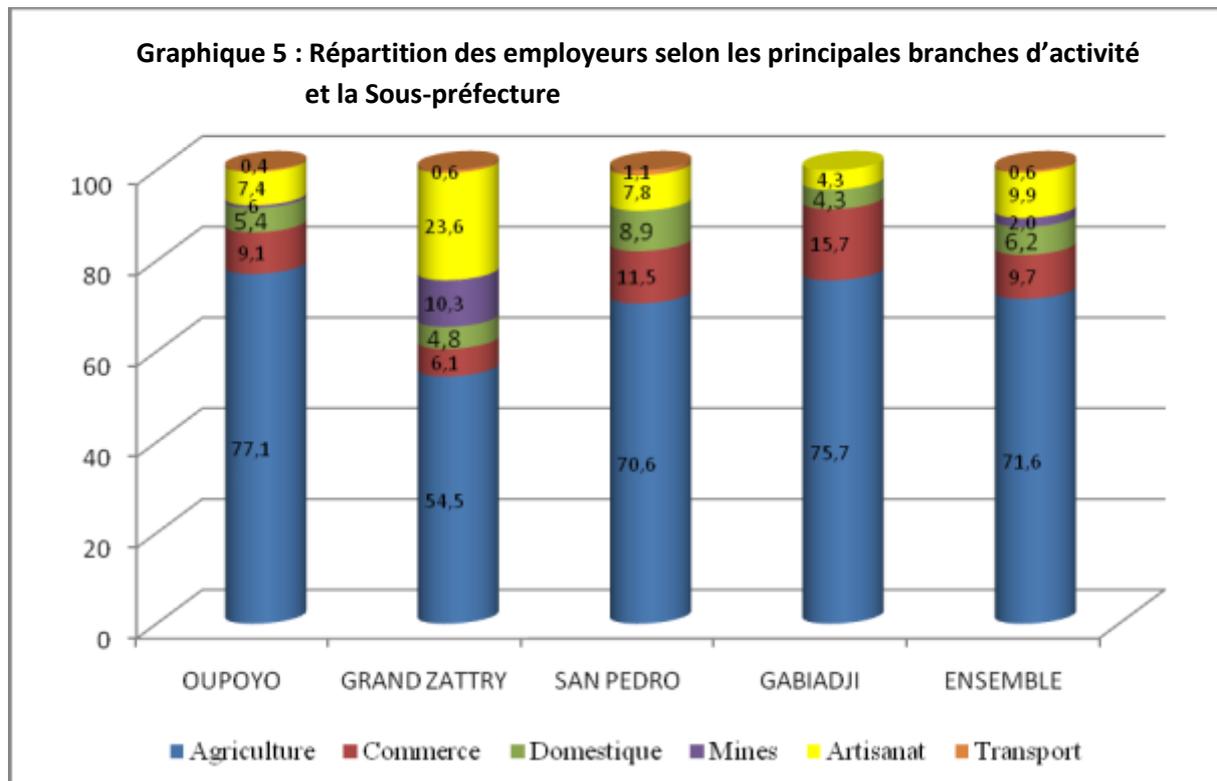
Au total, le profil type de l'employeur/utilisateur d'enfants dans les Sous-préfectures de Gabiadiji, Grand-Zattry, Oupoïo et San Pedro indique qu'il s'agit d'un homme vivant maritalement, âgé d'une quarantaine d'années et justifiant d'un capital humain très pauvre.

1.3 Employeurs/utilisateurs et conditions de travail

1.3.1 Branches d'activités

Les employeurs/utilisateurs d'enfants rencontrés dans les communautés couvertes par le projet, travaillent en général dans l'agriculture (sept sur dix) et, accessoirement, dans le commerce (9,7%) et l'artisanat (9,9%). Ce tableau d'ensemble est quelque peu contrasté à Grand-Zattry où 10,3% des employeurs/utilisateurs recourent à la main d'œuvre infantile dans les activités minières et de carrières, tandis qu'une proportion relativement plus importante (près d'un d'entre eux sur cinq) les occupe dans des activités artisanales. Par ailleurs, l'on observe une montée de l'implication des enfants

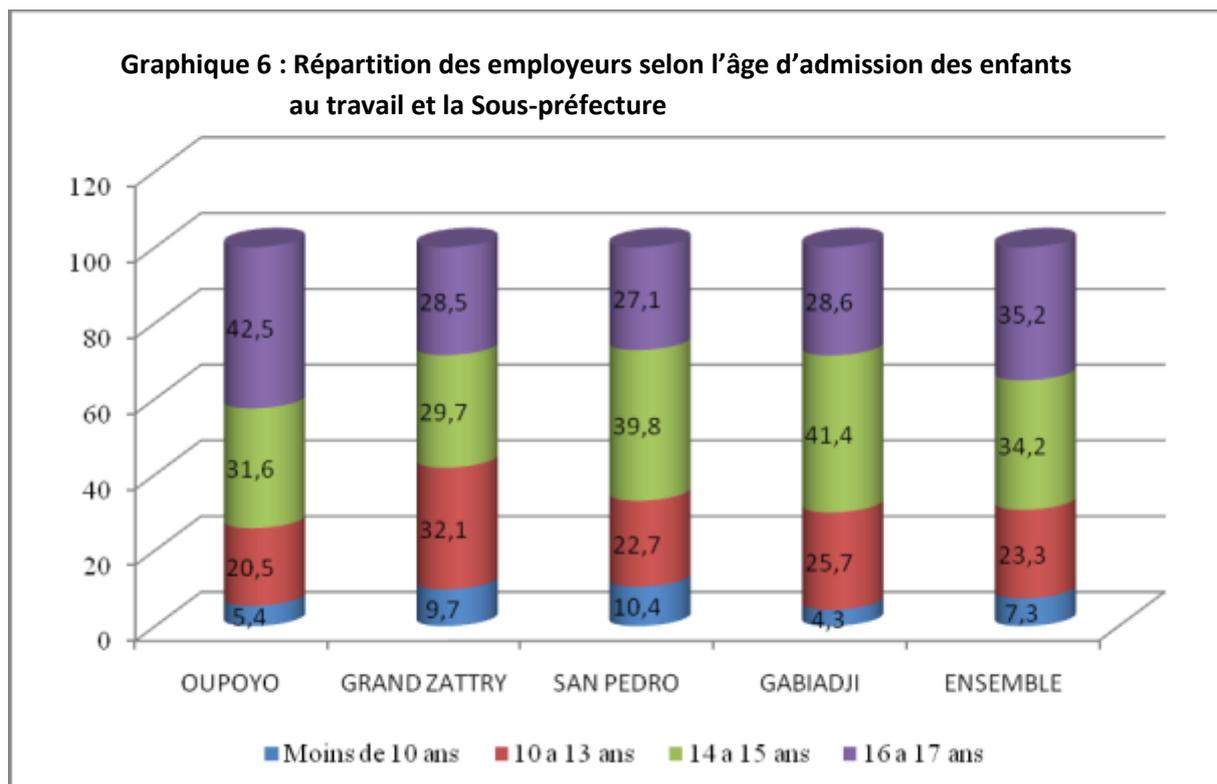
dans les activités domestiques à San Pedro et, à un degré moindre, à Oupoyo et à Grand-Zattry. Qu'est-ce qui motive ce recours à la main d'œuvre enfantine ?



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

1.3.2 Motivations au recours à la main d'œuvre enfantine

Les raisons avancées par les adultes pour recourir au travail des enfants diffèrent selon l'âge d'admission qu'ils indiquent pour accueillir ces derniers. Aussi, importe-il d'examiner préalablement cette dimension. De façon générale, les employeurs/utilisateurs d'enfants sont unanimes à reconnaître qu'un enfant ne doit être impliqué dans les activités économiques qu'à partir de 10 ans. Un sur dix pense, en effet, que le recours à la main d'œuvre enfantine se justifie avant cet âge. En outre, bien que dans l'ensemble, les employeurs/utilisateurs d'enfants soient plus favorables à une entrée tardive de ceux-ci, certaines singularités méritent d'être soulignées. Par exemple, si à Grand-Zattry, un tiers des utilisateurs d'enfants estiment que l'âge idéal d'admission dans les activités économiques est compris entre 10 et 13 ans, à Gabiadji (41,4%) et à San Pedro (39,8%), ils considèrent qu'un enfant est apte à travailler essentiellement à partir de 14 ans. En revanche, à Oupoyo, le recours tardif à la main d'œuvre enfantine serait l'option recommandée : près d'un employeur/utilisateur d'enfants sur deux étant, en effet, davantage favorable à l'activité économique des enfants âgés de plus de 15 ans. Toutes considérations qui impliquent des motivations diverses au recours au travail des enfants.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

L'examen des motivations des employeurs pour la main-d'œuvre enfantine selon l'âge indicatif de leur participation aux activités économiques offre un tableau contrasté. En effet, jusqu'à 15 ans, il semblerait que l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine s'expliquerait premièrement par la volonté des employeurs/utilisateurs de leur « apprendre un métier ». Toutefois, l'alibi de l'apprentissage est très rapidement dépassé par le fait que nombre d'entre eux considèrent qu'ils sont « en âge de travailler » ou qu'ils sont « aptes à tous travaux ». Et, bien que la « docilité » des enfants soit mise en avant pour justifier, comme facteur secondaire, le recours à ces derniers dont l'âge varie entre 10 et 13 ans, cet argument est loin de constituer une norme. « L'exploitation » de la naïveté des enfants s'avère être un faible mobile. La capacité physique et l'âge pour entreprendre certains travaux semblent constituer des facteurs plus déterminants pour expliquer l'implication des enfants dans le travail. Autrement dit, la socialisation par le travail, respectant une entrée progressive dans le travail selon l'âge, garantirait la maturité et la capacité tant recherchée des enfants à travailler en toute autonomie dès l'âge de 16 ans.

Tableau 14 : Principales motivations pour le recours à la main d'œuvre enfantine

	< 10 ANS	10-13 ANS	14-15 ANS	16-17 ANS
Age pour apprendre	M1	M1	M1	
Age pour travailler	M2	M4	M2	M4
Aptes à tous travaux	M3		M3	M1
Docilité/Obéissance		M2	M4	
Autonomie	M4			M2
Adaptation		M3		M3

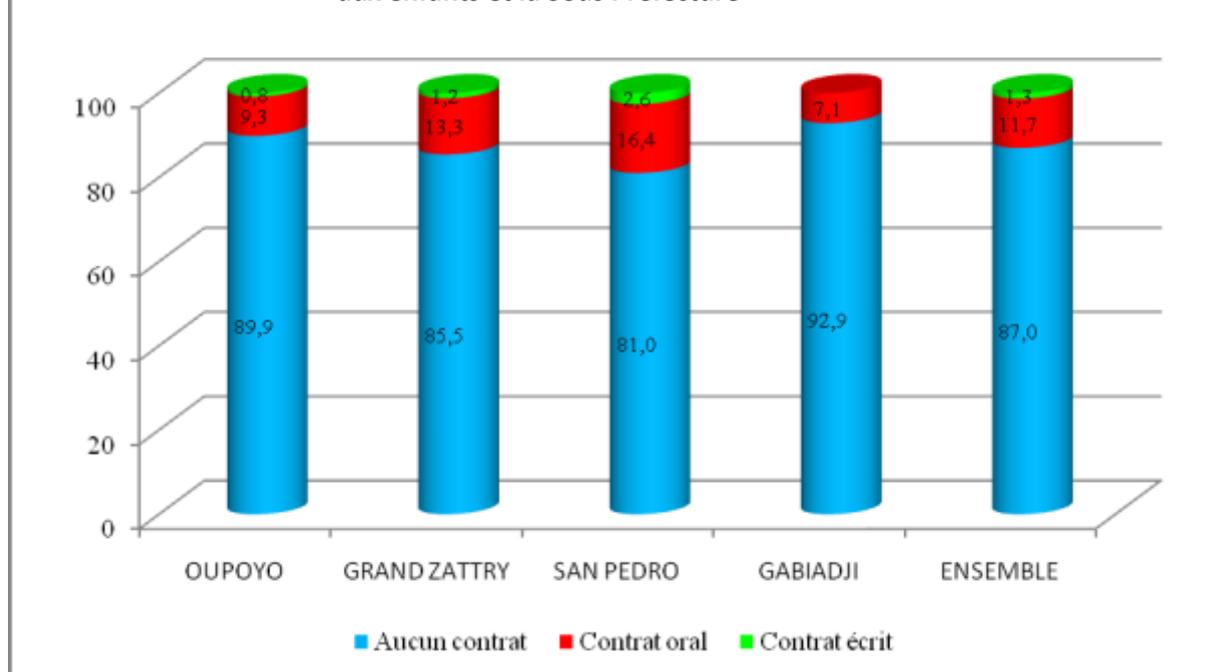
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

M1...M4 = Motivations exprimées

1.3.3 Modes de contractualisation

L'examen des pratiques contractuelles en matière de recours à la main-d'œuvre enfantine met en avant l'inexistence de contrat d'apprentissage ou de travail : à peine un contrat écrit sur cent et onze contrats verbaux pour cent enfants impliqués dans les activités économiques.

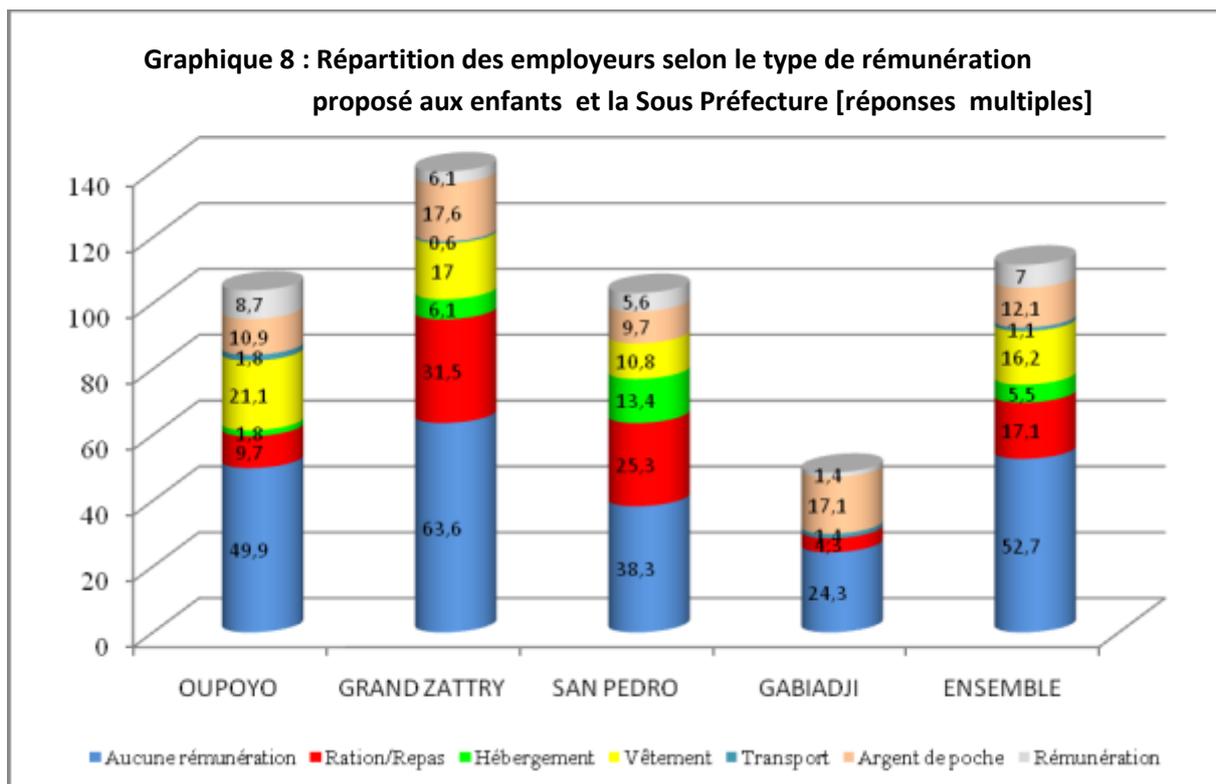
Graphique 7 : Répartition des employeurs selon le type de contrat proposé aux enfants et la Sous Préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

1.3.4 Modes de rémunération

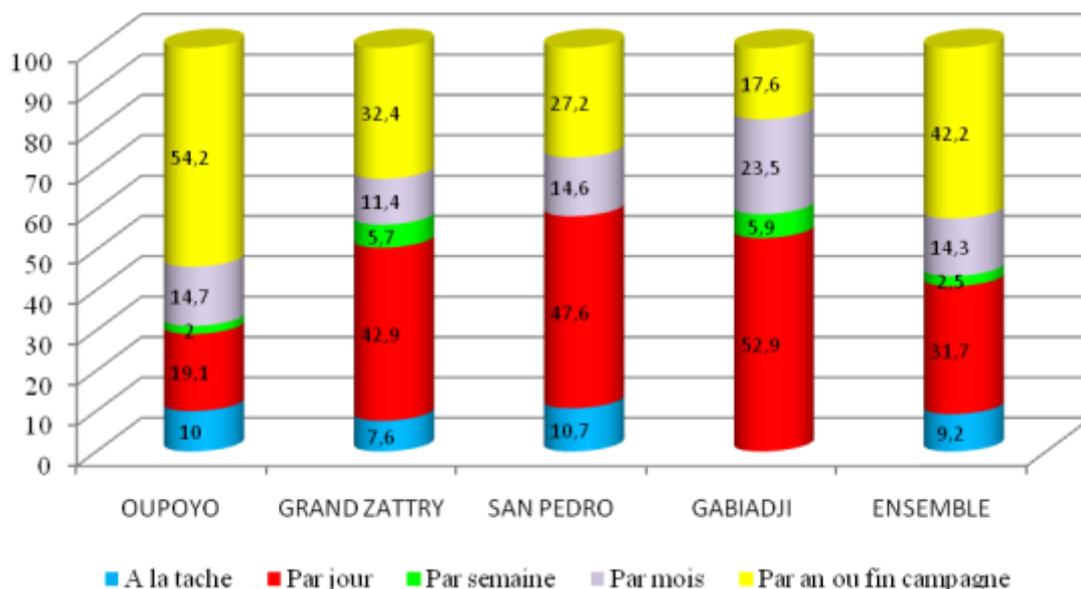
Un regard sur les types de rémunération proposé aux enfants travailleurs par leurs employeurs/utilisateurs indique que bon nombre d'entre eux n'offrent aucune rémunération aux enfants en contrepartie du travail qu'ils effectuent. Ainsi à Grand-Zattri, ce sont les deux-tiers d'entre eux qui déclarent ne pas rémunérer les enfants travailleurs pour 50% contre à Oupoïo et 38,3% à San Pedro. En outre, lorsque les enfants bénéficient d'un revenu, il est essentiellement en nature sous forme de ration/repas ou de vêtement, l'hébergement constituant une modalité plus prononcée à San Pedro où 13,4% des employeurs/utilisateurs d'enfants la pratiquent pour, à peine 6,1% à Grand-Zattri. Ce contexte de non-rémunération des enfants travailleurs semble assez conforme au mode traditionnel d'apprentissage. Toutefois, pour un employeur/utilisateur d'enfants sur cinq, il apparaît logique de rétribuer le travail des enfants soit sous forme d'argent de poche (12,1%) soit, à titre de rémunération (7%), la tendance étant plus forte à Grand-Zattri.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

L'examen du mode de rémunération proposé aux enfants par leurs utilisateurs indique qu'à Gabiadjí, San Pedro et Grand-Zattray, le mode dominant est la rémunération quotidienne, généralement pour assurer le déjeuner ; la rémunération en fin de campagne agricole ou annuelle constituant le second levier de cette rémunération. *A contrario* à Oupoyo, cette tendance est inversée : un employeur/utilisateur d'enfant sur deux souligne rétribuer les enfants annuellement contre un sur cinq qui déclare une rémunération journalière. Entre ces deux modes de rémunération, l'on observe une montée de la mensualisation, notamment à Gabiadjí où un employeur/utilisateur d'enfants sur quatre semble y recourir.

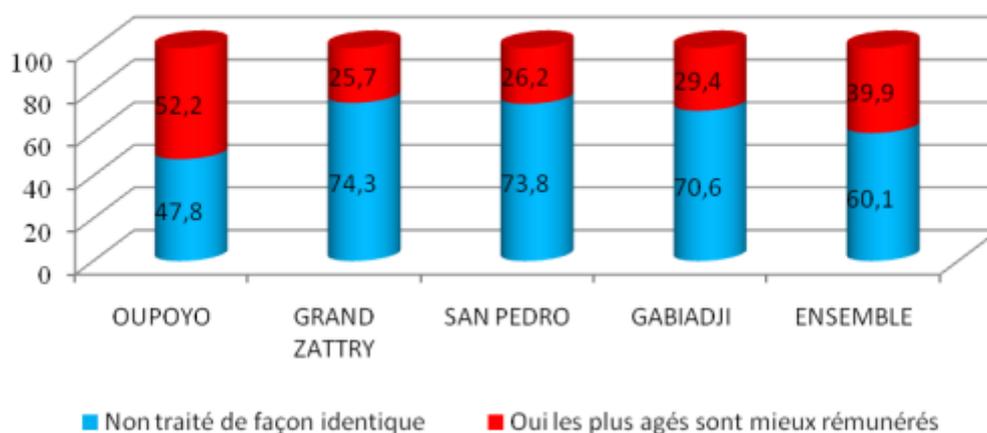
Graphique 9 : Répartition des employeurs selon le mode de rémunération et la Sous-préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Notons, toutefois, que cette tendance à la rémunération des enfants semble être conditionnée par l'âge de ces derniers, dans la mesure où quatre employeurs/utilisateurs d'enfants sur dix indiquent traiter différemment les enfants les plus âgés relativement aux plus jeunes.

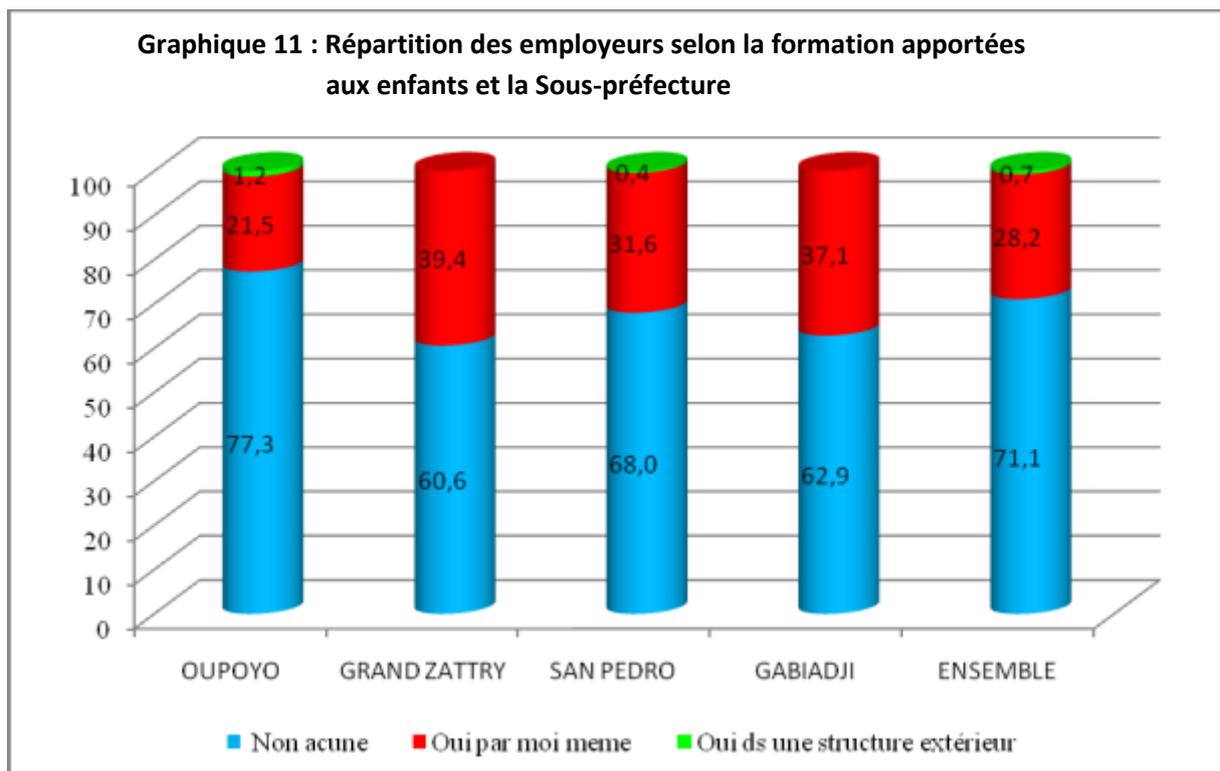
Graphique 10 : Répartition des employeurs selon la différence opérée entre les groupes d'enfants et la Sous-préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

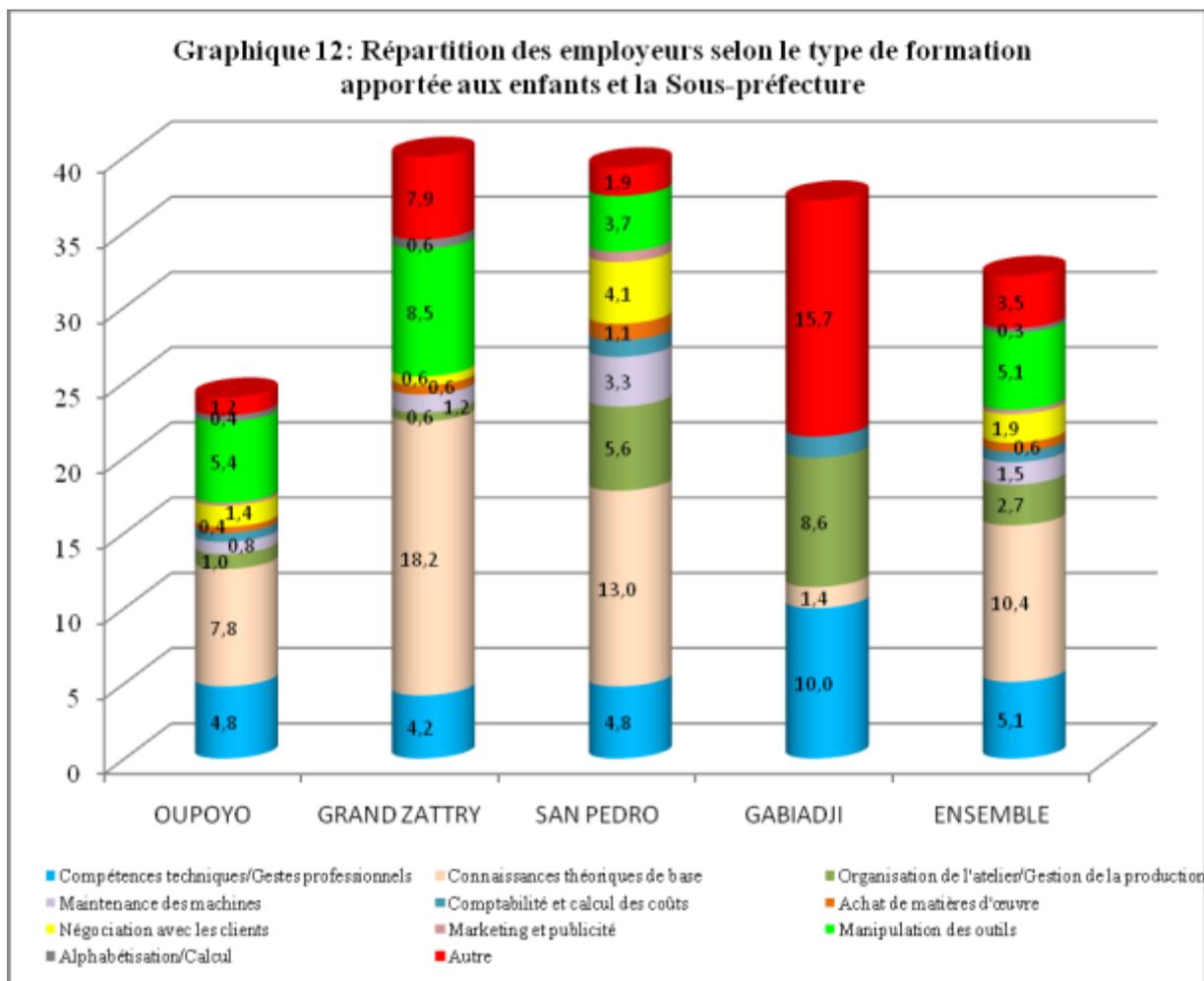
1.3.5 Système de formation

L'un des arguments à l'implication des enfants dans les activités économiques est que le travail leur permet d'apprendre un métier. Au regard de la formation pratiquée par les employeurs/utilisateurs d'enfants, force est de noter que s'il y a apprentissage, cela se ferait plutôt par observation ou par essai et erreur. Ainsi rares sont les employeurs qui affirment apporter une formation aux enfants dont ils ont la charge : entre un cinquième d'entre eux à Oupoyo et deux sur cinquième à Grand-Zattry.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Par ailleurs, lorsque cette formation existe, elle se focalise essentiellement sur l'apprentissage des connaissances théoriques de base, la manipulation des outils et, accessoirement, sur la gestion de la production.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

1.3.6 Durée de travail

Selon les employeurs/utilisateurs d'enfants, ces derniers travaillent en moyenne 35 heures par semaine, soit 5 heures de moins que la durée hebdomadaire légale en vigueur pour les adultes. Cette moyenne relativement basse est davantage observée à Oupoyo où les enfants travaillent 32 heures et demie par semaine, contre 37 heures à 38 heures dans les autres Sous-préfectures. Par ailleurs, lorsque l'on examine la question suivant le sexe des employeurs/utilisateurs, on s'aperçoit que les femmes qui recourent à la main-d'œuvre enfantine tendent à les utiliser beaucoup plus longtemps que les hommes: alors qu'à Grand-Zattray, San Pedro ou Gabiadji le temps de travail des enfants oscille entre 35 et 36 heures auprès des employeurs/utilisateurs d'enfants. Ces enfants sont occupés entre 41 heures à San Pedro et 46 heures à Gabiadji lorsqu'ils travaillent avec des employeurs/utilisateurs de sexe féminin.

Tableau 15 : Durée hebdomadaire moyenne de travail selon le sexe de l'employeur/utilisateur et la Sous-préfecture (en heures)

	OUPOYO	GRAND ZATTRY	SAN PEDRO	GABIADJI	ENSEMBLE
Homme	32,0	35,2	35,6	36,4	33,8
Femme	33,8	43,7	40,8	45,9	38,2
Ensemble	32,5	38,1	36,9	37,2	35,0

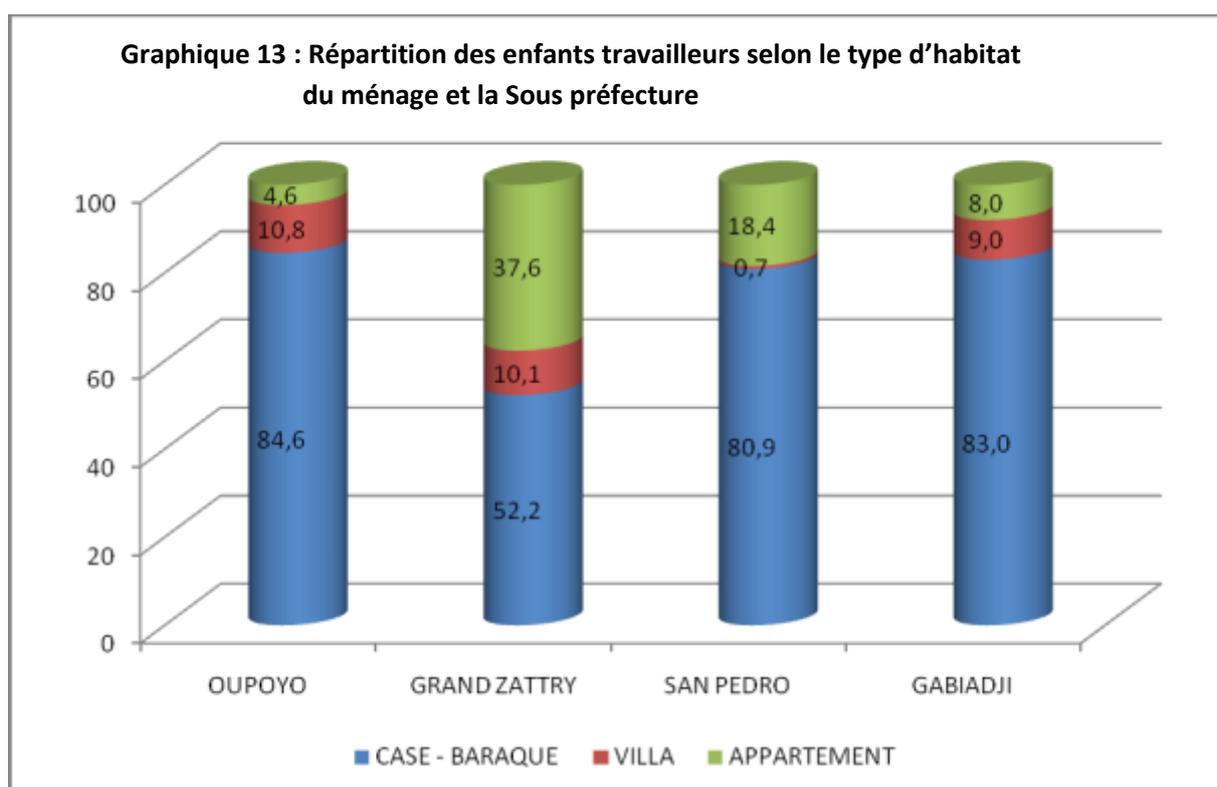
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

En somme, le profil des employeurs/utilisateurs d'enfants et leurs pratiques en matière d'âge d'admission dans les activités économiques ou le temps de travail demandé aux enfants semblent augurer d'un environnement « sécurisé » pour l'apprentissage des enfants. Toutefois, cet apprentissage se fait sans formation et sans rémunération réelles, les employeurs/utilisateurs d'enfants au capital humain pauvre, reproduisant les schémas de leur propre expérience.

CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-EDUCATIVES DES ENFANTS TRAVAILLEURS

1. Cadre de vie des enfants travailleurs

Le cadre de vie des communautés couvertes par le projet est retracé à partir du module 5 administré aux enfants travailleurs. Il met en avant le fait que, à l'exception de Grand-Zattry où un enfant travailleur sur deux vit dans un appartement, la majorité des populations dans les communautés investiguées vivent dans des cases ou des baraques, comme le souligne le graphique 12.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

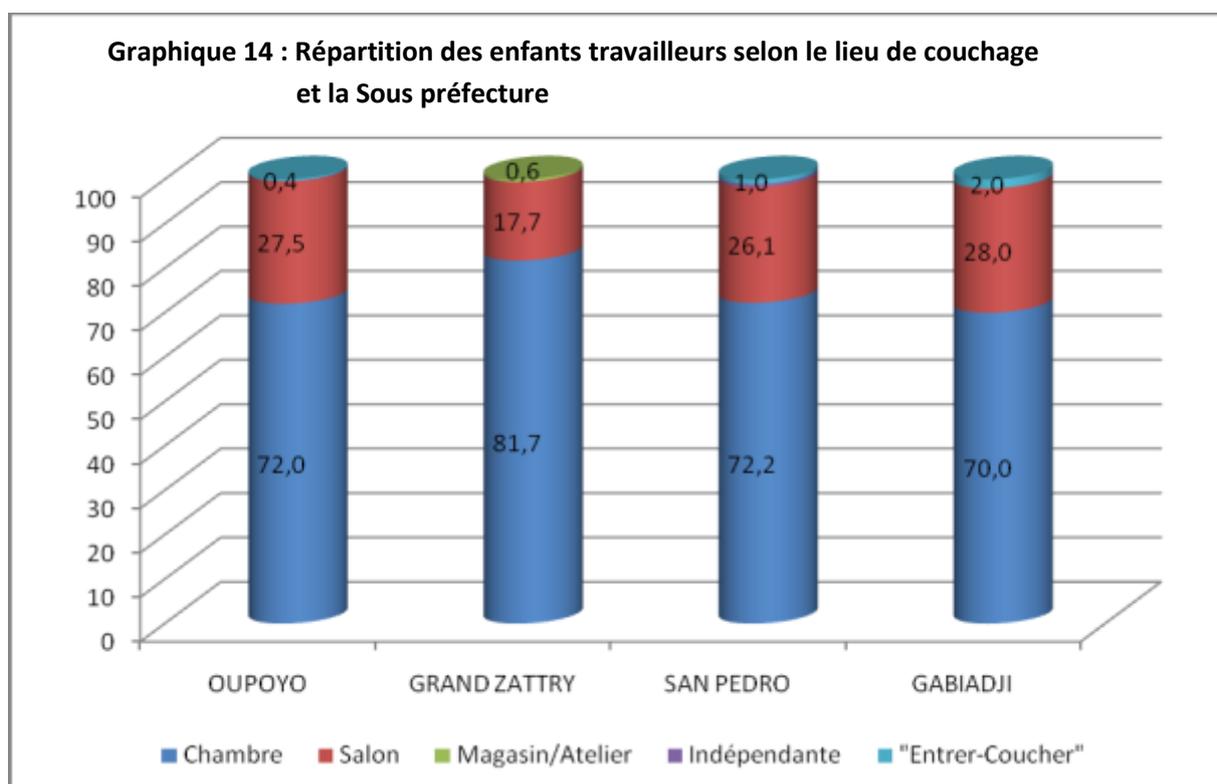
Dans ce contexte, les enfants vivent dans des ménages où le taux de promiscuité, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par pièce est d'environ deux ; cette moyenne étant particulièrement élevée à Grand-Zattry où le taux est plus proche de 2,5. Alors qu'à Oupoyo, San Pedro et Gabiadjji, la moitié des enfants travailleurs vit dans des ménages avec un taux de promiscuité de l'ordre d'un point sept, à Grand-Zattry, ce taux est de deux.

Tableau 16 : Taux de promiscuité moyen des ménages d'enfants travailleurs selon la Sous-préfecture

	OUPOYO	GRAND ZATTRY	SAN PEDRO	GABIADJI
Moyenne	1,9125	2,3551	1,9156	2,0896
Médiane	1,7500	2,0000	1,6667	1,7500
Ecart-type	1,11503	1,32017	1,08858	1,16236
Minimum	0,10	0,17	0,17	0,67
Maximum	8,00	12,00	7,00	8,00
N	868	356	587	100

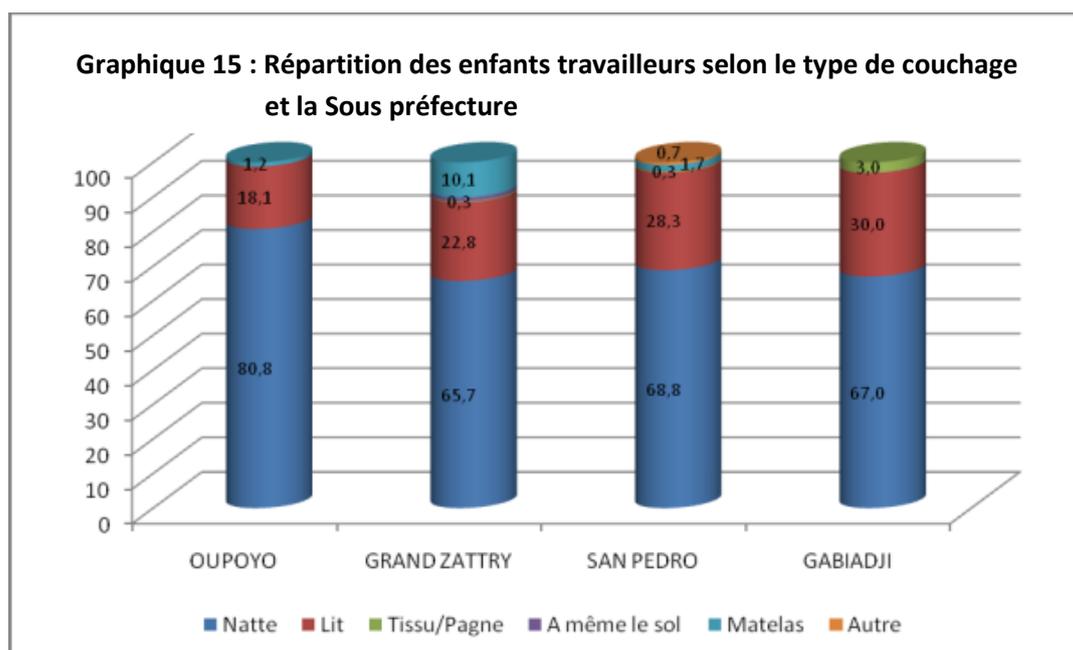
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

L'examen de leur lieu de couchage indique que sept à huit d'entre eux sur dix dorment dans une chambre contre deux à trois au salon.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Le principal couchage est la natte, même si l'on note qu'entre deux (Oupoyo et Grand-Zattry) et trois (Gabiadiji et San Pedro) sur dix de ces enfants indiquent dormir dans un lit. Rares sont les enfants qui couchent à même le sol ou sur un simple morceau de tissu.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2. Caractéristiques sociales des enfants travailleurs

2.1 Sexe et âge des enfants travailleurs

Les données recueillies font état de 1911 enfants travailleurs. Parmi eux, l'on dénombre 60,5% de garçons pour 39,5% de filles, ces dernières étant davantage présentes dans les activités économiques à San Pedro.

Tableau 17 : Répartition des enfants travailleurs selon le sexe et la Sous-préfecture

	Garçon		Fille		Total
	N	%	N	%	
OUPOYO	530	61,1	338	38,9	868
GRAND ZATTRY	220	61,8	136	38,2	356
SAN PEDRO	342	58,3	245	41,7	587
GABIADJI	64	64,0	36	36,0	100
TOTAL	1156	60,5	755	39,5	1911

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Par ailleurs, 56,4% de ces enfants travailleurs ont moins de 14 ans pour 22,9% de 14-15 ans et 20,7% de 16 ans et plus. La prise en compte du genre traduit bien cette tendance, de même qu'elle rappelle la prééminence des enfants de sexe masculin dans l'activité économique, notamment au-delà de 14 ans. En effet, si quasiment un quart des enfants travailleurs sont des filles âgées de moins de 14 ans, il importe de souligner la faible implication relative des filles dans les activités économiques dans les Sous-préfectures investiguées lorsque l'on atteint l'âge légal d'admission dans l'apprentissage et l'emploi : à peine 7,6% et 7,8% des enfants travailleurs sont des filles, respectivement,

âgées de 14-15 ans et de 16-17 ans, alors que ces proportions sont respectivement de 15,3% et 12,8% pour leurs homologues de sexe masculin.

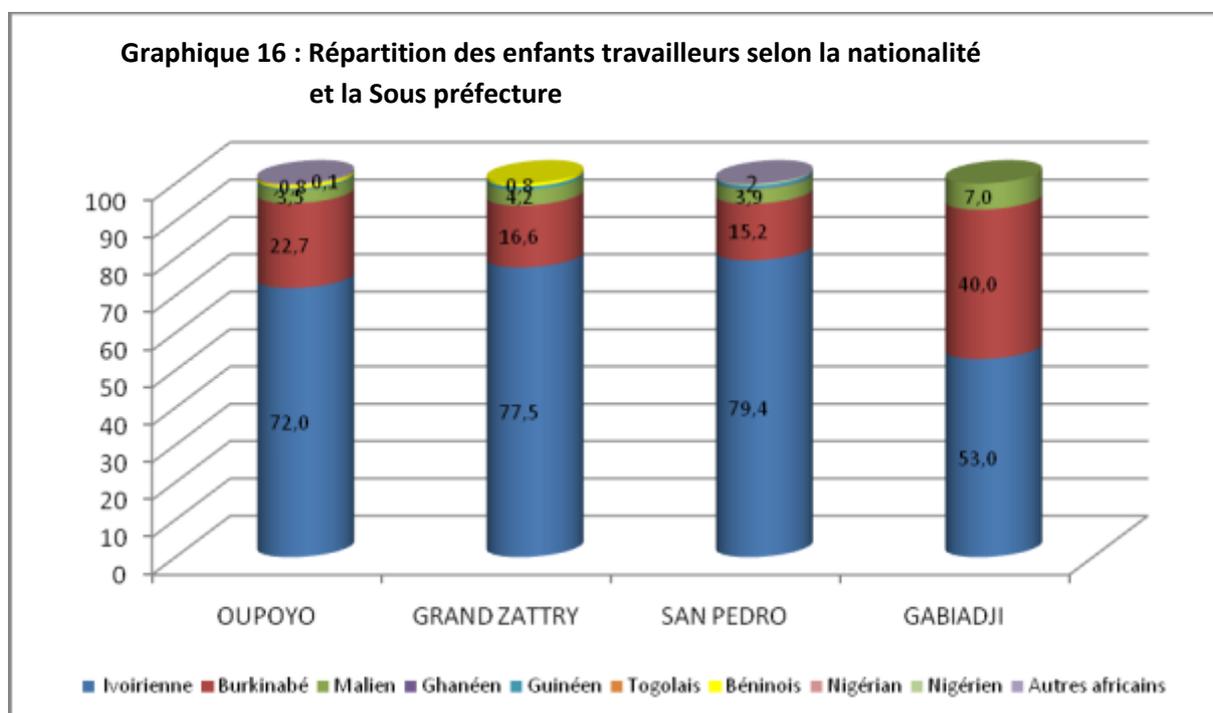
Tableau 18: Répartition des enfants travailleurs selon le sexe et l'âge

	Garçon		Fille		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
MOINS DE 14 ANS	619	32,4	459	24,0	1078	56,4
14-15 ANS	292	15,3	146	7,6	438	22,9
16-17 ANS	245	12,8	150	7,8	395	20,7
TOTAL	1156	60,5	755	39,5	1911	100,0

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2 Nationalité des enfants travailleurs

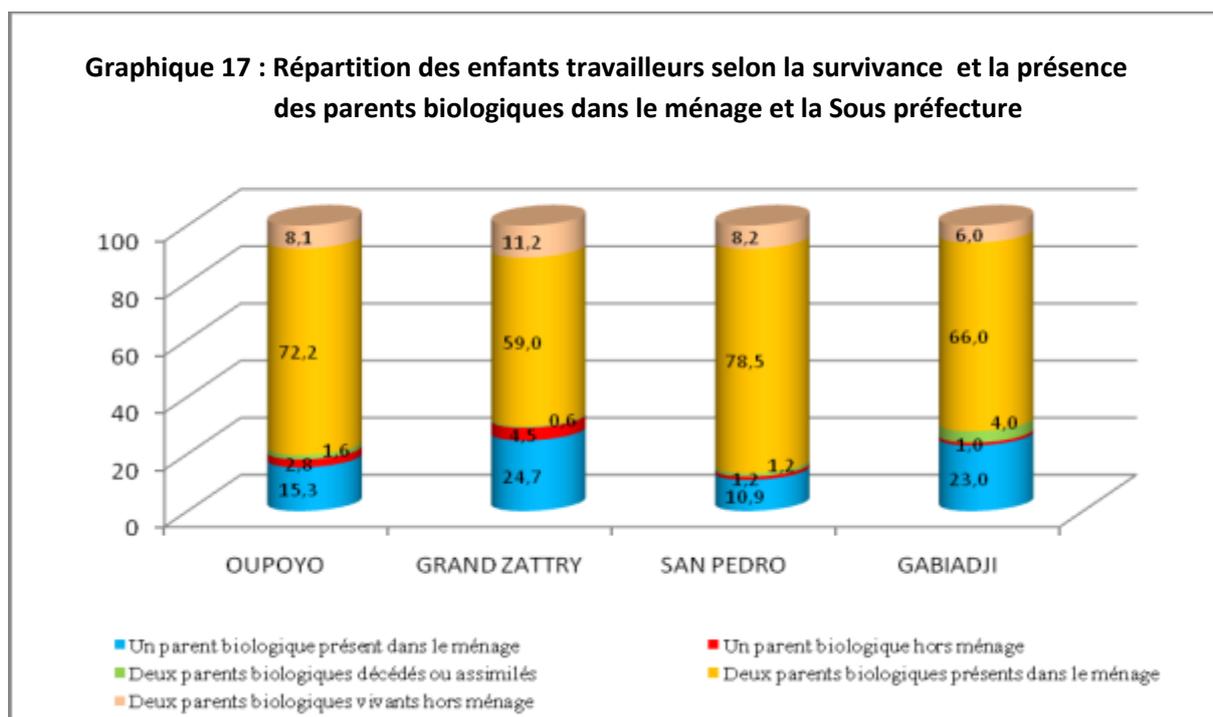
Dans la majorité des Sous-préfecture du projet, 72% (Oupoyo) à 79,4% (San Pedro) des enfants travailleurs sont de nationalité ivoirienne. Les enfants burkinabés constituent le second groupe d'enfants travailleurs ; ils représentent 22,7% des enfants économiquement occupés à Oupoyo, 16,6% à Grand-Zattry et 15,2% à San Pedro. En revanche, à Gabiadji, un enfant travailleur sur deux est d'origine étrangère, la communauté burkinabé comptant pour 40% des enfants économiquement occupés contre 7% de maliens.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.3 Survivance et présence des parents biologiques des enfants travailleurs

L'examen de la survivance et de la présence des parents biologiques des enfants travailleurs met en évidence le fait que ces derniers travaillent pour l'essentiel sous le regard bienveillant de leurs parents biologiques. En effet, près de neuf enfants travailleurs sur dix vivent avec au moins un de leurs parents biologiques ; mieux, sur ces neuf enfants, six relèvent de ménages dont les deux parents biologiques sont présents dans le ménage.



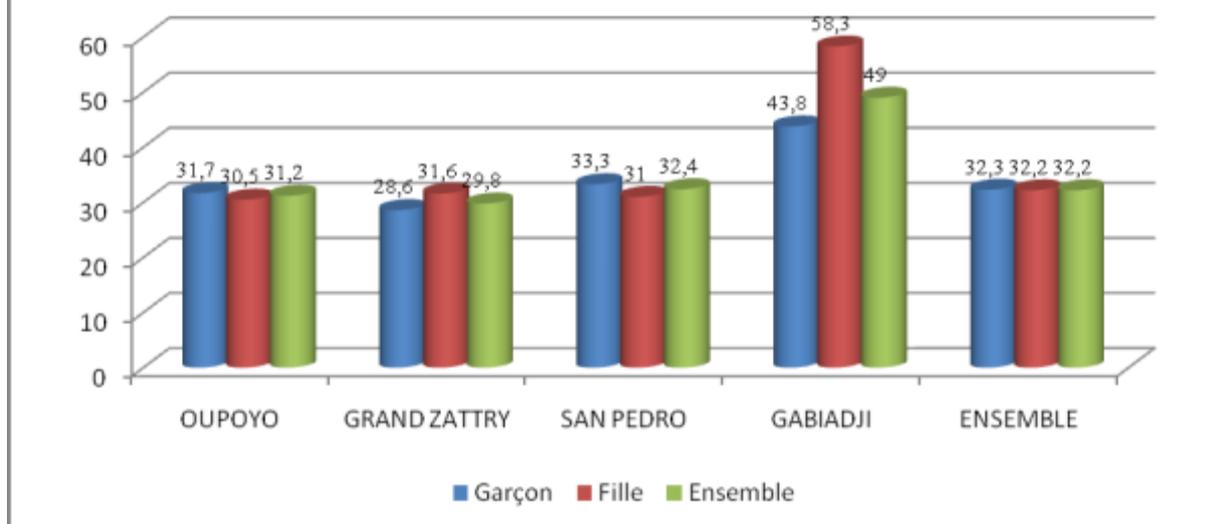
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.4 Possession d'actes justifiant la naissance⁷ chez les enfants travailleurs

Longtemps, la détention d'un acte justifiant la naissance d'un enfant constitué l'ancrage nécessaire pour une meilleure insertion sociale des enfants, en ce sens qu'elle conditionnait l'entrée dans le système scolaire. Bien que ce haro soit progressivement levé, la détention d'un extrait de naissance ou d'un jugement supplétif reste encore un bon baromètre pour examiner l'implication économique des enfants dans les activités économiques. Lorsque l'on s'intéresse à la question, on s'aperçoit que dans les communautés couvertes par le projet, un tiers des enfants travailleurs ne possèdent pas d'extrait de naissance, et ce, quel que soit leur sexe. La situation est particulièrement marquée à Gabiadji où ce rapport est d'un enfant travailleur sur deux ; en particulier, ce sont quasiment six filles sur dix qui y sont sans extrait.

⁷ Il s'agit ici des extraits de naissance et des jugements supplétifs s'il y a lieu.

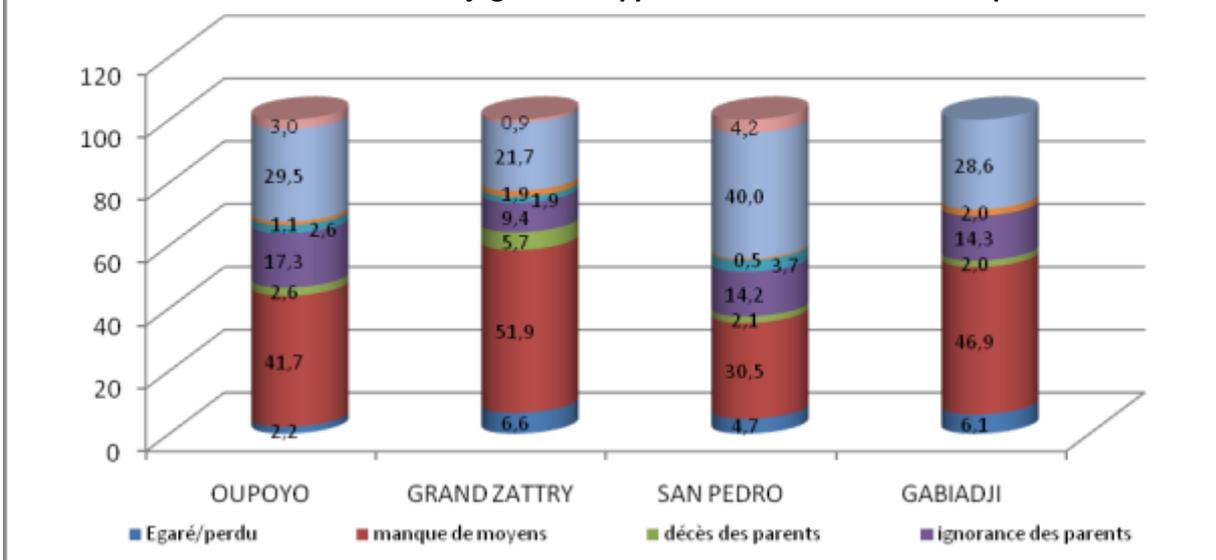
Graphique 18 : Proportion d'enfants travailleurs ne disposant pas d'extrait de naissance ou de jugement supplétif selon le sexe et la Sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Quand on demande aux enfants travailleurs les raisons pour lesquelles ils ne possèdent pas d'extrait de naissance, nombre d'entre eux méconnaissent le motif : Cette situation concerne 40% des enfants travailleurs à San Pedro, 21,7% à Grand-Zattry et quasiment trois enfants sur dix à Oupoyo et Gabiadji. Cependant, quant ils sont à même d'identifier la cause, les enfants économiquement occupés pointent du doigt le manque de moyens de leurs parents, lorsqu'ils ne fustigent pas l'ignorance de ces derniers. En effet, entre 9,4% des enfants travailleurs à Grand-Zattry et 17,3% à Oupoyo, pensent qu'ils n'ont pas d'extraits de naissance du simple fait que leurs parents en ignoreraient l'existence ou ignorent l'importance.

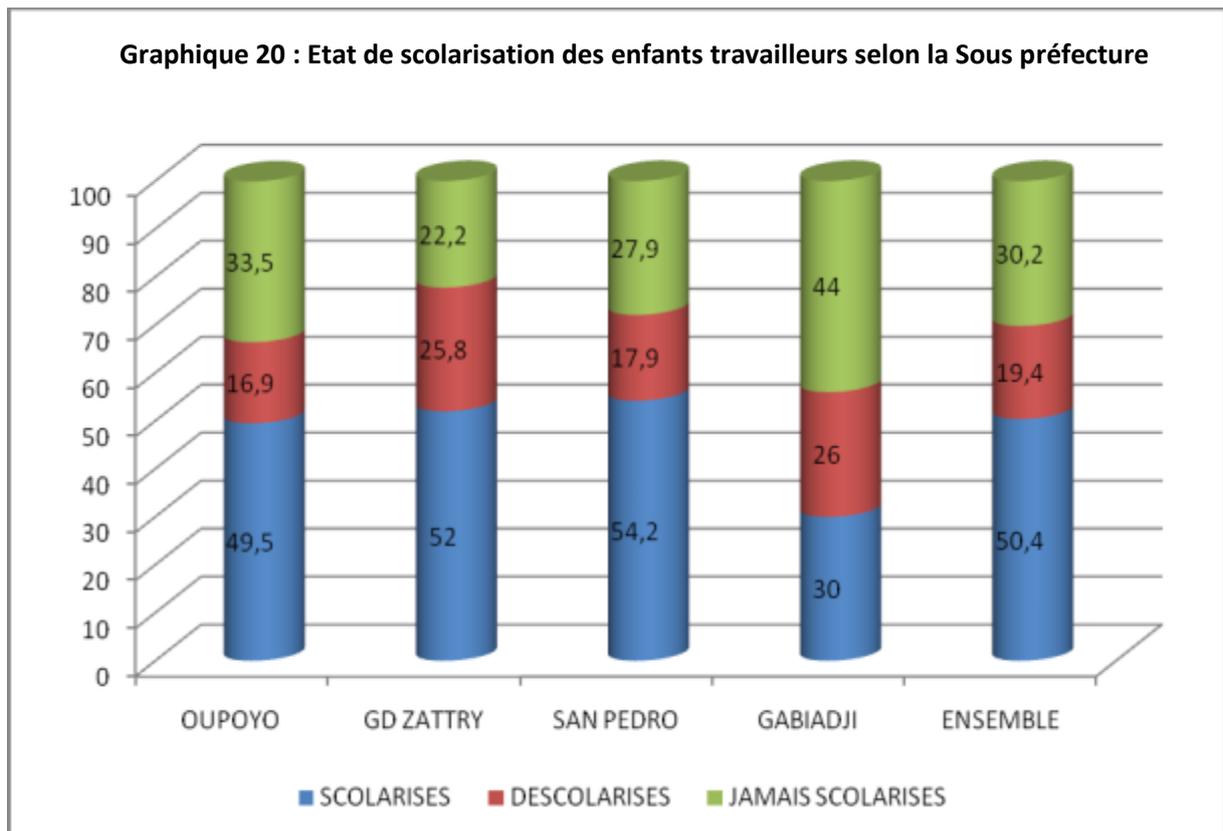
Graphique 19 : Répartition des enfants travailleurs selon le motif de non possession d'extrait de naissance ou de jugement supplétif selon le sexe et la Sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

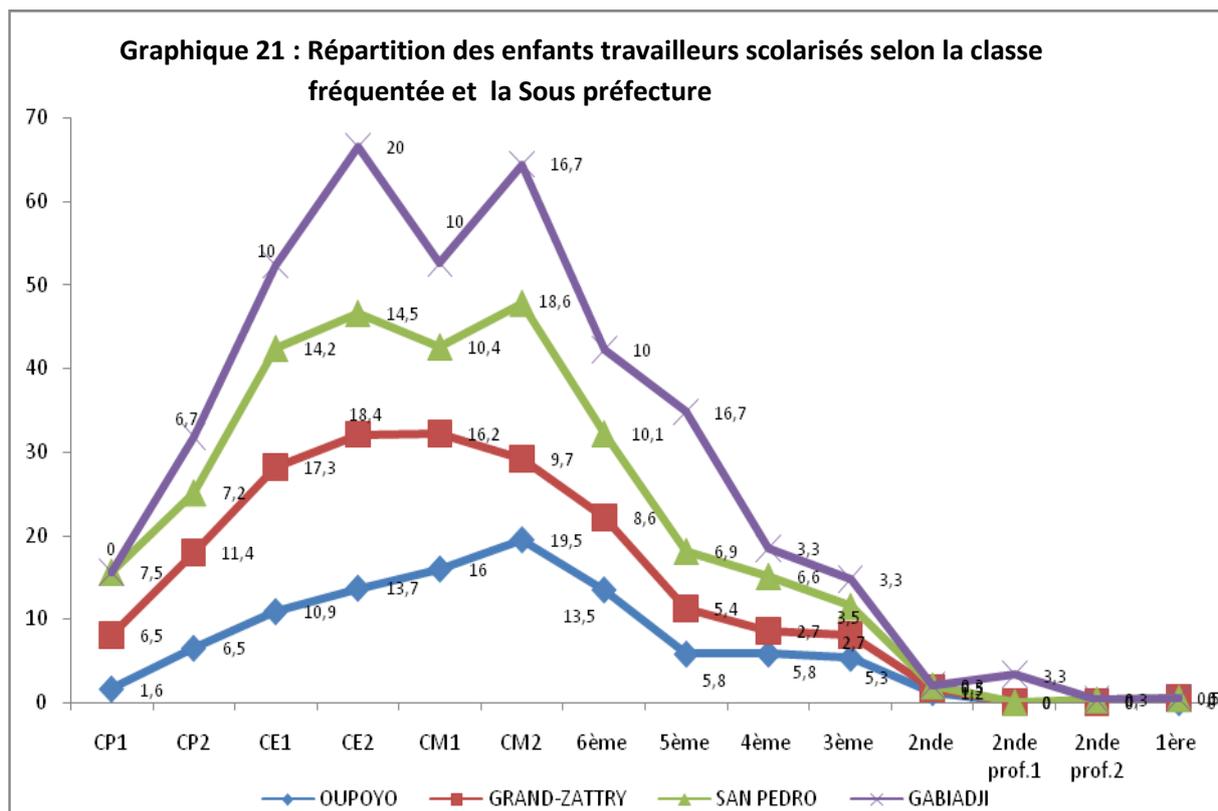
3. Caractéristiques éducatives des enfants travailleurs

L'examen du profil scolaire des enfants travailleurs montre que sur dix enfants travailleurs, trois n'ont jamais été scolarisés. La situation étant davantage critique à Gabiadjì où quasiment un enfant sur deux âgé de 5-17 ans est concerné. Par ailleurs, si en moyenne, un enfant travailleur sur deux est scolarisés, à Gabiadjì, c'est tout au plus un enfant économiquement occupé sur trois qui continue d'aller à l'école.

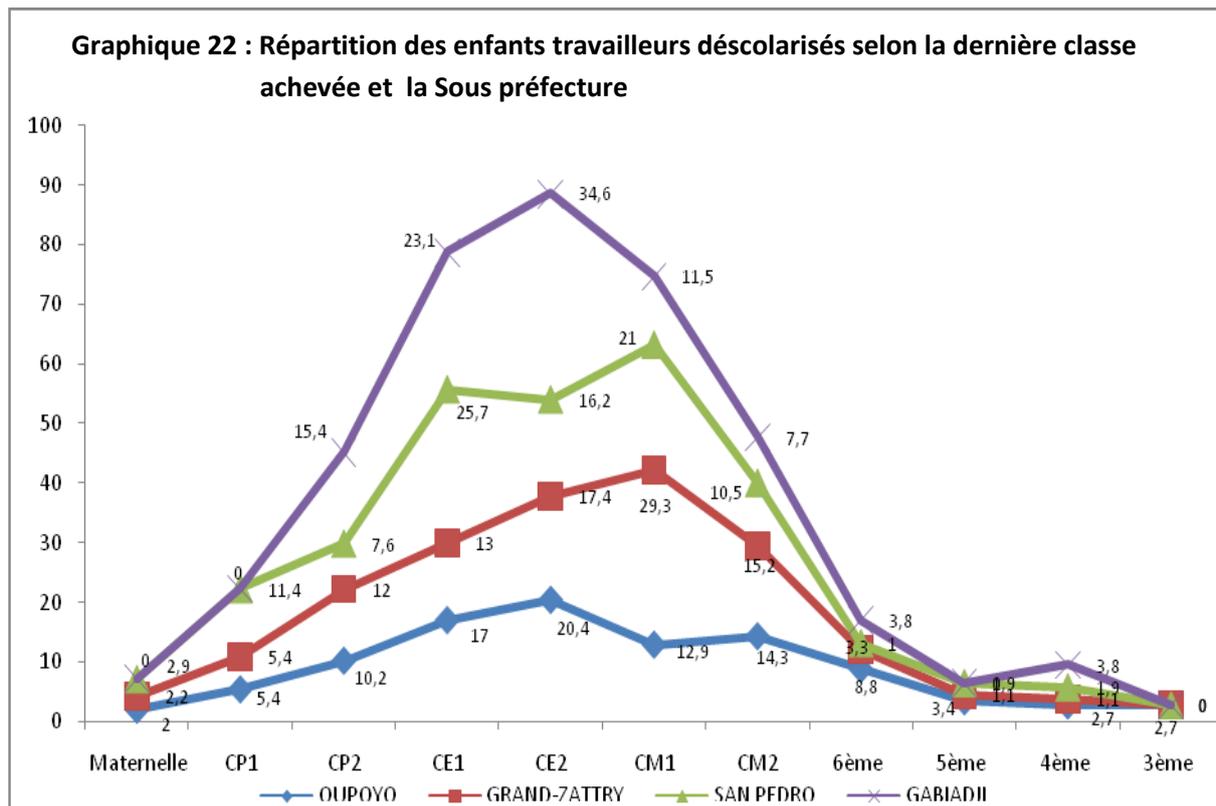


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Lorsque l'on regarde de près les niveaux de scolarisation des enfants travailleurs, on note, en général, une forte baisse de la scolarisation dans les communautés couvertes par le projet une fois passé la classe de CM2. En effet, si dans l'ensemble des Sous-préfectures du projet l'on observe une montée régulière et progressive de la scolarisation jusqu'en classe de CM2 à Oupoïo, à San Pedro et à Gabiadjì, cette croissance est freinée dès la classe de CM1. Les courbes en cloche du graphique 20 résument bien cette trajectoire de scolarisation dans les communautés investiguées, en même temps qu'elles annoncent une déscolarisation prononcée des enfants desdites communautés.



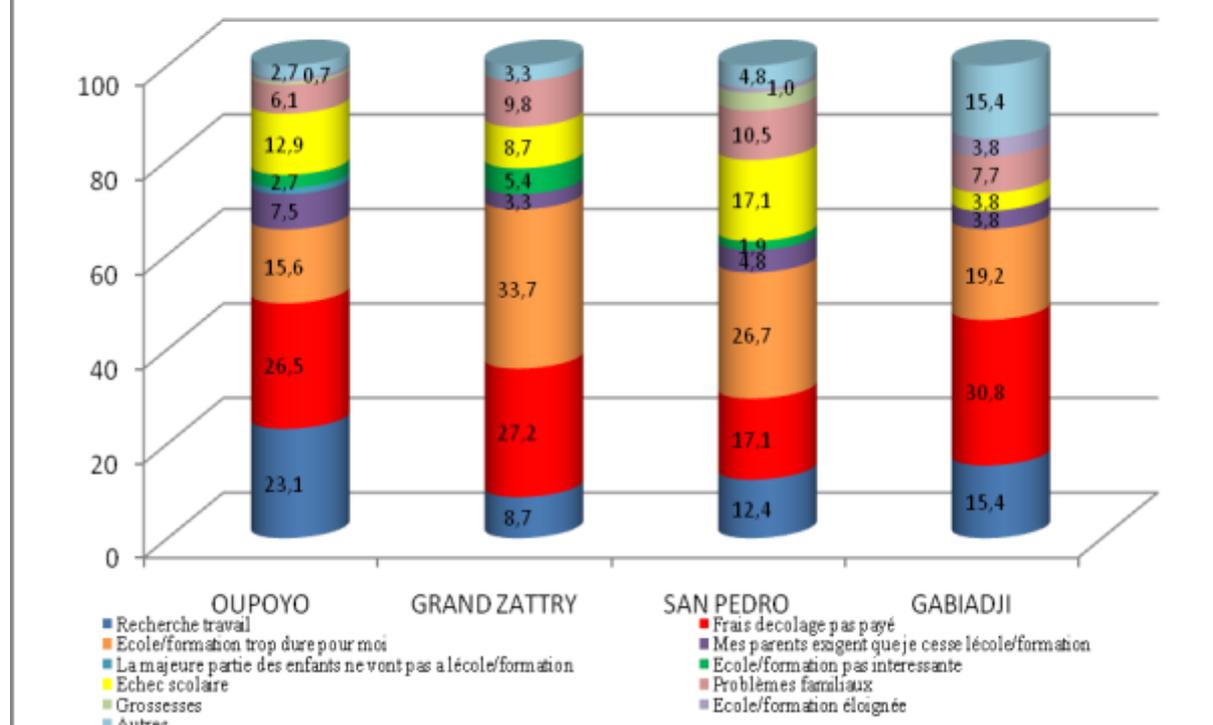
De fait, le profil de scolarisation des enfants travailleurs rappelle les difficultés de rétention du système éducatif ivoirien : quasiment dans l'ensemble des Sous-préfectures investiguées, l'on compte entre 17-18% d'enfants déscolarisés (Oupoyo et Grand-Zattry) et 26% d'enfants travailleurs ayant quitté l'école (Gabiadji et San Pedro), comme le mentionne le Graphique 20. Et, quand on examine la distribution de ces enfants travailleurs déscolarisés selon la dernière classe achevée, on s'aperçoit que le phénomène de déscolarisation concerne tous les niveaux de scolarisation dans l'ensemble des communautés productrices de cacao. Les courbes en cloche du graphique 22 le montrent suffisamment. Notamment, elles indiquent que le pic de déscolarisation est atteint entre les classes de CE1 et CM1. Plus précisément, au niveau de la classe de CE2, le cumul des enfants travailleurs déscolarisés à Gabiadiji concerne quasiment les trois-quarts de ces derniers, alors qu'à San Pedro, ce sont les deux-tiers des enfants économiquement occupés qui quittent l'école pour un enfant travailleur sur deux à Oupoyo et Grand-Zattry. En outre, si une masse critique d'enfants quittent l'école au CE2 à Gabiadiji et Oupoyo, l'on note que cette déscolarisation massive des enfants travailleurs est relativement précoce à San Pedro, puisqu'elle survient dès la classe de CE1 ; *a contrario*, le phénomène semble être retardé dans la Sous-préfecture de Grand-Zattry où près de 30% des enfants travailleurs quittent l'école au CM1.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

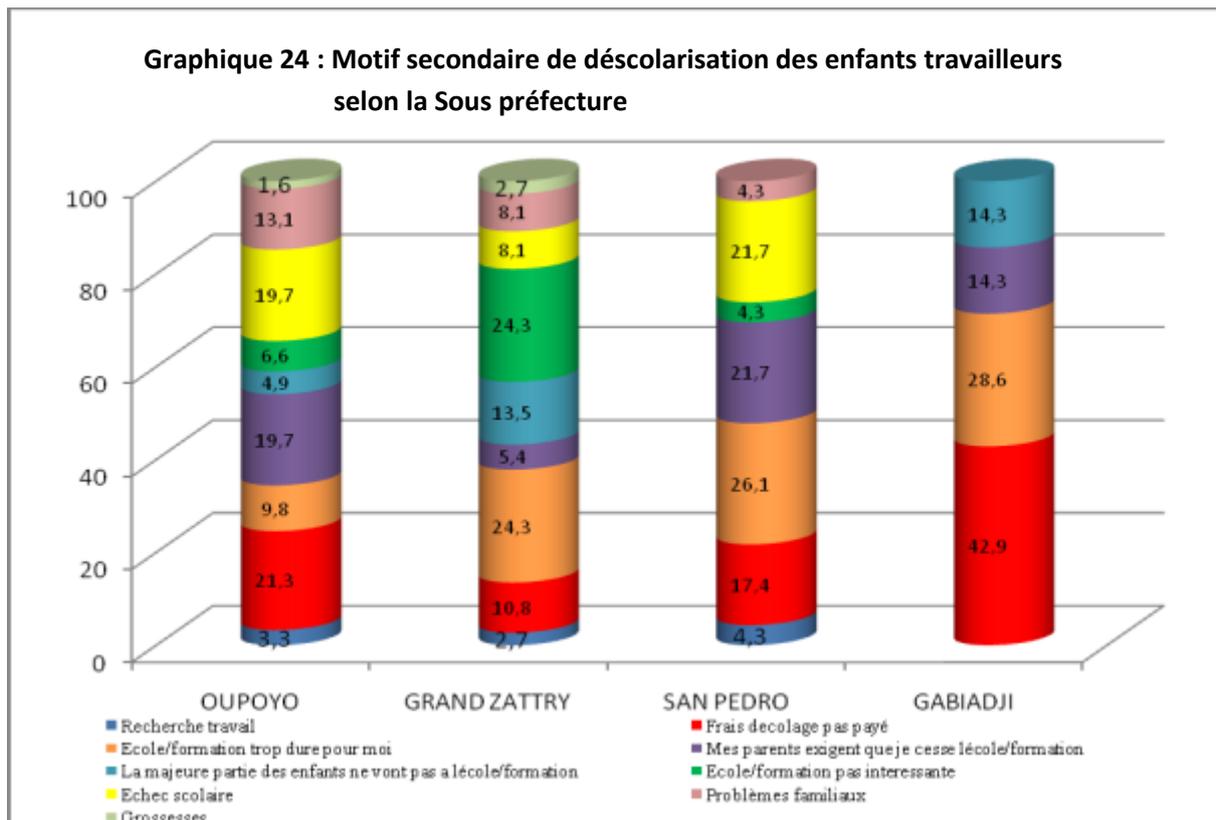
Une attention particulière aux motifs de déscolarisation indique que si le dénuement matériel des parents qui ne peuvent faire face aux frais d'écolage constitue la première cause d'abandon de l'école à Gabiadji (30,8%) et à Oupoyo (26,5%), ce sont les difficultés d'apprentissage scolaire qui représentent le premier facteur à Grand-Zattry (33,3%) et à San Pedro (26,7%). Toutefois, lorsque l'on prend en compte « l'échec scolaire », l'on note la résurgence d'une des failles du système éducatif ivoirien dans sa partie basse, à savoir sa faible capacité de rétention : à Gabiadji (23%), à San Pedro (33,8%) et à Grand-Zattry (42,4%). Les difficultés d'apprentissage constituent bel et bien le facteur essentiel d'abandon scolaire, devant le dénuement matériel et les difficultés familiales qui représentent entre 6 et 10% de la déscolarisation, selon la Sous-préfecture considérée.

Graphique 23 : Principal motif de déscolarisation des enfants travailleurs selon la Sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Outre le motif principal de déscolarisation, l'analyse du motif secondaire d'abandon de l'école s'avère fort intéressante. En effet, si l'échec scolaire et la pauvreté des ménages restent déterminants, l'on voit poindre avec acuité le désintérêt des populations pour l'école (24,3% des déscolarisés à Grand-Zattray) et la volonté des parents de retirer leurs enfants de l'école (21,7% des abandons scolaires à San Pedro), sans nul doute pour les soutenir dans leurs activités économiques.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Au total, les unités opérationnelles du SOSTECI dans les Sous-préfectures du projet ont permis d'interviewer 1911 enfants travailleurs dont 1078 âgés de moins de 14 ans.

La majorité de ces enfants sont de nationalité ivoirienne et vivent, en règle générale, avec leurs parents biologiques dans un contexte où le dénuement matériel, renforcé par les situations d'échec scolaire et le désintérêt pour l'école, vident les écoles primaires, sans doute pour soutenir les stratégies de survie des ménages : sur dix enfants économiquement occupés, cinq sont régulièrement scolarisés, deux sont déscolarisés pour trois qui n'ont jamais fréquenté une école.

CHAPITRE IV : UNE APPROCHE SECTORIELLE DU TRAVAIL DES ENFANTS

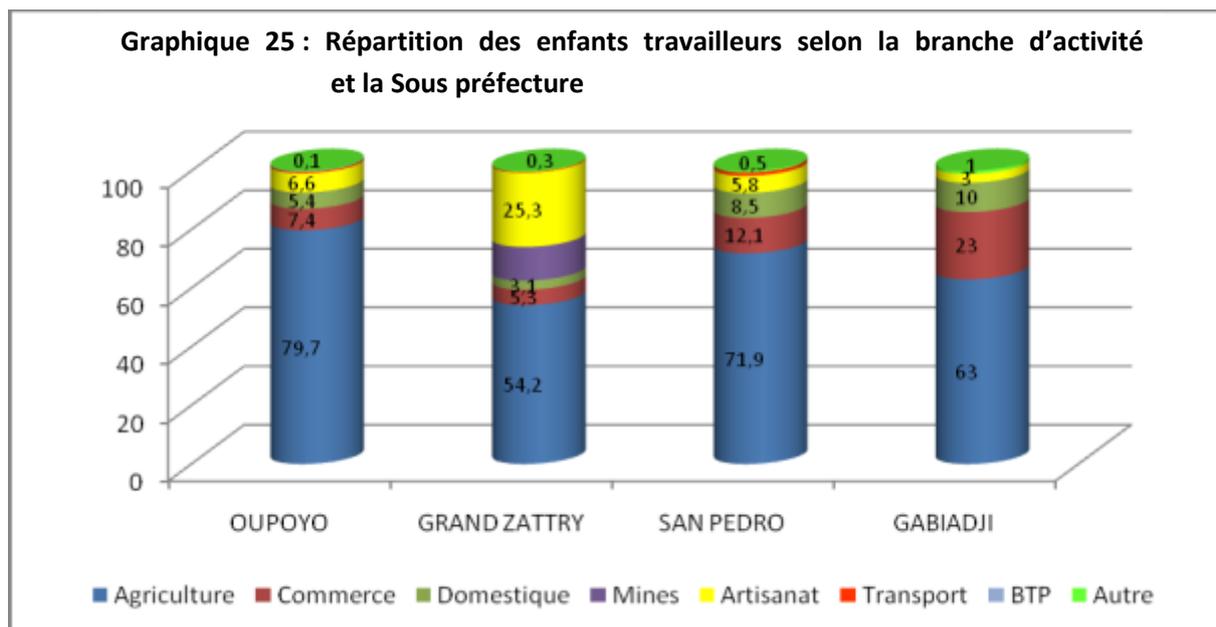
1. Principales branches d'activités

La ventilation des enfants travailleurs selon la branche d'activités met en avant une prééminence de ces derniers dans l'agriculture, le fait étant davantage marqué à Oupoyo (79,7%) et à San Pedro (71,9%). Et, si globalement, le commerce semble constituer la seconde branche d'activités « employeuse » d'enfants, il importe de souligner que cette réalité est particulièrement observée à Gabiadjji (23,0%). *A contrario*, à Grand-Zattry, c'est plutôt l'artisanat qui rassemble le plus d'enfants travailleurs après l'agriculture, un quart des enfants travailleurs y étant, en effet, concernés. Par ailleurs, dans cette Sous-préfecture, les activités minières, concentrant l'essentiel des enfants travailleurs de cette branche dans les localités investiguées par le projet, concernent 11,5% des enfants économiquement occupés, conduisant à y réduire l'impact de l'agriculture.

Tableau 19 : Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activités et la Sous-préfecture

	OUPYOYO		GRAND ZATTRY		SAN PEDRO		GABIADJI	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Agriculture	692	79,7	193	54,2	422	71,9	63	63,0
Commerce	64	7,4	19	5,3	71	12,1	23	23,0
Domestique	47	5,4	11	3,1	50	8,5	10	10,0
Mines	1	0,1	41	11,5	-	-	-	-
Artisanat	57	6,6	90	25,3	34	5,8	3	3,0
Transport	4	0,5	1	0,3	7	1,2	-	-
BTP	2	0,2	-	-	-	-	-	-
Autre	1	0,1	1	0,3	3	0,5	1	1,0
Total	868	100,0	356	100,0	587	100,0	100	100,0

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5



La prise en compte de l'identité sexuelle des enfants travailleurs appelle un certain nombre de commentaires. Premièrement, le tableau montre que, outre l'agriculture, les garçons sont relativement plus présents dans l'artisanat (11,0%) et le commerce (4,5%) tandis que les filles le sont davantage dans le commerce (16,6%) et le travail domestique (13,8%). En outre, ces dernières prédominent dans les activités minières.

Tableau 20: Répartition des enfants travailleurs selon la branche d'activités et le sexe

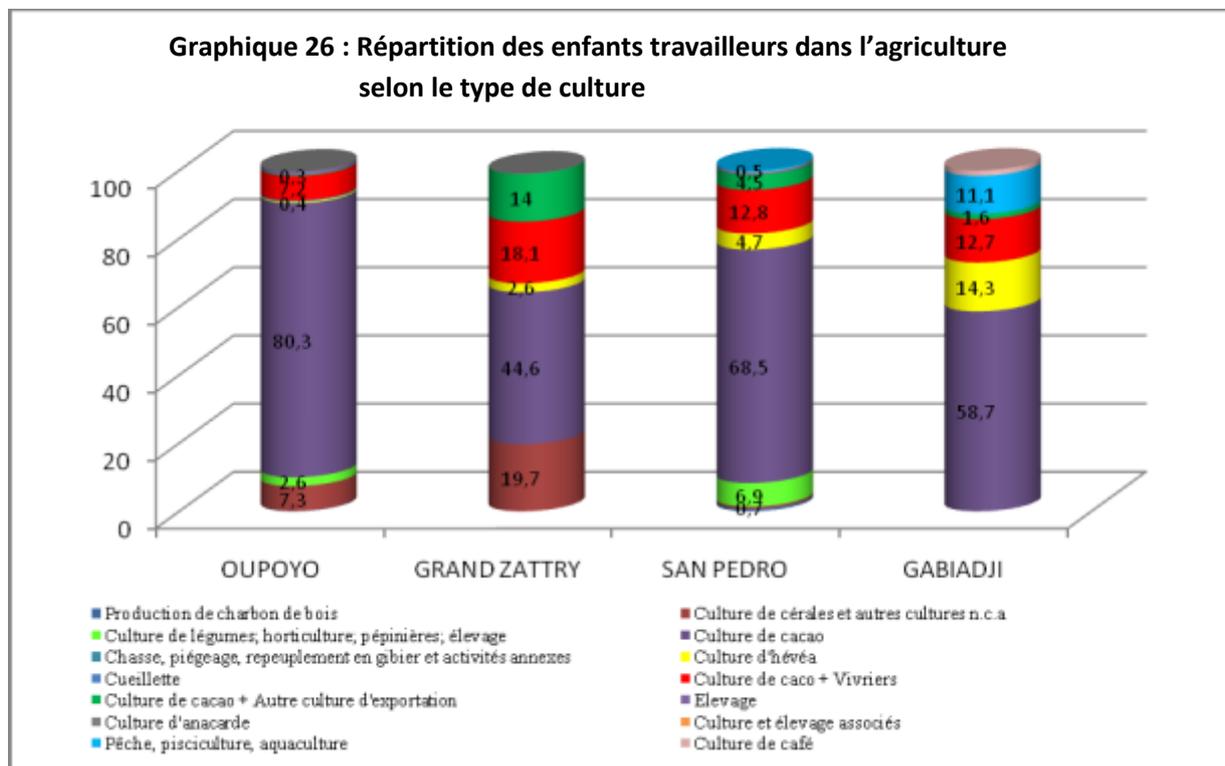
	GARÇON		FILLE		ENSEMBLE	
	N	%	N	%	N	%
Agriculture	929	80,4	441	58,4	1370	71,7
Commerce	52	4,5	125	16,6	177	9,3
Domestique	14	1,2	104	13,8	118	6,2
Mines	17	1,5	25	3,3	42	2,2
Artisanat	127	11,0	57	7,5	184	9,6
Transport	11	1,0	1	0,1	12	0,6
BTP	2	0,2	0	0,0	2	0,1
Autre	4	0,3	2	0,3	6	0,3
Total	1156	100,0	755	100,0	1911	100,0

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2. Enfants travailleurs dans l'agriculture

2.1 Typologie des cultures pratiquées par les enfants

Sans surprise, près de sept à neuf des enfants vivant dans les communautés productrices du cacao et occupés dans l'agriculture pratiquent prioritairement la culture du cacao. Cette omniprésence des enfants agriculteurs dans la cacaoculture est, du reste, très prononcée à Oupoyo où ce sont 80,3% des enfants travailleurs qui y sont concernés par la seule culture du cacao. Au contraire, dans les autres Sous-préfectures, la pratique de la cacaoculture se fait en association soit avec un vivrier soit avec un autre produit d'exportation. Par ailleurs, il importe de souligner que, outre cette prééminence des enfants dans la cacaoculture, 11% des enfants travailleurs sont impliqués dans les activités de pêche à Gabiadj, tandis qu'à Grand-Zattry, c'est un enfant travailleur sur cinq qui est impliqué dans la production de céréale, en particulier de riz.



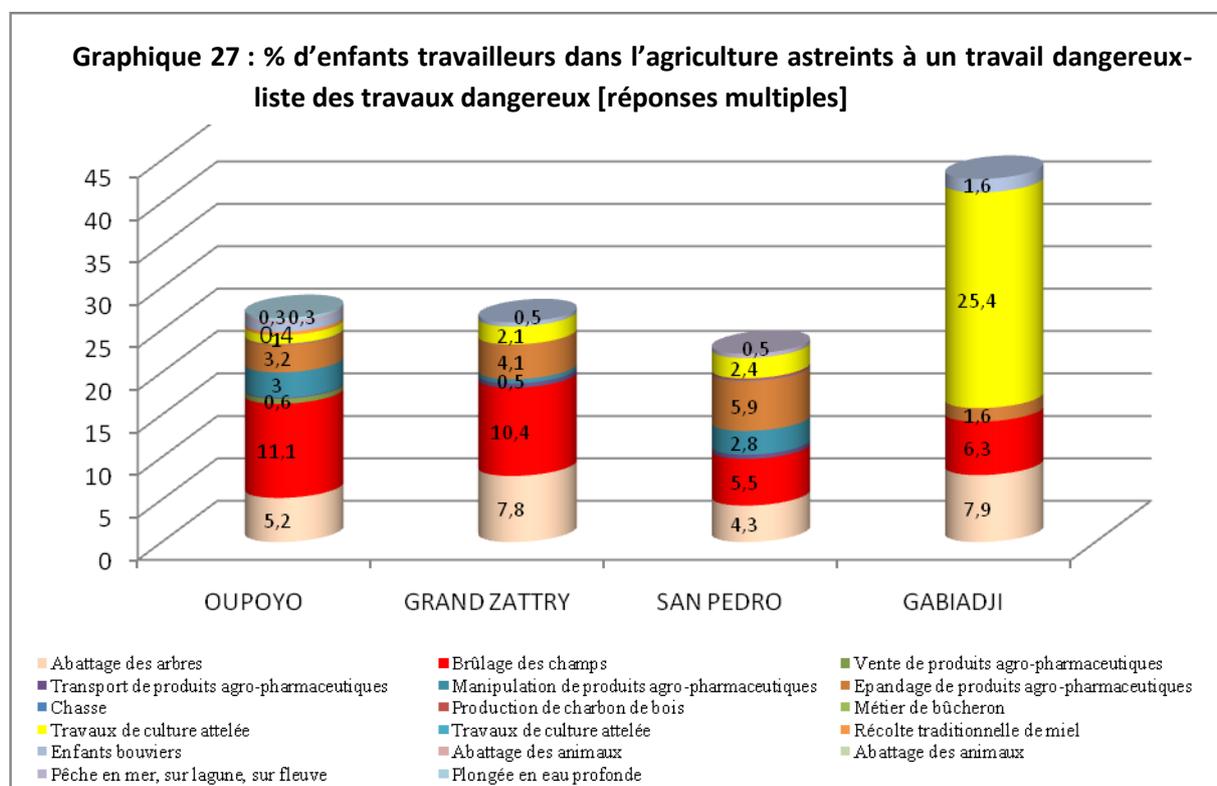
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2 Travaux dangereux dans l'agriculture

Le graphique souligne l'implication des enfants dans les activités agricoles dangereuses. Il met en avant le fait que, globalement⁸, un enfant travailleur sur quatre est exposé au danger, en raison de l'activité agricole qu'il exerce, la Sous-préfecture de

⁸ Il importe d'être attentif au fait que cette proportion n'exclut pas les doubles-comptes, eu égard à la structure de la question qui autorise les réponses multiples.

Gabiadji en comptant davantage que les autres Sous-préfectures. Cette exception de Gabiadji tient principalement à l'implication des enfants dans la culture attelée : un quart des enfants exposés aux travaux agricoles dangereux dans cette sous-préfecture. L'examen de la nature de ces activités indique que, outre cette singularité de Gabiadji, l'on observe que dans l'ensemble des sous-préfectures, le « brûlage des champs » (5 à 11 %), bien que ne concernant qu'un enfant sur dix, constitue la première activité dangereuse des enfants devant « l'abattage des arbres » (4 à 7%) et « la production de charbon de bois » (1,6 à 6%). En dehors de ces principaux facteurs, il importe de noter une relative présence des enfants dans les activités de chasse, notamment à Oupoyo et San Pedro où 3% des enfants exposés au danger le sont en raison de leur implication dans la chasse. Un focus sur l'exposition aux produits agro-pharmaceutiques met en évidence le fait que les enfants occupés dans l'agriculture ne sont que façon marginale exposés à ces produits.



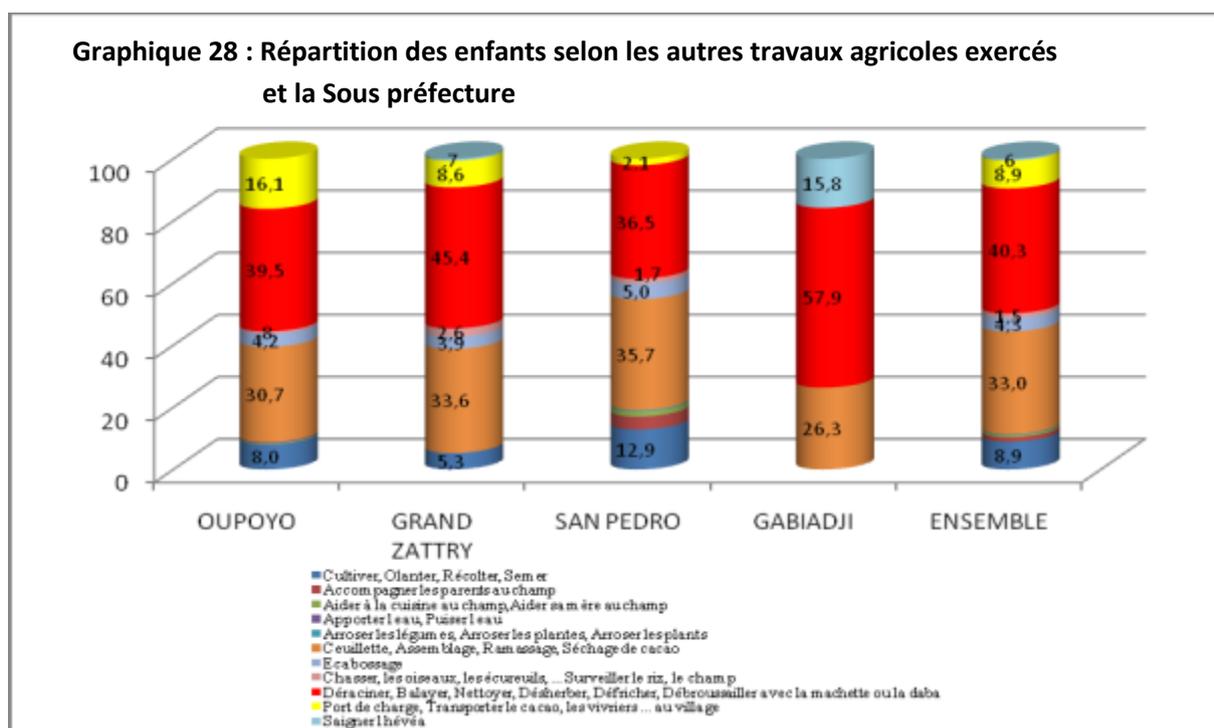
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Tableau 21 : Répartition des enfants selon les autres travaux agricoles exercés et la Sous-préfecture

	OUPOYO	GRAND ZATTRY	SAN PEDRO	GABIADJI
Activités agricoles				
Abattage des arbres	5,2	7,8	4,3	7,9
Brûlage des champs	11,1	10,4	5,5	6,3
Vente de produits agro-pharmaceutiques	0,6			
Transport de produits agro-pharmaceutiques	0,1	0,5	0,5	
Manipulation de produits agro-pharmaceutiques	3	0,5	2,8	
Epannage de produits agro-pharmaceutiques	3,2	4,1	5,9	1,6
Chasse			0,1	
Production de charbon de bois	0,1		0,2	
Métier de bûcheron	0,1			
Travaux de culture attelée	1	2,1	2,4	25,4
Activités d'élevage				
Récolte traditionnelle de miel	0,4			
Enfants bouviers	0,9	0,5		1,6
Abattage des animaux	0,1			
Activités de pêche				
Pêche en mer, sur lagune, sur fleuve	0,3		0,5	
Plongée en eau profonde	0,3			

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

La confrontation des travaux dangereux exercés par les enfants travaillant dans l'agriculture à la liste des travaux dangereux pourrait laisser croire à une faible exposition de ces derniers dans les sous-préfectures investiguées. Aussi, l'examen des autres travaux qu'ils exercent s'avère-t-elle nécessaire. Dans ce sens, on note que 40% d'entre eux sont susceptibles d'être victimes d'objets contondants dans l'exécution des travaux de déracinement, de défrichage, de nettoyage ou de débroussaillage, comme le rappelle le graphique ci-dessous.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3. Enfants travailleurs dans le commerce⁹

3.1 Typologie des travaux effectués par les enfants

Les données recueillies au cours cette phase du SOSTECI mettent en avant la forte hétérogénéité des activités commerciales exercées par les enfants, comme le montre le graphique. Toutefois, trois d'entre elles retiennent l'attention. En effet, le *Commerce de détail hors magasin*, dominé par les filles, constitue le premier pôle d'activité commerciale impliquant les enfants dans les communautés investiguées (54,3%). Suivent le *Commerce de gros de produits primaires* (19,8%) et les activités de *Restauration et débits de boissons* (14,1%).

⁹ Compte tenu de la taille des effectifs, les résultats ne seront pas désagrégés par Sous-préfecture.

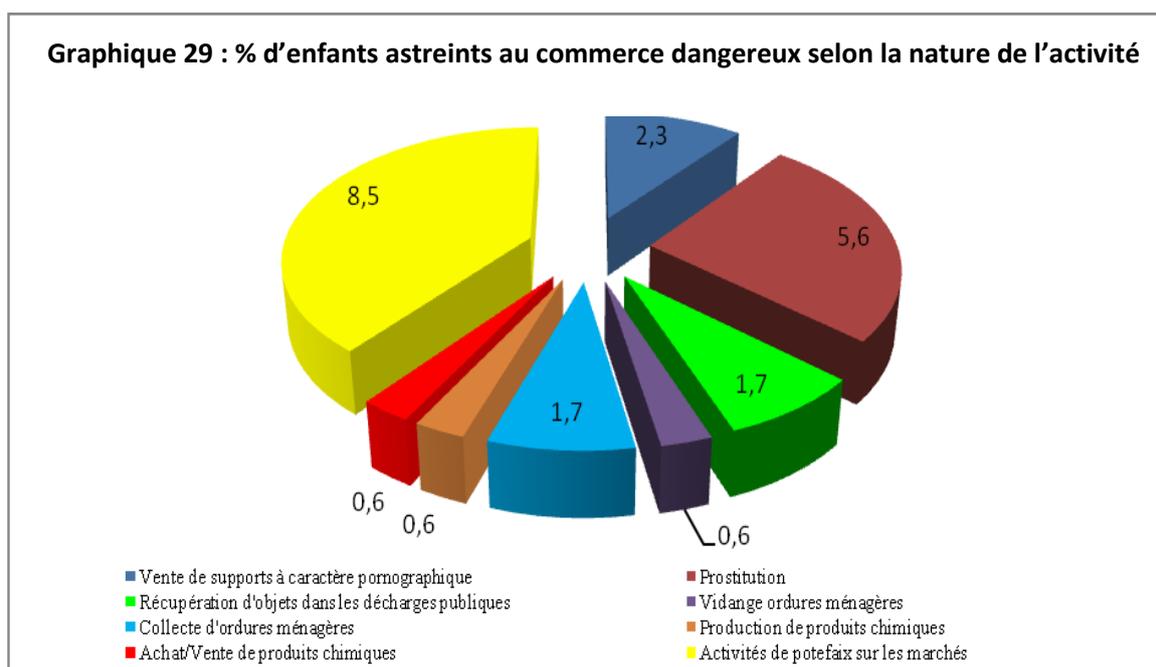
Tableau 22 : Distribution des enfants travailleurs dans le commerce selon le type d'activités

	GARÇON		FILLE		ENSEMBLE	
	N	%	N	%	N	%
Commerce et réparation de motocycles	2	1,1	-	-	2	1,1
Activités intermédiaires de commerce de gros	-	-	2	1,1	2	1,1
Commerce de gros de produits agricoles bruts, animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabacs	9	5,1	26	14,7	35	19,8
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	3	1,7	1	0,6	4	2,3
Autres commerces de gros	2	1,1	1	0,6	3	1,7
Commerce de détail en magasin non spécialisé	1	0,6	6	3,4	7	4,0
Commerce de détail en magasin spécialisé	2	1,1	-	-	2	1,1
Commerce de détail hors magasin	22	12,4	74	41,8	96	54,3
Hôtels et autres moyens hébergement courte durée	-	-	1	0,6	1	0,6
Restaurants, débits de boissons	11	6,2	14	7,9	25	14,1
ENSEMBLE	52	29,4	125	70,6	177	100

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

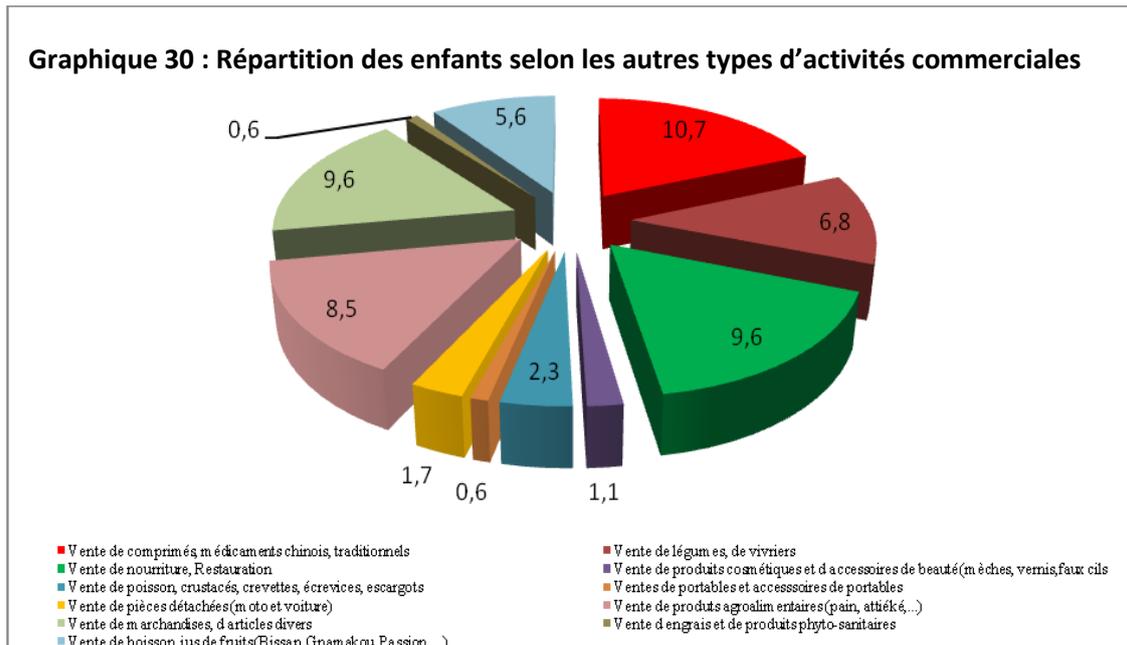
3.2 Travaux commerciaux dangereux

Globalement, les enfants travaillant dans les activités commerciales dans les sous-préfectures investiguées sont faiblement exposés au danger. Toutefois, il importe de noter que 8,5% d'entre eux sont concernés par les activités de portefaix sur les marchés et, plus grave, 5,6% des enfants seraient impliqués dans la prostitution. Par ailleurs, bien que marginale, la production et la manipulation des produits chimiques concernent 1,2% des enfants dans les Sous-préfectures du projet.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Et, lorsque l'on envisage les activités échappant à la liste des travaux dangereux, l'on s'aperçoit 10,7% des enfants économiquement occupés commercialisent des *comprimés, médicaments chinois, traditionnels* et sont exposés au risque d'en consommer, sans oublier la proximité des circuits de commercialisation de ces substances avec ceux de produits beaucoup plus nocifs. Par ailleurs, bien que marginale, l'on observe une faible proportion d'enfants impliqués dans la *vente d'engrais et de produits phytosanitaires* (0,6%).

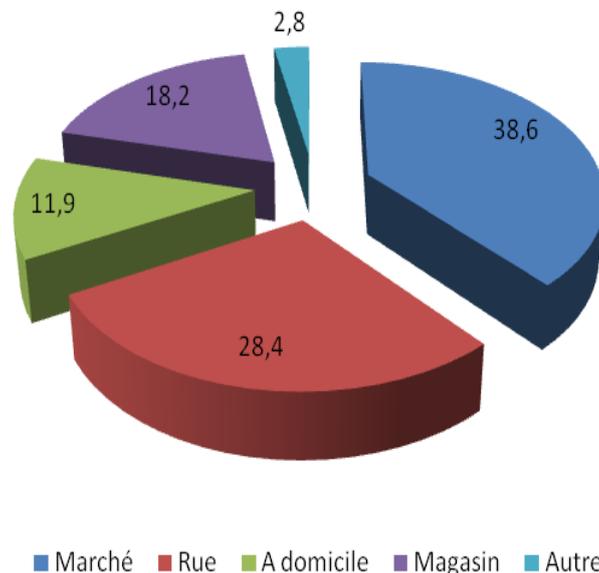


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3.3 Lieux d'exercice des activités commerciales

L'examen du lieu d'exercice de l'activité commerciale des enfants indique qu'ils sont pour l'essentiel occupés soit au marché (38,6%) soit dans les rues (28,4%) pour un tiers d'entre eux qui ont une activité « *sédentaire* » dans un magasin, à domicile ou dans un local quelconque.

Graphique 31 : Répartition des enfants travaillant dans le commerce selon le lieu d'exercice de l'activité



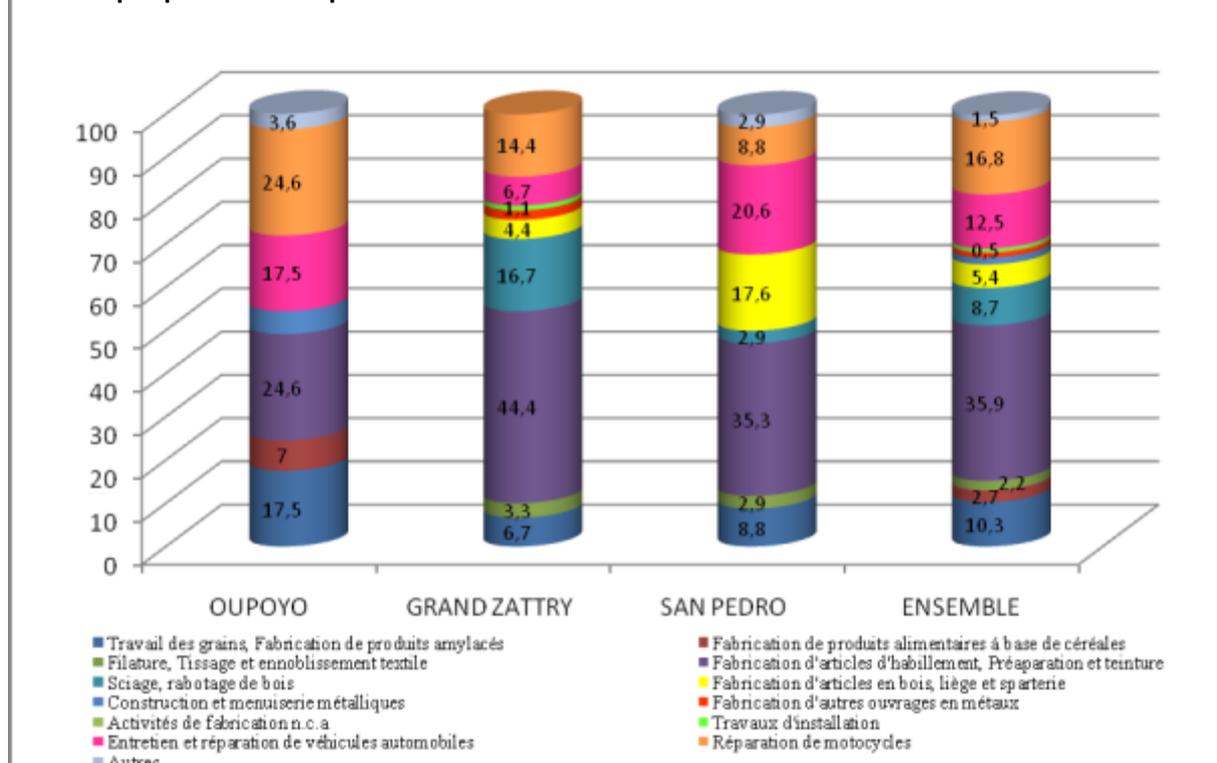
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3. Enfants travailleurs dans l'artisanat

4.1 Typologie des activités artisanales exercées par les enfants

Dans l'ensemble des sous-préfectures du projet, le travail des enfants dans l'artisanat est dominé par les activités d'*habillement, de préparation et de teinture*, en particulier à Grand-Zattry où ce sont 44,4% des enfants travaillant dans cette branche qui sont concernés. En dehors de cette activité, il faut souligner celles d'*entretien et de réparation de motocycles* qui occupe entre 8,8% des enfants de la branche à San Pedro et 24,6% Oupoyo. Cette présence des enfants artisans dans la mécanique est renforcée dans l'entretien et réparation de véhicules, en particulier à San Pedro (20,6%) et Oupoyo (17,6%). Outre cette tendance d'ensemble, l'activité artisanale des enfants renvoie à l'économie locale des départements, soulignant ainsi la singularité de Oupoyo en matière de *fabrication de produits amylacés* (17,5%) et de San Pedro pour ce qui relève de la *fabrication de d'articles en bois, liège et sparterie* (17,6%).

Graphique 32 : Principales branches d'activités des enfants travailleurs dans l'artisanat

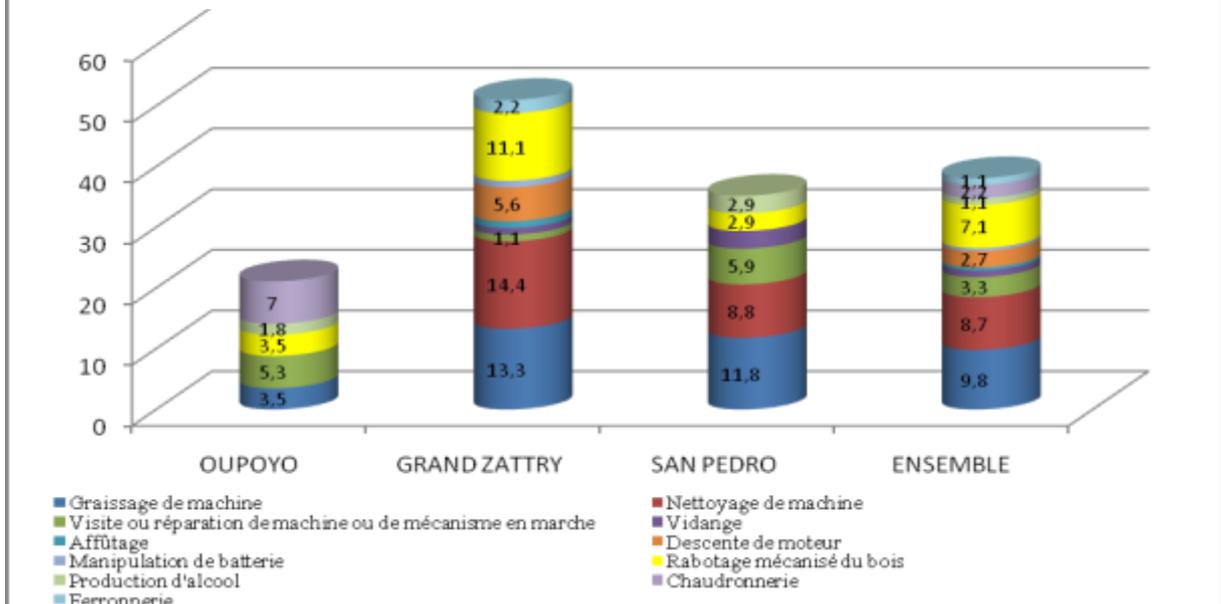


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

4.2 Travaux dangereux dans l'artisanat

L'examen des activités artisanales dangereuses auxquelles les enfants travailleurs sont exposés met en avant un certain nombre de constats. Tout d'abord, il souligne l'impact de la concentration des projets de lutte contre le travail des enfants, en particulier à Oupoyo. *A contrario*, les risques encourus dans cette branche sont relativement plus importants à Grand-Zattray. Ensuite, eu égard à la forte implication des enfants travaillant dans l'artisanat dans les activités de mécanique auto/moto, le « graissage des machines », le « nettoyage des machines », la « descente des moteurs » et, à dans une moindre proportion, la « réparation de machines ou de mécanismes en marche » constituent les principaux dangers auxquels les enfants sont exposés dans les sous-préfectures investiguées. Bien évidemment, les singularités départementales relatives aux différentes activités répertoriées en dehors de la mécanique auto/moto font tout autant apparaître un certain nombre de risques. Ainsi, à Grand-Zattray, la présence des enfants dans la *fabrication de d'articles en bois, liège et sparterie* se traduit par une exposition aux dangers du rabotage mécanisé du bois pour 11,1% d'entre eux.

Graphique 33 : Enfants astreints à un travail dangereux dans l'artisanat selon la tâche effectuée et la sous préfecture



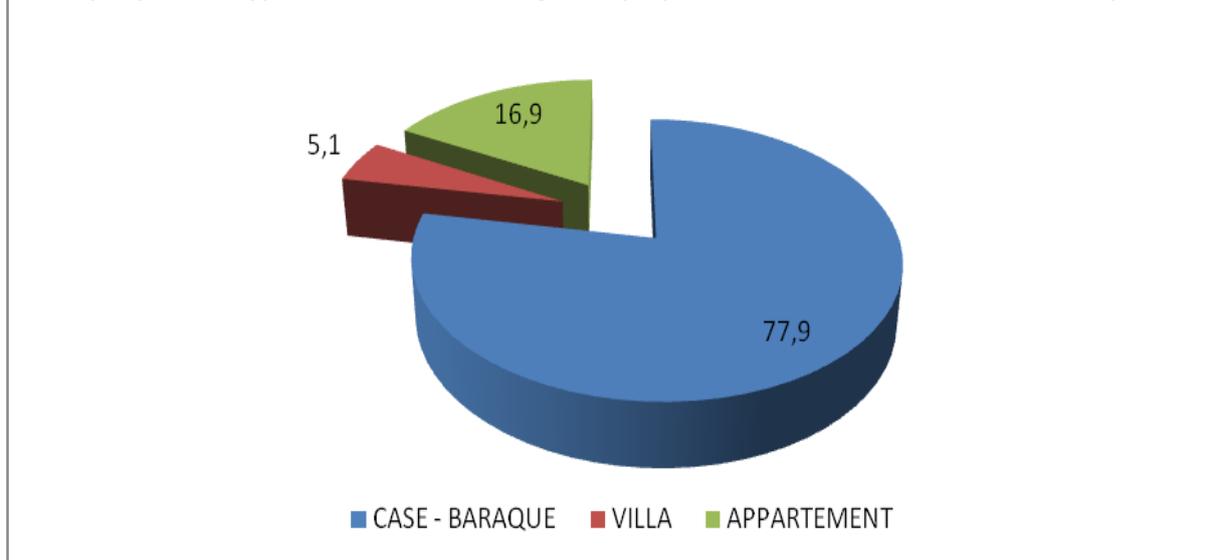
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

5. Enfants travailleurs dans le domestique

5.1 Cadre de vie et de travail

Le cadre de vie des enfants travailleurs domestiques est similaire à celui des autres enfants des ménages des communautés productrices de cacao investiguées. En effet, 77,9% d'entre eux travaillent dans des cases/baraques, pour 16,9% dans des appartements et, à peine, 5,1% dans des villas.

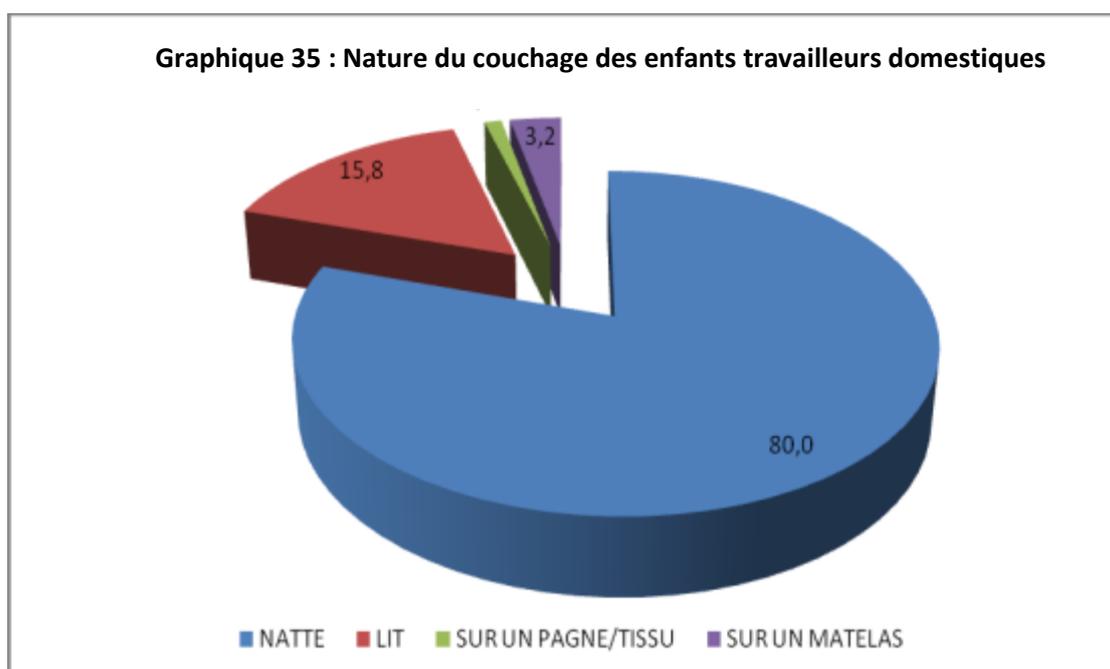
Graphique 34 : Type d'habitat des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

5.2 Nature du couchage des enfants domestiques

Bien souvent, le travail domestique des enfants est associé à une certaine maltraitance. Le lieu et, en particulier, la nature du couchage des ces enfants pourraient en constituer un indicateur. Il met en évidence que 80% des enfants domestiques dorment sur une natte pour 19% d'entre eux qui dorment dans un lit (15,8%) ou sur un matelas (3,2%). Soulignons que ces conditions sont légèrement en-deçà des conditions de couchage des autres enfants travailleurs des communautés examinées, puisque ce sont près du tiers de ces derniers qui dorment soit dans un lit soit sur matelas.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

En ce qui concerne le taux de promiscuité, il est assez proche pour les deux groupes d'enfants susmentionnés.

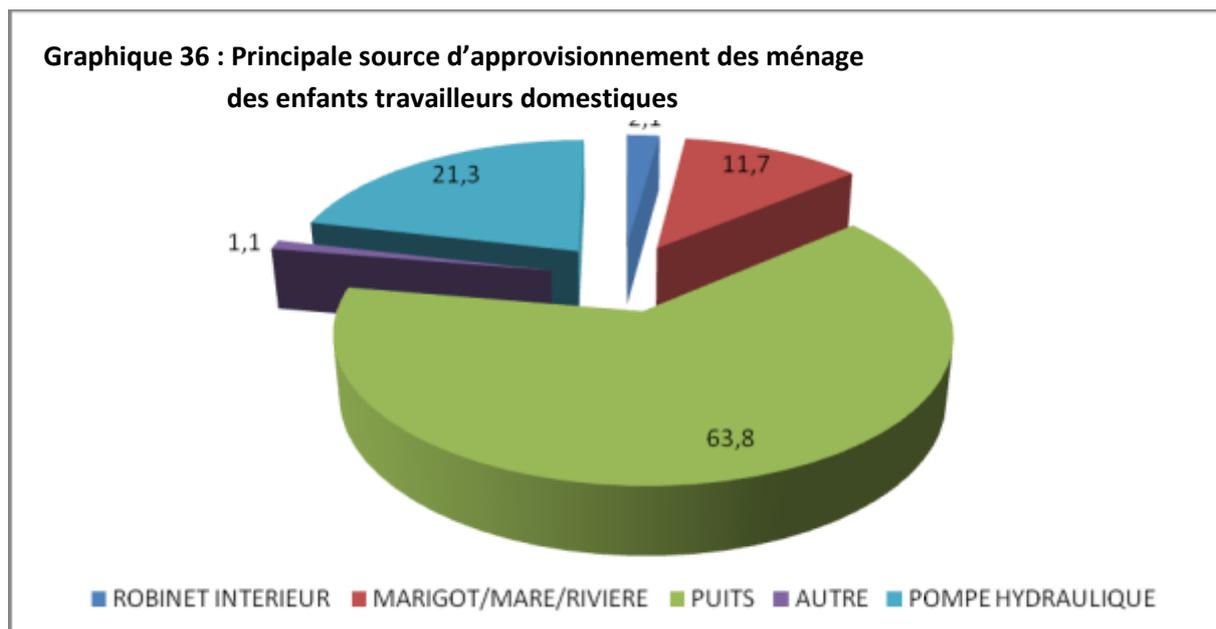
Tableau 23 : Taux de promiscuité moyen des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques

Moyenne	2,1846
Médiane	2,0000
Ecart-type	1,12702
Minimum	0,25
Maximum	6,00
N	118

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

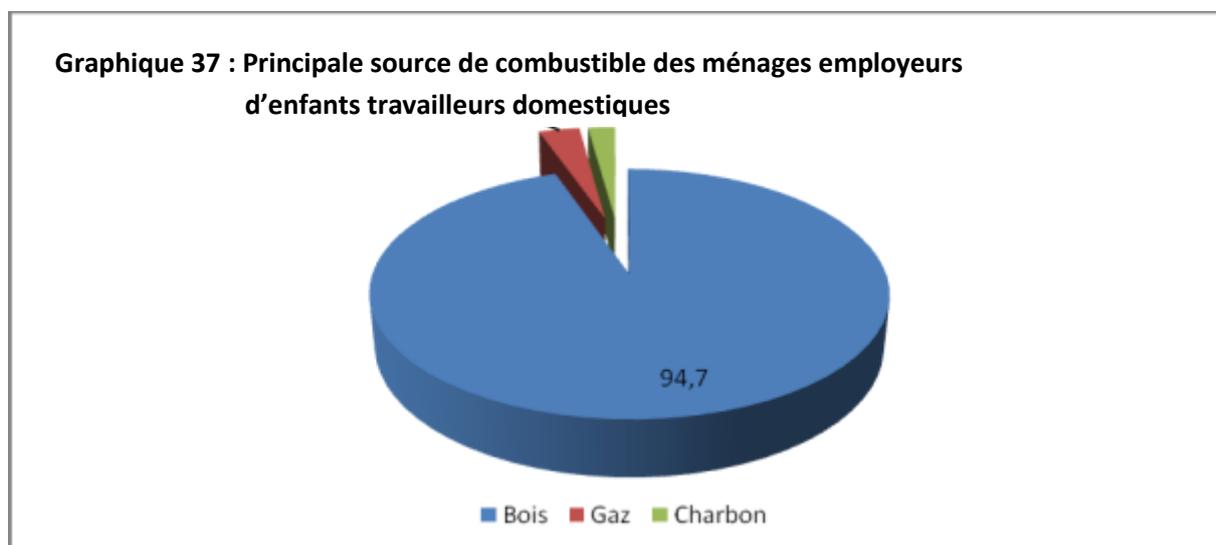
5.3 Conditions de travail

En règle générale, les enfants domestiques sont concernés au premier chef par le « ménage/entretien » de la maisonnée. Cependant, nombre d'entre eux, en particulier, les jeunes filles sont commises aux tâches cuisinières. Dans ce cadre, les conditions de leur travail peuvent s'avérer des plus contraignantes. De fait, 11,7% des enfants domestiques pourraient être contraints à aller chercher de l'eau au marigot ou à la rivière.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

De même, dans 94,7% des ménages employant des enfants domestiques, ces derniers sont susceptibles d'être envoyer dans la brousse pour alimenter le ménage en combustible pour la cuisine et se réchauffer.

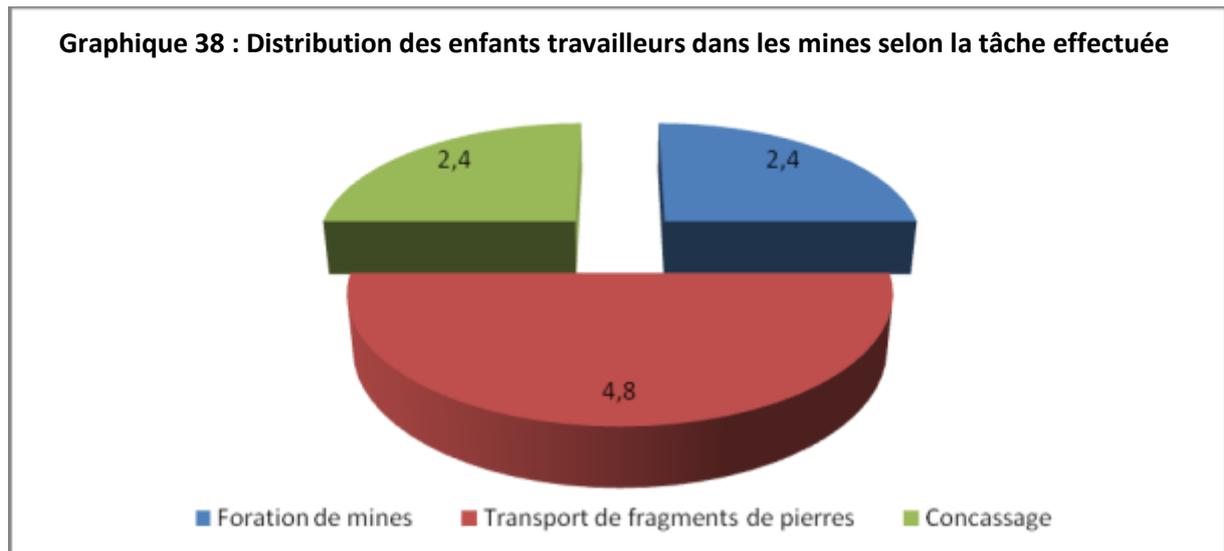


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

6. Enfants travailleurs dans les mines

6.1 Typologie des tâches effectuées par les enfants

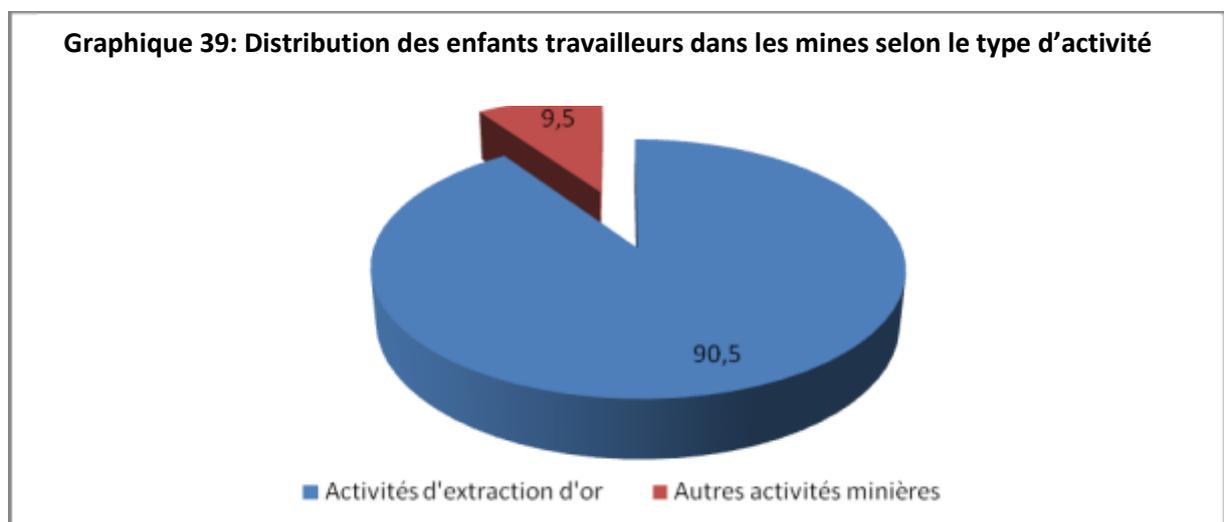
Dans les mines, l'activité des enfants semble liée, pour l'essentiel, au « lavage de pierres et d'alluvions ». Toutefois, il importe de souligner que 4,8% des enfants travailleurs sont commis au transport des fragments de la pierre pour 2,4% d'entre eux qui procèdent, à leur péril, au concassage de ces pierres et 2,4% qui participent à la foration des mines.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

6.2 Typologie des minerais extraits par les enfants

L'examen des minerais extraits par les enfants met en avant l'attrait extrême qu'exerce l'or sur ces derniers. De ce fait, 90,5% d'entre eux recherchent de l'or contre 9,5% qui s'adonnent à l'extraction d'autres minerais.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

6.3 Lieux d'exercice des activités minières

Naturellement, compte tenu de la réglementation, les carrières sauvages sont le lieu d'exercice privilégié de l'activité minière des enfants.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Au total, l'implication des enfants dans les activités économiques s'observe dans les toutes les branches d'activités, au-delà des seules activités liées à la production du cacao. Et, en dépit de l'intensification de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, le phénomène persiste avec plus ou moins d'acuité selon les sous-préfectures. Quelles sont les motivations à cette situation ? Et dans quelles conditions les enfants effectuent-ils ces activités ?

CHAPITRE V : MOTIVATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL DES ENFANTS

1. Motivations des enfants pour le travail

1.1 Place de l'enfant dans le système de production

L'examen des motivations des enfants pour le travail fait un écho au rôle et à la place de l'enfant dans le système de production des communautés investiguées : un enfant sur deux déclare travailler pour aider sa famille. La socialisation des enfants par le travail maintes fois répétée par les populations suscite même des vocations chez 9,8% des enfants pour qui le travail précoce entre dans un processus d'apprentissage. En particulier à Grand-Zattry, ce sont un quart des 5-17 ans qui sont concernés par cette disposition.

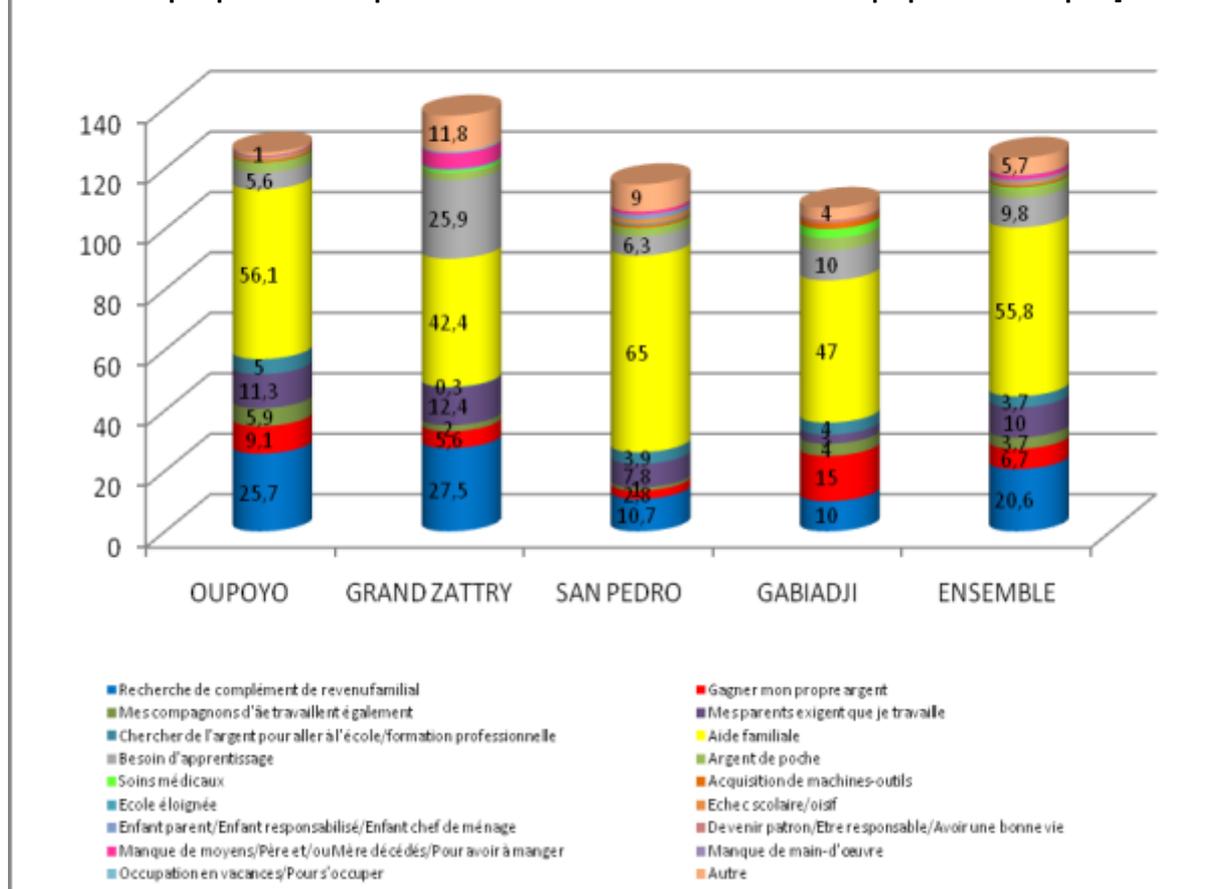
Toutefois, cette volonté de socialisation des enfants par le travail pourrait masquer certains intérêts plus pervers. En effet, un enfant travailleur sur cinq interviewé dans les communautés productrices de cacao est motivé par les conditions matérielles difficiles de ces parents et indique travailler pour « *rechercher un complément au revenu familial* », la situation étant davantage marquée à Grand-Zattry et à Oupoyo où ce sont au moins le quart des enfants impliqués dans les activités économiques qui avancent cet argument.

Cette nécessité de travail des enfants est même renforcée pour 10% de ces enfants pour qui le travail est une « *exigence des parents* », notamment à Grand-Zattry (12,4%) et à Oupoyo (11,3%).

1.2 Place de l'enfant dans la stratégie de survie des ménages

Outre la socialisation et les stratégies de survie des ménages, on note une tendance à l'autonomisation des enfants (6,7%), en particulier à Gabiadjji (15%) et à Oupoyo (9,1%) où « l'effet d'entraînement » semble davantage jouer : respectivement 4% et 5,9% des enfants économiquement occupés à Gabiadjji et à Oupoyo déclarent travailler parce que leurs « *compagnons d'âge travaillent également* ».

Graphique 41: Principales motivations des enfants au travail [réponses multiples]



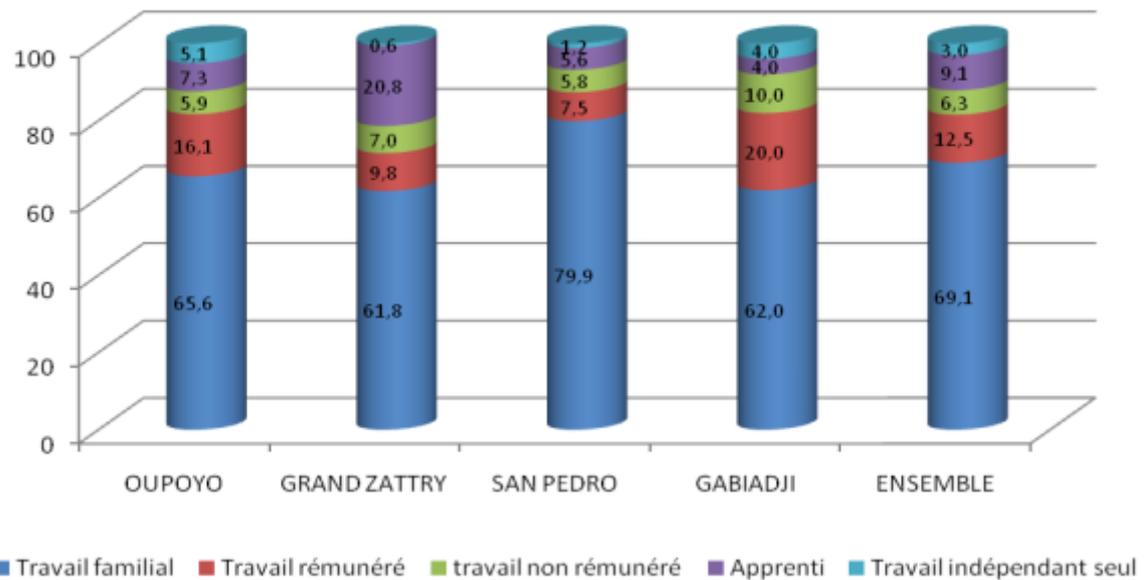
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2. Conditions de travail des enfants

2.1 Statut de travail et régularité du travail des enfants

Conformément à la situation nationale, les enfants travailleurs dans les sous-préfectures de cette phase du SOSTECI sont occupés dans le cadre familial (69,1%) généralement sans rémunération. Bien que la volonté d'autonomisation des enfants à Gabiadi et Oupoyo conduise respectivement à 20% et 16% d'enfants travailleurs rémunérés, il importe de noter, dans l'ensemble des sous-préfectures investiguées, seuls 12,5% d'entre eux étant concernés par le travail rémunéré.

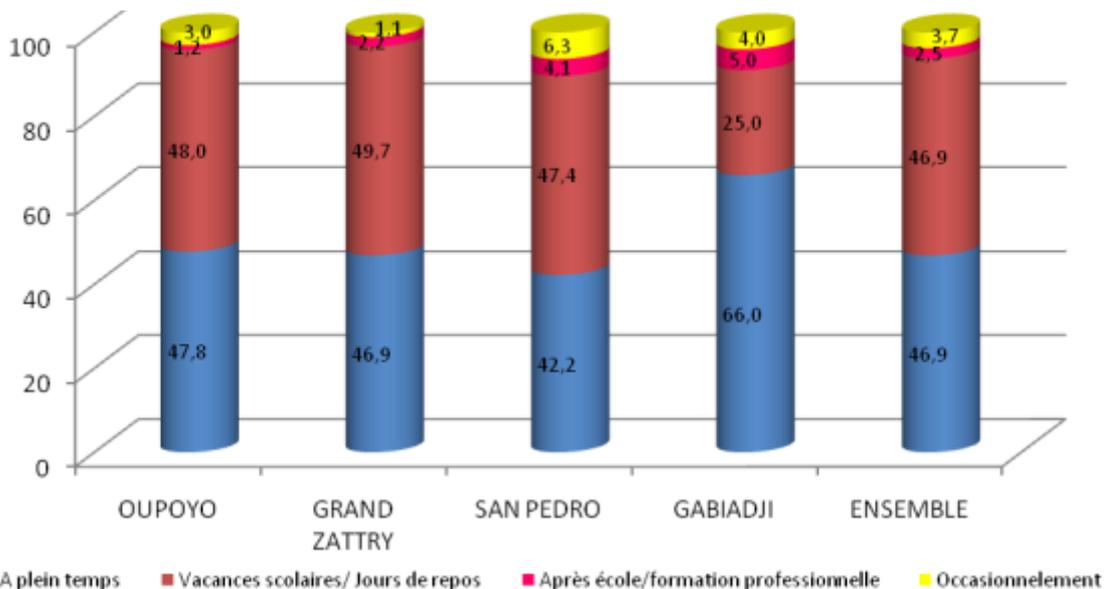
Graphique 42: Distribution des enfants travailleurs selon le statut de travail et la sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Lorsque l'on examine la régularité des enfants au travail, on note que quasiment un enfant travailleur sur deux exerce une activité économique à plein temps, la situation étant davantage marquée à Gabiadjji où ce sont les deux-tiers des enfants qui sont concernés. Naturellement, tous les autres enfants travaillent pendant les vacances scolaires ou pendant leurs jours de repos.

Graphique 43: Régularité des enfants travailleurs selon la sous préfecture

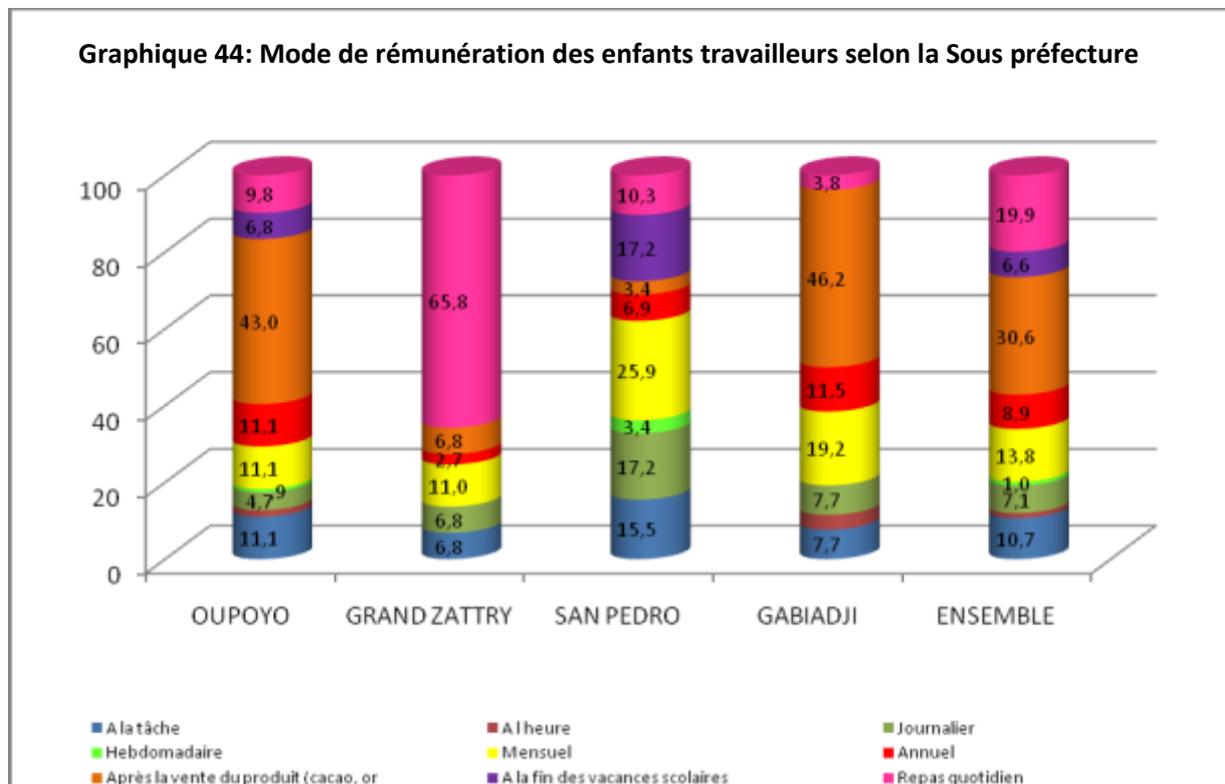


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2 Modes de rémunération des enfants travailleurs

2.2.1 Fréquence de rémunération des enfants travailleurs

L'examen du mode de rémunération des enfants travailleurs met en évidence une pluralité de leur fréquence de rémunération. Si, près d'un tiers d'entre eux sont rétribués à la fin de la campagne, il importe de souligner que cette tendance est surtout représentative de Gabiadji (46,2%) et d'Oupoyo (43%). En revanche, à Grand-Zattry (65,8%), le paiement journalier, principalement pour les repas, constitue le mode dominant de rémunération des enfants travailleurs. Entre ces deux extrêmes, l'on observe une montée de la mensualisation des rémunérations pour 13,8% d'enfants travailleurs, ce mode de rémunération étant davantage valorisé à San Pedro où un quart des enfants travailleurs bénéficient de ce régime.

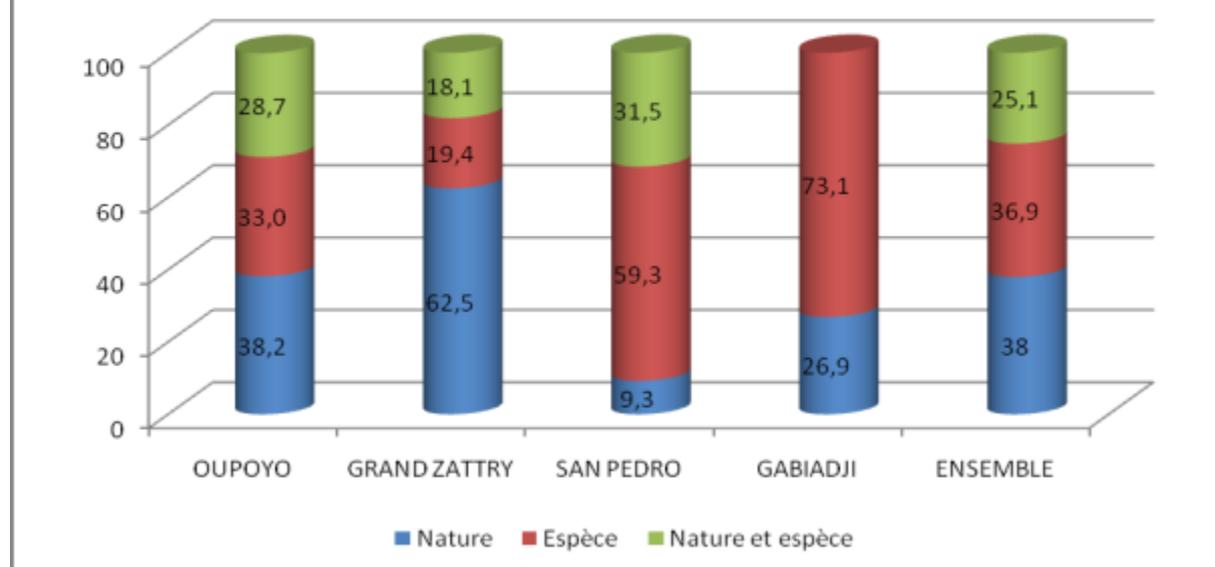


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2.2 Nature de la rémunération des enfants travailleurs

Une attention à la nature de cette rémunération des enfants travailleurs conduit à souligner un clivage entre les différentes sous-préfectures du projet. Ainsi, si à Gabiadji et à San Pedro, elle se fait principalement en espèce, à Grand-Zattry, la rémunération est en nature pour près des deux-tiers des enfants travailleurs, quand à Oupoyo aucune tendance ne semble se dégager entre les deux modes de rémunération.

Graphique 45: Nature de la rémunération des enfants travailleurs selon la Sous préfecture

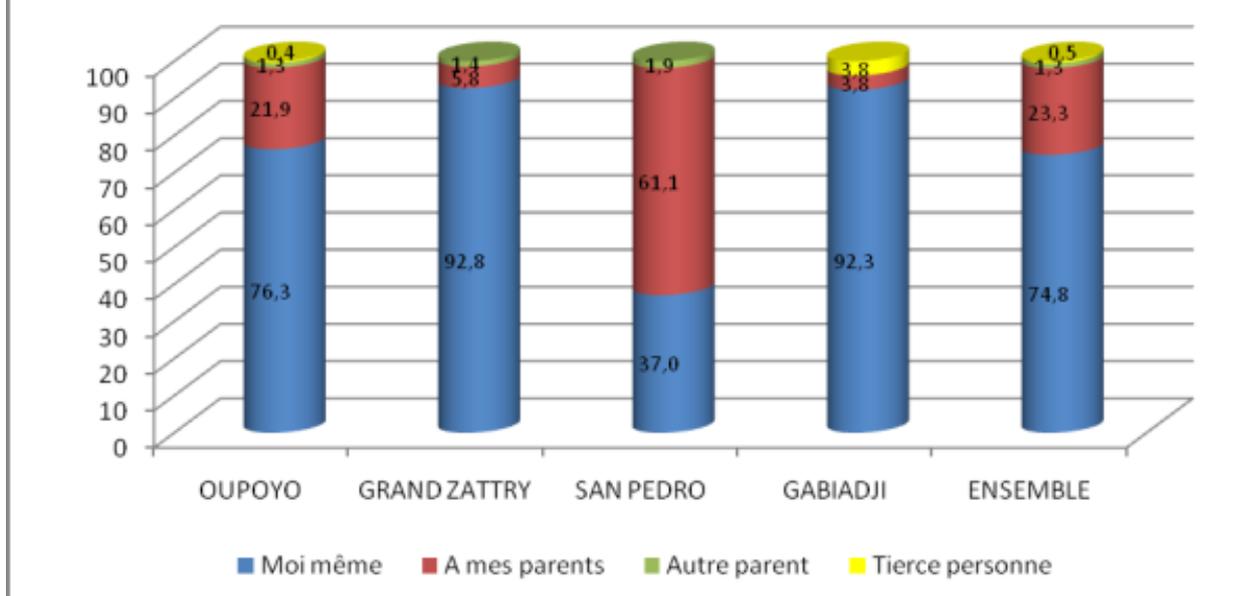


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2.3 Destinataire du revenu des enfants travailleurs

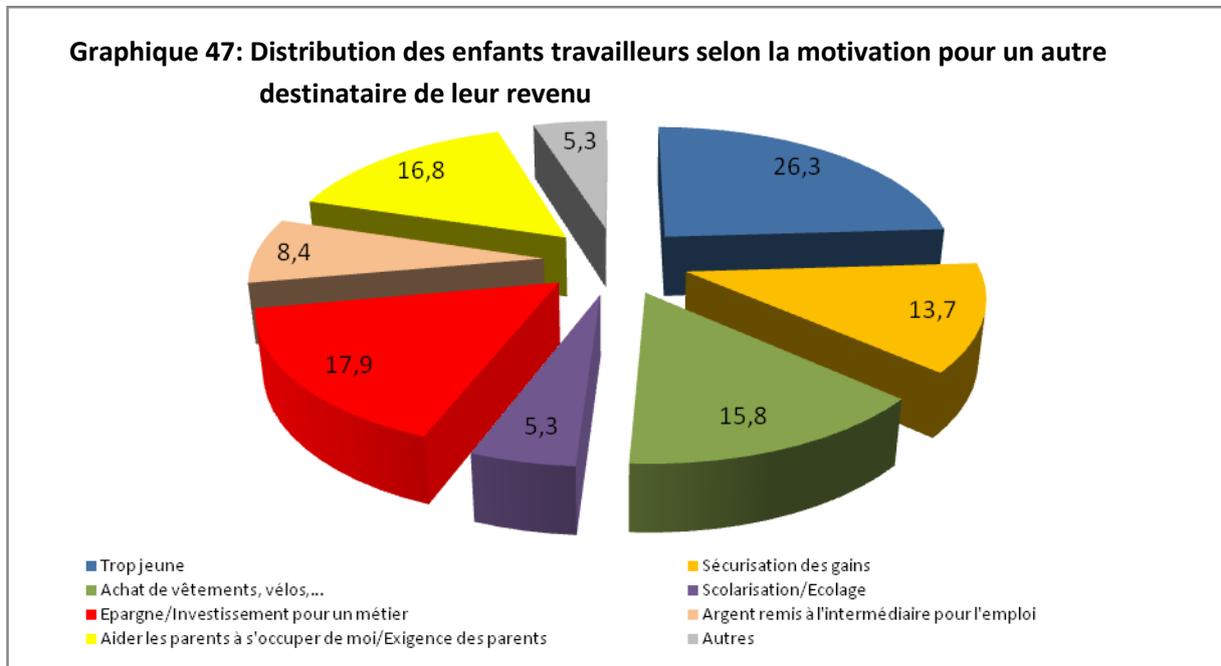
L'examen du destinataire de la rémunération des enfants travailleurs révèle que les trois-quarts de ces derniers la reçoivent eux-mêmes, contre 23,3% qui voient leur rémunération échoir à leurs parents. Toutefois, à San Pedro, cette tendance est inversée, puisque ce sont 61,1% des enfants qui voient leur rémunération confiée à leurs parents dans cette sous-préfecture.

Graphique 46: Destinataire de la rémunération des enfants travailleurs selon la Sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Et, lorsque l'on envisage le motif avancé par les enfants travailleurs pour que leur rémunération soit confiée à quelqu'un d'autre qu'à eux-mêmes, ils arguent, pour nombre d'entre eux, de leur extrême jeunesse (26,3%) ou du besoin de sécurisation de leurs gains (13,7%). Toutefois, pour 16,8% des enfants interviewés, la contrainte à aider la famille est clairement affichée, tandis que pour 17,9% d'entre eux, l'épargne en vue d'investissement dans un métier est mise en avant.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.3 Charge horaire de travail des enfants

2.3.1 Généralités

En moyenne, dans les sous-préfectures investiguées les enfants travaillent près de 33 heures par semaine, s'inscrivant dans la durée hebdomadaire réglementaire, puisqu'il n'excède pas les quarante heures par semaine. Cependant, à Grand-Zattry l'on observe un écart de trois heures par rapport à cette moyenne, indiquant que les enfants y travaillent davantage que leurs homologues des autres sous-préfectures ; en particulier, les enfants travailleurs dans cette sous-préfecture sont occupés six heures de plus que ceux de Gabiadji.

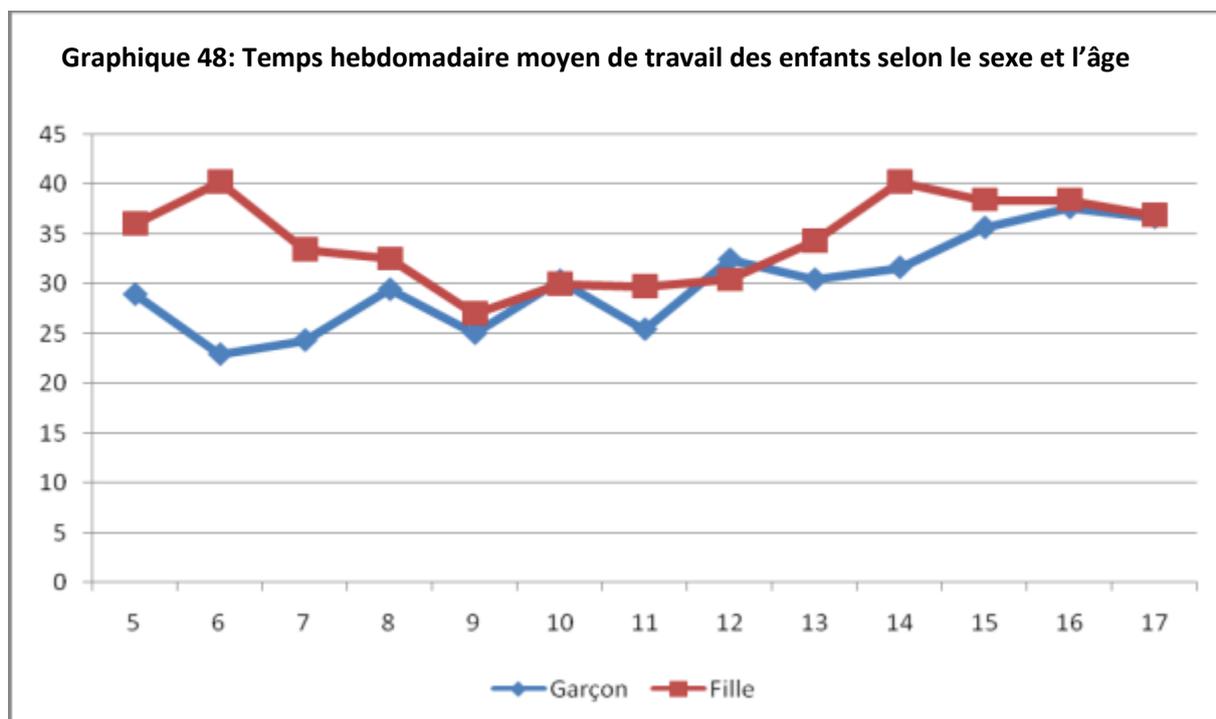
Tableau 24 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon le sexe et la Sous-préfecture

	OUPOYO	GRAND ZATTRY	SAN PEDRO	GABIADJI	ENSEMBLE
Garçon	32,3	33,4	30,6	29,4	31,9
Fille	29,6	40,6	36,8	31,3	34,2
Ensemble	31,3	36,1	33,1	30,0	32,8

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.3.2 Sexe, âge et durée du travail

A l'exception d'Oupoyo, les filles travaillent davantage que leurs homologues de sexe masculin dans l'ensemble des sous-préfectures du projet. Cette tendance s'observe quel que soit l'âge. Et, relativement aux garçons, le temps de mobilisation des jeunes filles est quasiment supérieur de sept heures à Grand-Zattry et à San Pedro.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.3.3 Scolarisation et durée du travail

Lorsque l'on prend en compte l'état de scolarisation des enfants travailleurs, on s'aperçoit qu'il impacte leur temps de travail. En effet, la mobilisation de la force de travail des enfants tend à s'intensifier avec la sortie de l'école ou le fait de se situer en marge de cette dernière, et ce quel que soit leur sexe : les enfants jamais scolarisés ou déscolarisés travaillent en moyenne 14 heures de plus que les enfants régulièrement inscrits à l'école.

Tableau 25 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon l'état de scolarisation et le sexe

	SCOLARISES	DESCOLARISES	JAMAIS SCOLARISES	ENSEMBLE
Fille	26,7	42,5	41,0	31,9
Garçon	25,6	38,3	38,9	34,2
Ensemble	26,0	40,0	39,7	32,8

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.3.4 Branches d'activités et durée du travail

Les longues heures de travail constituent une dimension importante de la pénibilité du travail des enfants. Aussi, la présente section examine-t-elle la question pour les enfants impliqués dans les travaux dangereux. Dans ce sens, elle met en évidence un certain nombre d'informations. Ainsi, même si le travail agricole ne s'effectue pas de nuit, force est de noter que les nombreuses sensibilisations faites au niveau de l'agriculture, et du cacao en particulier, semblent porter leurs fruits : la durée hebdomadaire moyenne dans cette branche d'activités est de 29,6 heures, soit dix-sept heures et demie de moins que dans les activités commerciales et de près de vingt-sept en-deçà de ce qui est observé dans les activités artisanales. Par ailleurs, il semblerait que le travail domestique des jeunes filles, plus que toute autre activité, rime avec les longues d'occupation.

Tableau 26 : Temps hebdomadaire moyen de travail des enfants selon la dangerosité de l'activité, la branche d'activités et le sexe

	Travail dangereux					Travail non dangereux
	Agriculture	Commerce	Artisanat	Domestique*	Total	
Fille	30,2	43,5	56,6	77,0	42,3	32,4
Garçon	29,5	55,9	53,2	42,0	37,8	29,9
Ensemble	29,6	47,1	55,2	65,3	39,2	30,9

* Compte tenu du nombre de répondants, cette statistique est à prendre avec précaution.

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

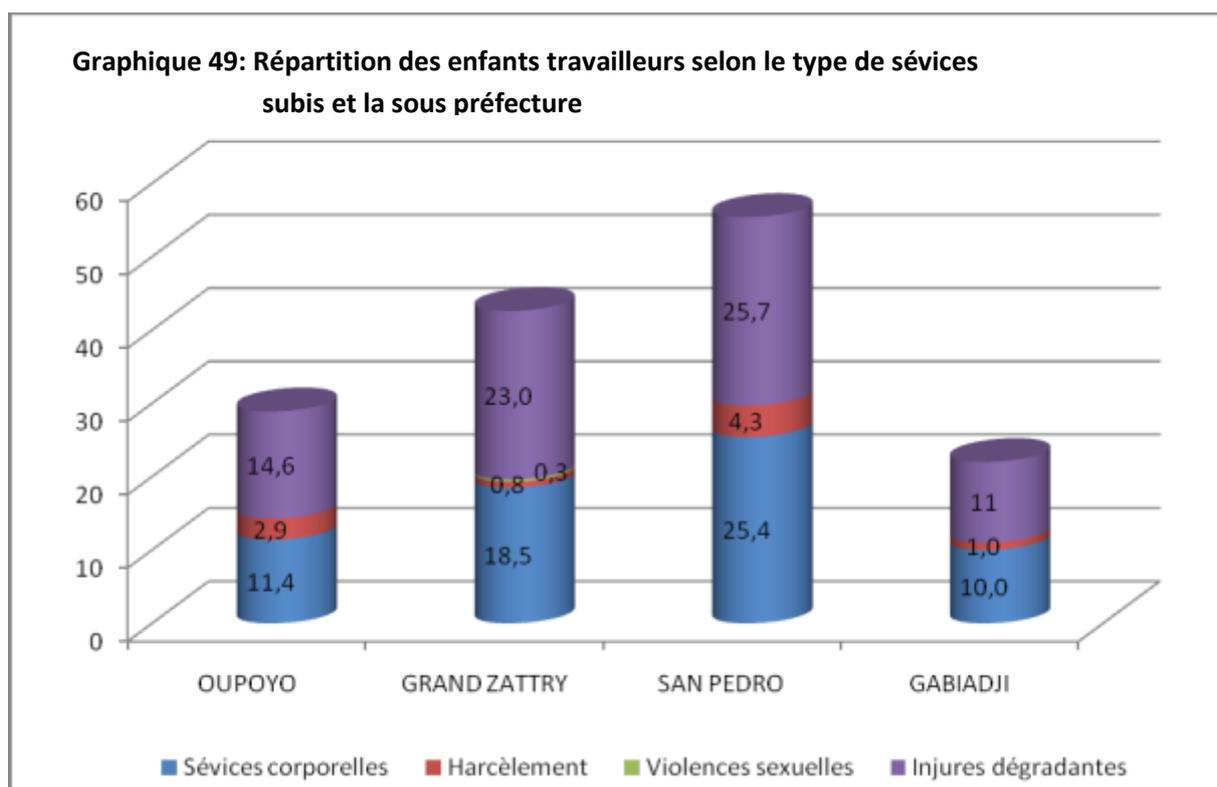
En définitive, les motivations des enfants pour leur implication dans les activités économiques font écho au processus de socialisation de ces derniers par le travail mis en avant dans les communautés productrices de cacao. La majorité d'entre eux travaillent effectivement dans le cadre familial. Toutefois, le temps de travail des enfants économiquement occupés exerce une contrainte réelle sur la scolarisation des enfants scolarisés des sous-préfectures investiguées, dans la mesure où ceux-ci sont mobilisés en moyenne 26 heures par semaine. En outre, le processus de mensualisation de la rémunération des enfants travailleurs semble souligner une logique marchande progressive quant à l'implication des enfants dans les activités économiques.

CHAPITRE VI : SANTE ET SECURITE DES ENFANTS TRAVAILLEURS

Le travail peut avoir des conséquences tant sur la santé physique que mentale des enfants. Le présent chapitre examine la question. Il analyse, tout d'abord, les sévices dont les enfants sont victimes dans le cadre de leur travail, de même que l'auteur de ces sévices. Ensuite, il appréhende l'impact éventuel du travail sur la santé physique des enfants, en pointant l'occurrence et la nature des maladies et des blessures dont ils ont été victimes au cours des trois derniers mois.

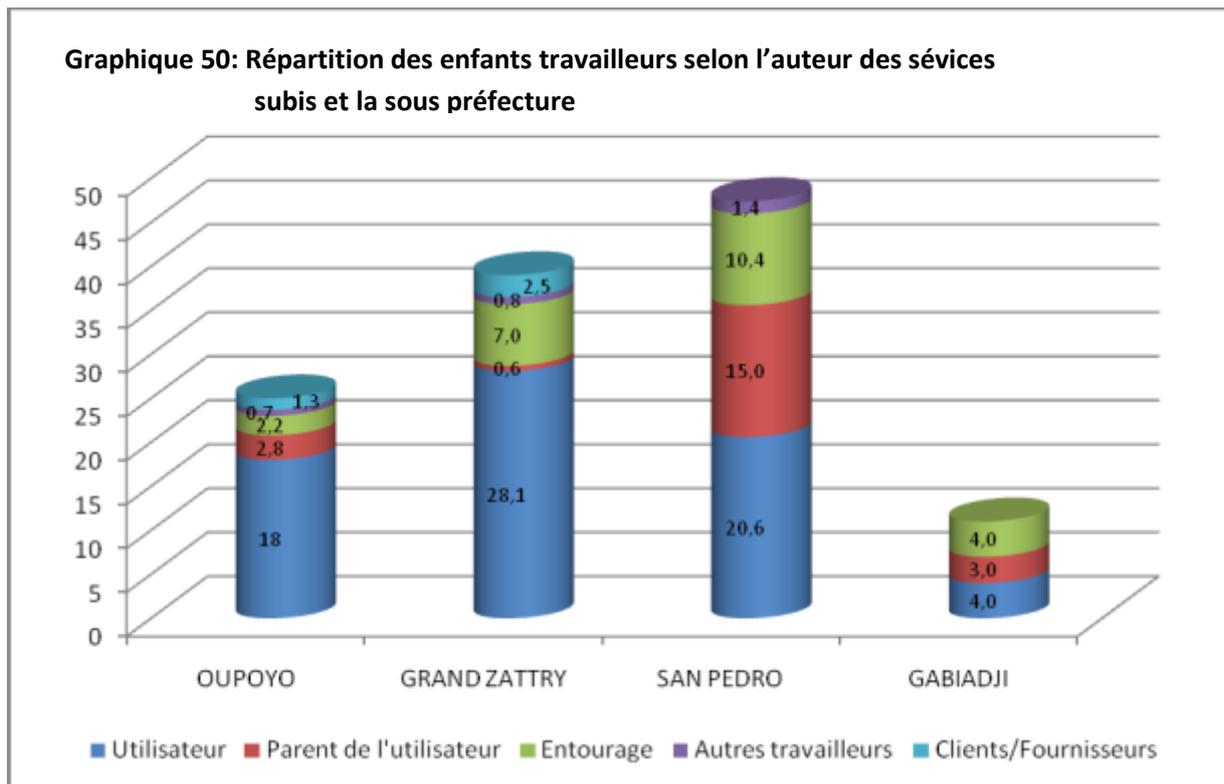
1. Sévices subis par les enfants travailleurs

A Gabiadji et, à un degré moindre, à Oupoyo, les sévices contre les enfants travailleurs sont assez rares. *A contrario*, à Grand-Zattry et, davantage, à San Pedro, entre 20 et 25% des enfants travailleurs sont victimes d'injures dégradantes et de sévices corporelles.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Lorsque que l'on s'intéresse à l'auteur de ces sévices, on note qu'ils sont, pour l'essentiel, l'œuvre de l'utilisateur et, secondairement, ils émanent de son entourage ; à San Pedro, cet entourage est avant tout représenté par un parent de l'employeur.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

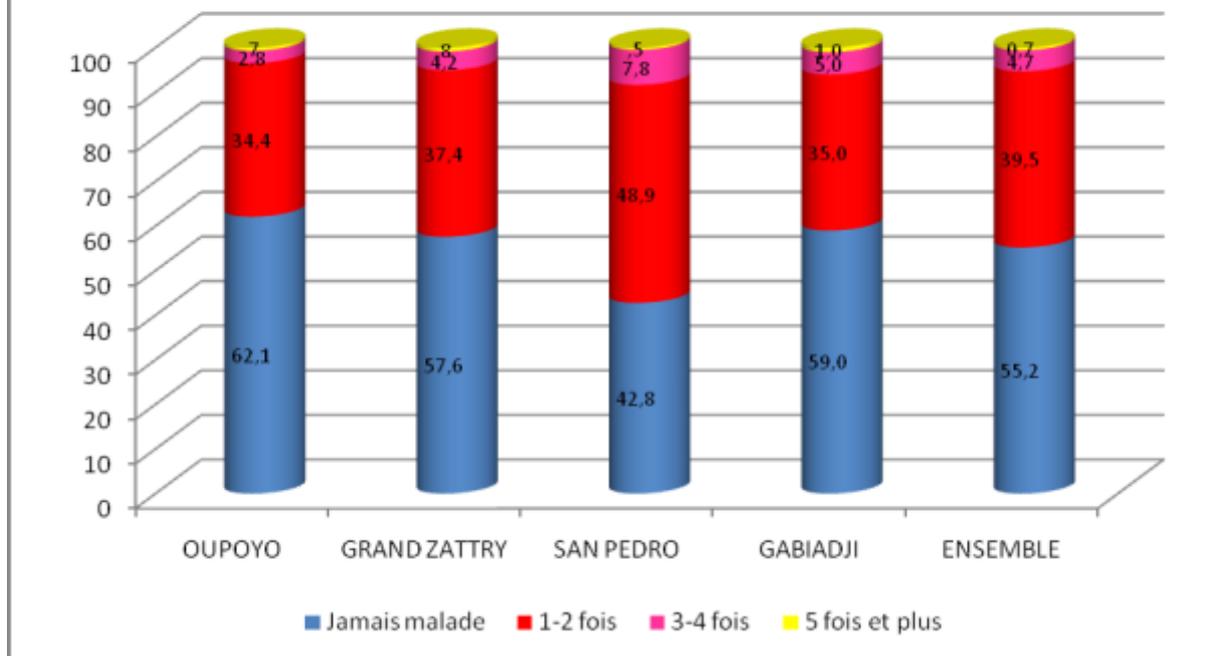
2. Maladies chez les enfants travailleurs

2.1 Fréquence et nature des maladies

2.1.1 Occurrence des maladies au cours des trois derniers mois

Globalement, un enfant travailleur sur deux a déclaré avoir été malade au cours des trois derniers mois. Parmi eux, un seul sur dix a indiqué avoir été malade plus de deux fois au cours de la période de référence. Lorsque l'on examine la question à travers les sous-préfectures, on note qu'à San Pedro, la proportion d'enfants malades est relativement plus importante, seuls 42,8% des enfants travailleurs n'y ont jamais été malades au cours des trois derniers mois, alors que dans les autres sous-préfectures ce sont quasiment six enfants sur dix qui sont concernés. Pis, on relève, par exemple, que trois fois plus d'enfants travailleurs y ont été malades trois à quatre fois, comparativement à ceux vivant à Oupoïo.

Graphique 51: Occurrence de la maladie au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs selon la sous préfecture

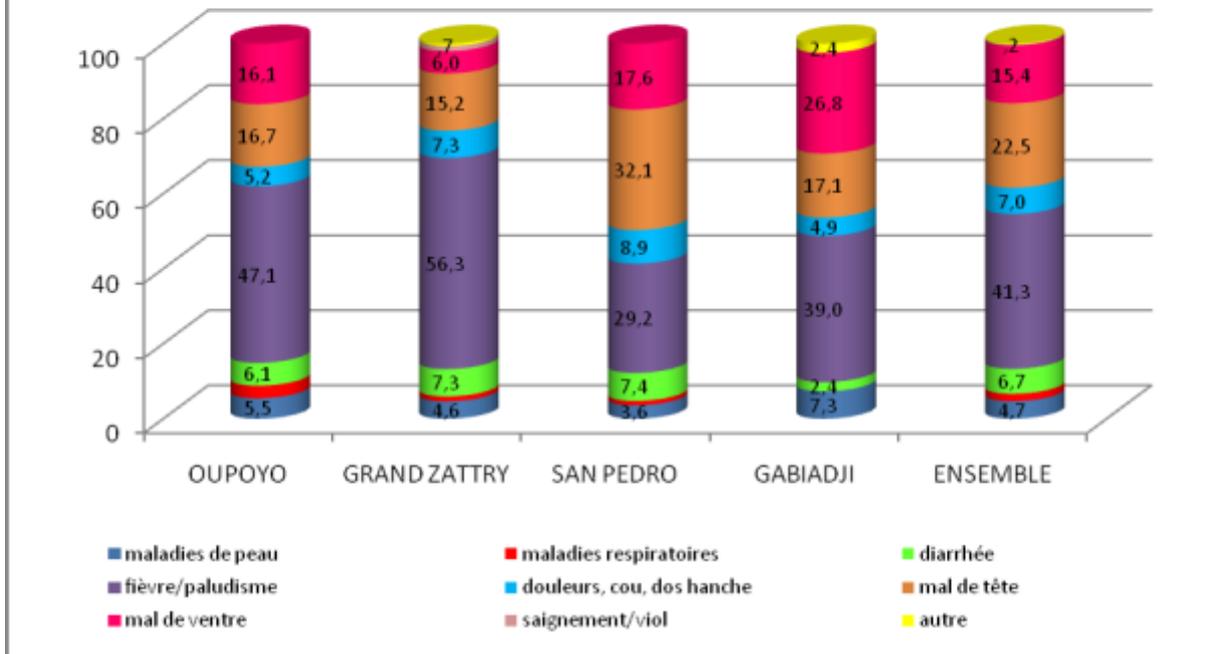


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.1.2 Principale maladie au cours des trois derniers mois

A l'examen des maladies auxquelles les enfants travailleurs ont été confrontés au cours des trois derniers mois, on s'aperçoit que le paludisme, touchant quasiment quatre enfants sur dix, est de loin la première cause de maladie de ces derniers dans l'ensemble des sous-préfectures du projet. Outre cette pathologie, on note que dans l'ensemble des sous-préfectures et, notamment à San Pedro, nombre de ces enfants sont sujets à des maux de tête et de ventre. A côté de ces maladies susceptibles de toucher tous les enfants, sans exception, les douleurs du cou, du dos ou de la hanche qui affectent 7% de ces enfants pourraient être directement liées à leurs activités. Dans cet ordre d'idée, les maladies respiratoires et les maladies de la peau qui les affectent constituent des signes d'inquiétude.

Graphique 52: Principale maladie au cours des trois derniers mois chez les enfants travailleurs selon la sous préfecture



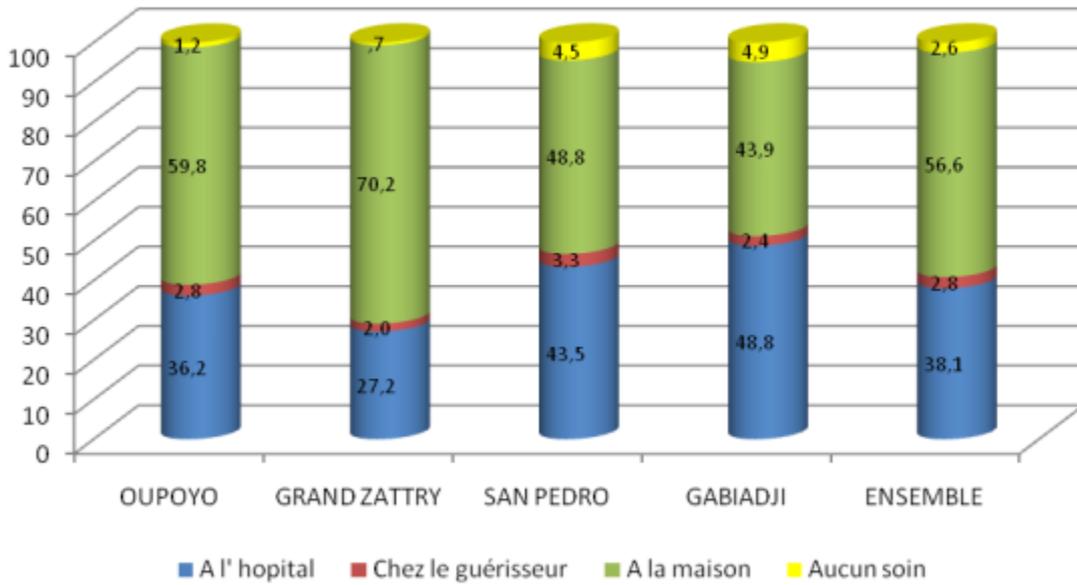
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2 Prise en charge des maladies des enfants travailleurs

2.2.1 Lieu d'administration des soins

L'examen de la prise en charge des maladies souligne que le domicile des enfants travailleurs constitue le lieu privilégié où leur sont prodigués les soins. En effet, 56,6% des maladies ont été prises en charge par la cellule familiale pour 38,1% qui ont été conduits à l'hôpital, la situation étant davantage dégradée à Grand-Zattray où seuls 27,2% des enfants travailleurs ont bénéficié de soins dans une structure sanitaire contre 70,2% qui ont dû se contenter des soins prodigués par leur famille.

Graphique 53: Lieu d'administration des soins pour cause de maladie aux enfants travailleurs selon la sous préfecture

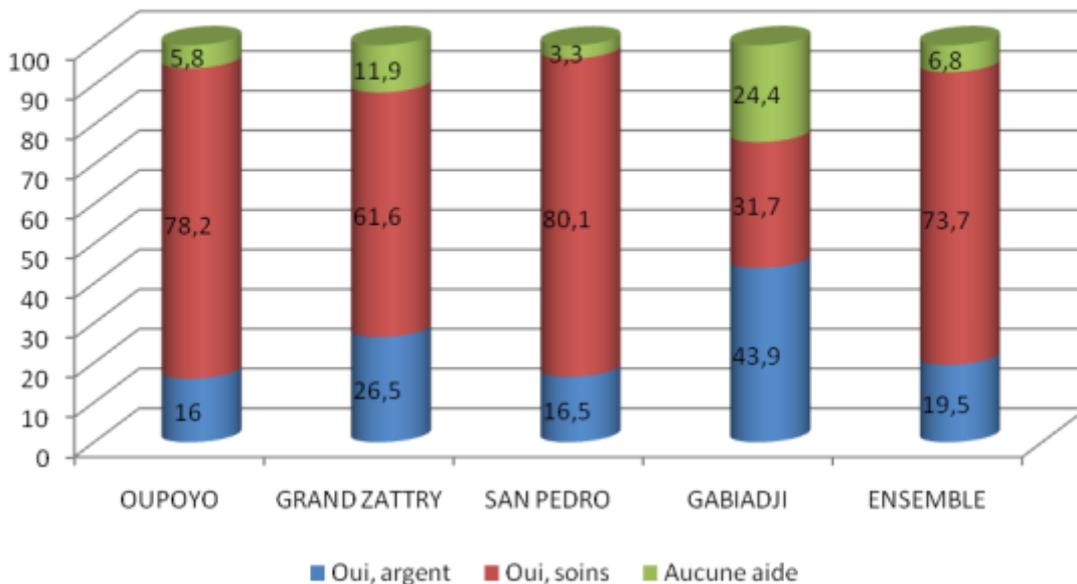


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

2.2.2 Motivations à la prise en charge ou non des soins

Pourtant, neuf enfants travailleurs sur dix ont déclaré avoir bénéficié d'une aide soit en soins (73,7%) soit en argent (19,5%) pour faire face à la maladie.

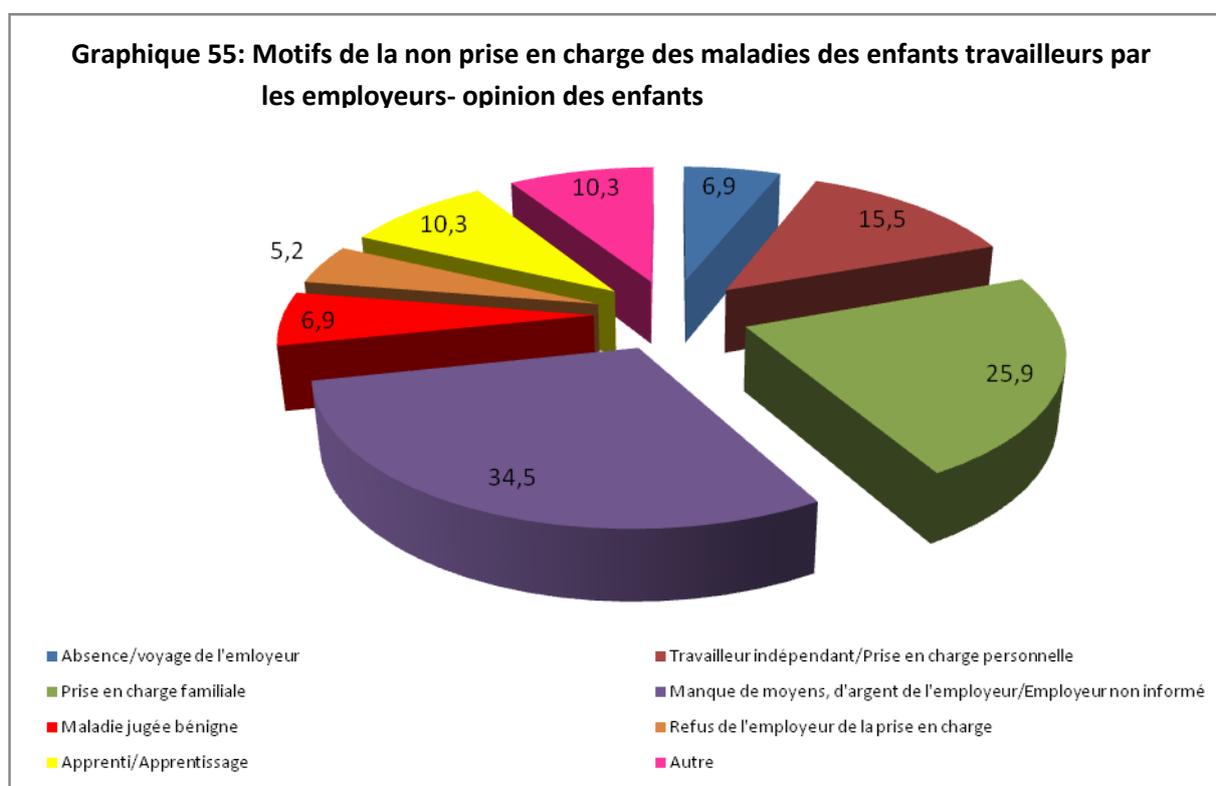
Graphique 54: Prise en charge des maladies par les employeurs d'enfants selon la nature et la sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Dans ce contexte, l'examen des motifs de la non-prise en charge des maladies des enfants travailleurs par leurs employeurs met en avant un certain nombre d'évidences. Ainsi, si 35,4% des employeurs semblent excusés pour « manque de moyens », le « refus de la prise en charge » est avancé comme motif de la non-prise en charge pour 5,2% des enfants tombés malades. Cette position fait, sans nul doute, écho aux dispositions contractuelles existant entre les enfants et leurs employeurs, puisque 10,3% d'entre eux justifient l'attitude de leurs employeurs par le fait qu'ils soient en situation d'apprentissage et que 25,9% d'entre eux semblent trouver fondé que la prise en charge soit familiale.

Graphique 55: Motifs de la non prise en charge des maladies des enfants travailleurs par les employeurs- opinion des enfants



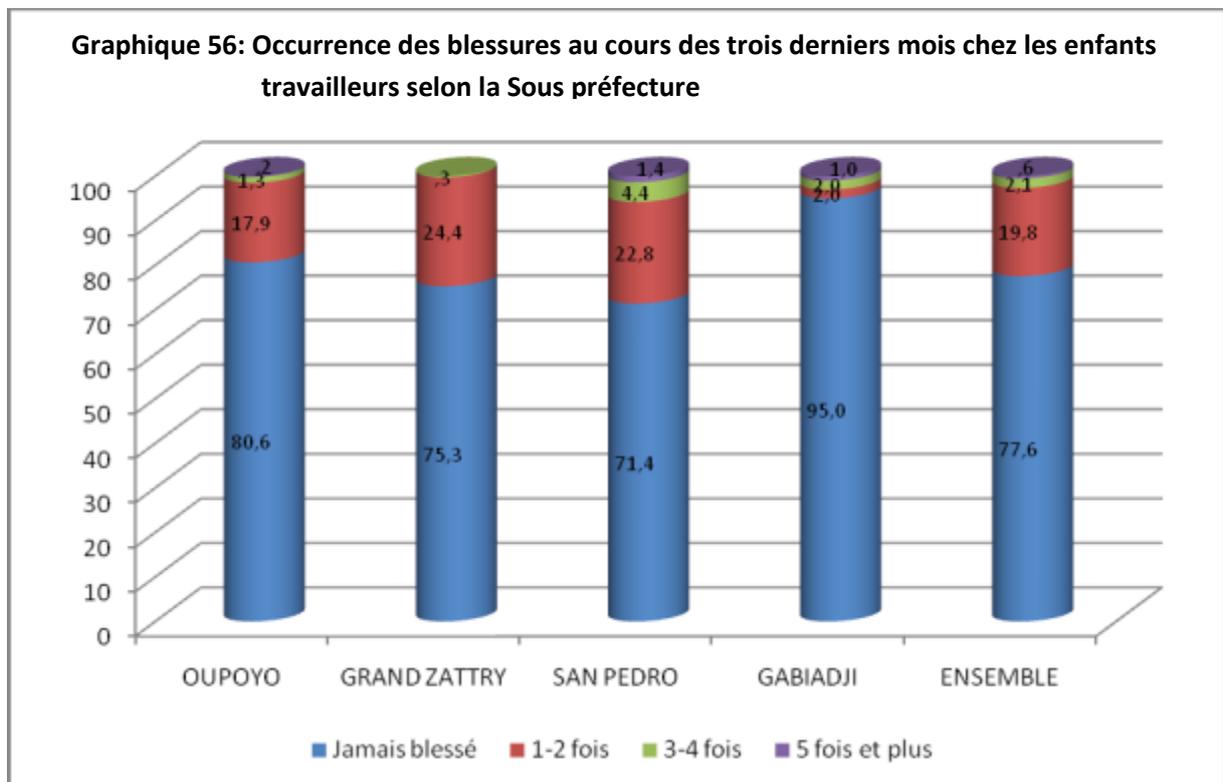
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3. Blessures chez les enfants travailleurs

3.1 Fréquence et nature des blessures

3.1.1 Occurrence des blessures au cours des trois derniers mois

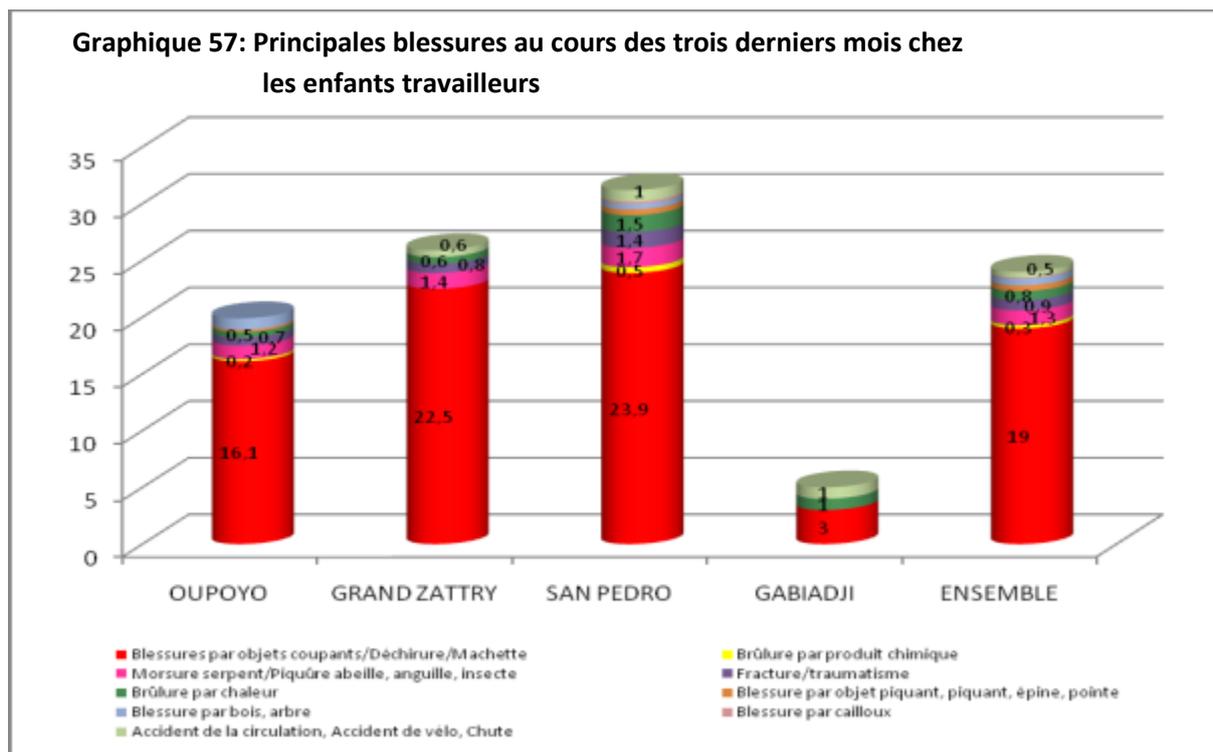
Globalement, un peu moins d'un quart des enfants travailleurs ont été blessés au cours des trois derniers mois, la situation étant encore meilleure à Gabiadjì. Toutefois, un enfant travailleur sur cinq a été blessé une à deux fois au cours des trois derniers mois, le rapport étant de un sur quatre à Grand-Zattry où l'on observe la plus forte occurrence.



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3.1.2 Principales blessures au cours des trois derniers mois

Un regard à la nature des blessures contractées par les enfants travailleurs confirme la singularité de Gabiadjì. Par ailleurs, l'analyse révèle que l'essentiel des blessures dont sont victimes les enfants sont causées suite à une exposition de ces derniers aux objets contendants. Dans l'ensemble des sous-préfectures, les cas de morsure par un serpent ou un scorpion, les piqûres d'insecte représentent le second facteur d'exposition des enfants au danger dans l'exercice de leurs activités. En outre, à San Pedro, les brûlures par chaleur constituent un danger tout aussi grand que les morsures et piqûres.



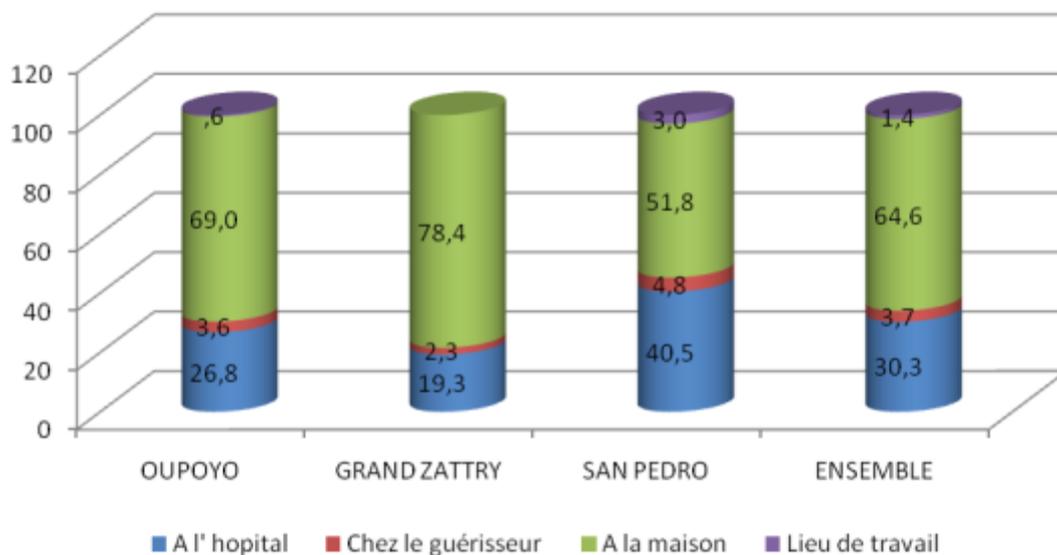
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3.2 Prise en charge des blessures des enfants travailleurs

3.2.1 Lieu d'administration des soins

L'examen de la prise en charge des blessures souligne que le domicile des enfants travailleurs constitue le lieu privilégié où leur sont prodigués les soins suite à leurs blessures. En effet, 64,6% des blessures ont été prises en charge par la cellule familiale, seuls trois enfants travailleurs sur dix ont été conduits à l'hôpital pour à peine 1,4% qui se sont vus administrés des soins sur le lieu de travail. Et, bien que la prise en charge des blessés sur le lieu de travail soit faible, en règle générale, il importe de souligner que des efforts non négligeables sont effectués par les utilisateurs d'enfants à San Pedro (40,5%). Par ailleurs, le recours aux guérisseurs ou tradi-praticiens est faible : entre 2,3% à Grand-Zattrry et 4,8% à San Pedro.

Graphique 58: Lieu d'administration des soins pour cause de blessure aux enfants travailleurs selon la Sous préfecture

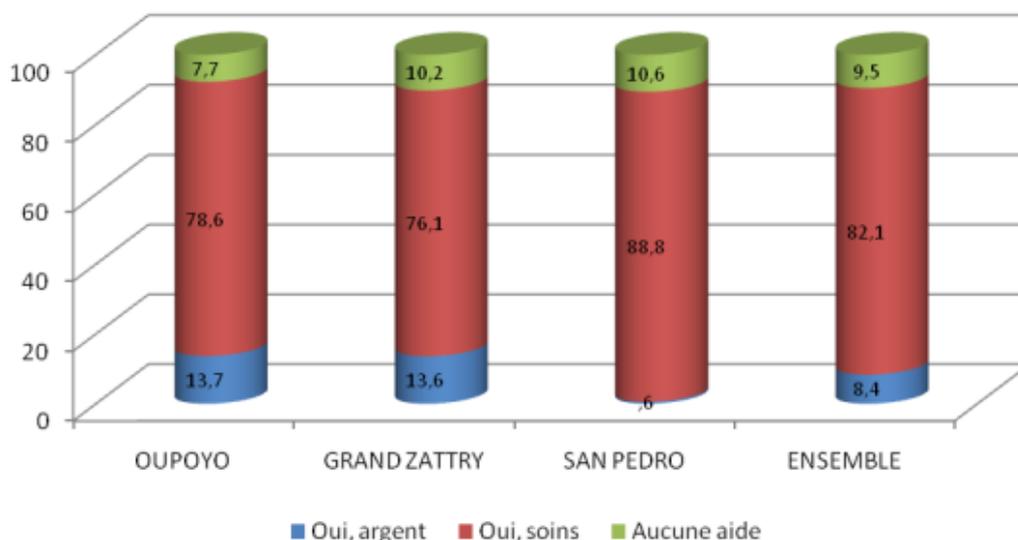


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

3.2.2 Prise en charge des blessures par les utilisateurs

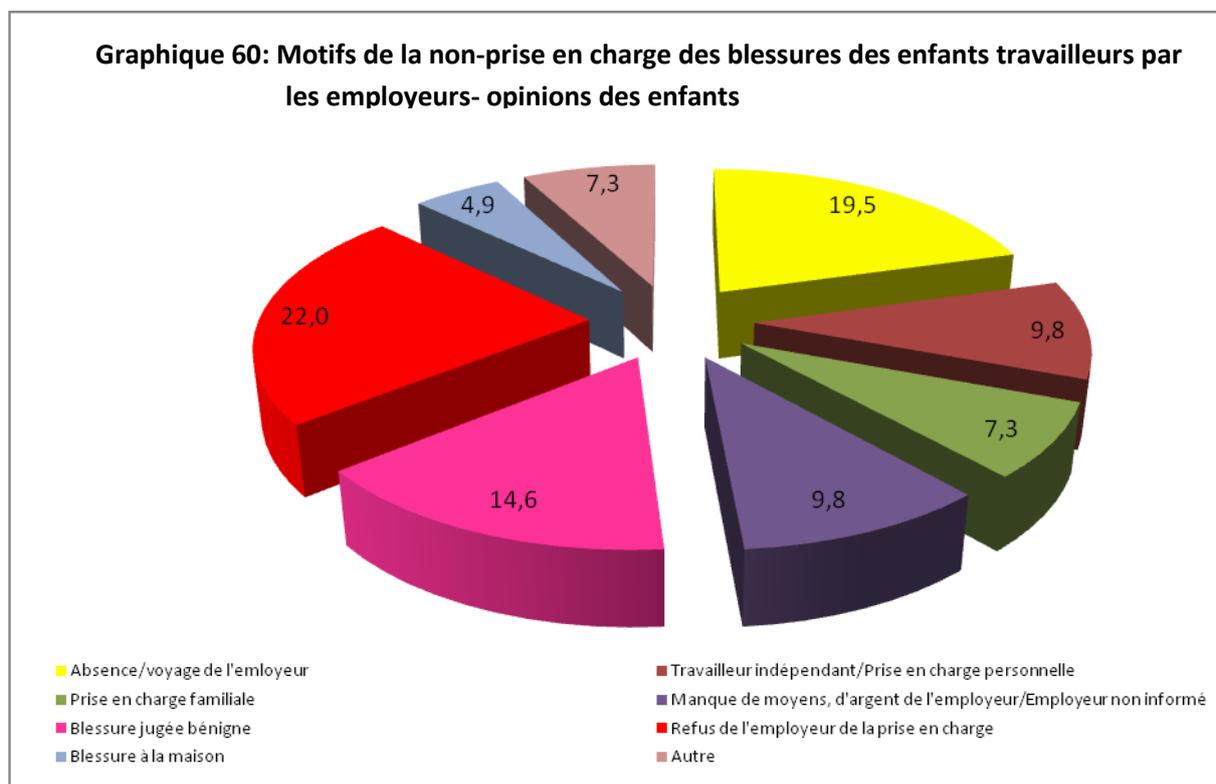
En règle générale, les blessures dont sont victimes les enfants travailleurs sont prises en charge par leurs employeurs, le plus souvent sous forme de soins. En effet, seuls 9,5% des enfants travailleurs blessés n'ont bénéficié d'aucune aide de la part de leur utilisateur.

Graphique 59: Prise en charge des blessures par les employeurs d'enfant selon la nature et la Sous préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

L'examen des motifs de la non-prise en charge des blessures des enfants travailleurs par leurs employeurs met en avant un certain nombre d'évidences. Premièrement, si 9,8% des employeurs semblent excusés, pour « manque de moyens » ou du fait qu'ils aient été absents au moment des faits (19,5%), le « refus de la prise en charge » est avancé comme motif de la non-prise en charge dans 22,5% des cas avancés ou tout simplement que la blessure a été jugée bénigne (14,6%).



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Au total, bien que les maladies et blessures ne puissent être, sans réserve, directement liées aux activités exercées par les enfants, il importe de noter que le risque est réel et que l'encadrement prôné par les communautés soit renforcé à travers le respect des dispositions légales en vigueur.

CHAPITRE VII : ASSISTANCE AUX ENFANTS DANS LES COMMUNAUTÉS

1. Une prédominance du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU)

Dans l'ensemble des communautés investiguées, bien que l'on relève les traces d'interventions antérieures en faveur des enfants retirés des PFTE, force a été de noter que l'assistance directe aux enfants se résume pour l'essentiel aux fournitures scolaires distribuées aux élèves dans le cadre du Programme présidentiel d'urgence (PPU), contrastant en cela très nettement avec les témoignages de projets d'assistance conduits par les partenaires techniques et financiers impliqués dans la lutte contre le travail des enfants. Tout porte à croire que l'on assiste à un changement de paradigme dans la lutte contre le travail de la part de ces derniers, comme le souligne l'encadré ci-après.

Encadré 1 :

De l'individu à la communauté : le changement de paradigme à l'œuvre dans la LTDE

L'assistance directe aux enfants prévenus et retirés ou à leur famille sous forme d'AGR connaîtrait-elle déjà ses limites ? Essentiellement soutenue par les bailleurs, cette approche, généralement centrée sur une partie de la cible concernée au risque de générer des frustrés, présenterait des coûts importants, sans pouvoir enrayer nécessairement le retour des bénéficiaires au travail et même parfois dans les PFTE. Sans remettre en cause les bénéfices de cette approche « individualiste », force est de noter que la fin des projets rime le plus souvent avec une résurgence des pratiques. Dans ce contexte, les actions de développement au profit de l'ensemble de la communauté semblent davantage avoir l'assentiment de la nouvelle génération de projets, initiés par les bailleurs ou par les populations locales. Ce changement de paradigme trouve un fort écho dans la vague de projets mis en œuvre par l'UNICEF dans la Région de San Pedro.

2. Des réponses communautaires aux difficultés rencontrées par les enfants

Le changement de paradigme en œuvre renforce les mécanismes de prise en charge communautaires des difficultés rencontrées par les enfants. Ainsi, diverses réponses sont proposées de façon endogène et immédiate aux difficultés identifiées, au rang desquelles :

- la sensibilisation à la scolarisation effective des enfants (17,3% des opinions exprimées) ;
- une meilleure prise en charge de l'éducation des enfants (16,6%) ;
- l'obligation des parents à scolariser systématiquement tous les enfants en âge de fréquenter l'école (15,5%) ;
- la sensibilisation de toutes les couches sociales sur les travaux dangereux interdits aux enfants (14,0% des opinions) ;
- la nécessité de se regrouper afin de mobiliser les ressources internes propres pour pallier certaines difficultés liées à l'utilisation de la main d'œuvre enfantine (12,9%).

Tableau 27 : Réponses apportées aux difficultés rencontrées selon chaque composante de la population

Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée									
Chefferie Traditionnelle	Jeunes, leaders	Groupes d'entraide	Groupes religieux.	Groupes ethniques	Associations de femmes	Groupe d'enfants	Org. Prof Agricoles	Ensemble	
Scolariser tous les enfants	5 19,2	8 13,1	5 21,7	7 17,1	5 17,9	7 17,1	3 7,9	2 15,4	42 15,5
Sensibilisation à la scolarisation effective des enfants	7 26,9	16 26,2	5 21,7	8 19,5	2 7,1	5 12,2	1 2,6	3 23,1	47 17,3
Sensibilisation sur les travaux dangereux	6 23,1	11 18,0	3 13,0	5 12,2	2 7,1	7 17,1	2 5,3	2 15,4	38 14,0
Susciter des regroupements, mobiliser des ressources internes	5 19,2	11 18,0	4 17,4	3 7,3	6 21,4	5 12,2	-	1 7,7	35 12,9
Porter aux enfants respect et considération	1 3,8	-	1 4,3	4 9,8	-	1 2,4	-	-	7 2,6
Donner de l'amour aux enfants	1 3,8	-	-	4 9,8	4 14,3	3 7,3	-	-	12 4,4
Prendre bien soin des enfants et bien les éduquer	1 3,8	3 4,9	-	6 14,6	-	3 7,3	32 84,2	-	45 16,6
Créer des écoles	-	2 3,3	3 13,0	2 4,9	3 10,7	3 7,3	-	-	13 4,8
Créer des cantines	-	2 3,3	1 4,3	2 4,9	1 3,6	4 9,8	-	-	10 3,7
Mettre en place des comités de surveillance des PFTE	-	-	-	-	-	-	-	1 7,7	1 0,4
Sanctionner les utilisateurs véreux	-	5 8,2	1 4,3	-	3 10,7	3 7,3	-	1 7,7	13 4,8
Création de champs communautaires	-	3 4,9	-	-	2 7,1	-	-	1 7,7	6 2,2
L'empêcher de travailler dans une coopérative	-	-	-	-	-	-	-	2 15,4	2 0,7
Total	26	61	23	41	28	41	38	13	271

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

3. Actions pouvant être menées par la communauté pour l'élimination des PFTE

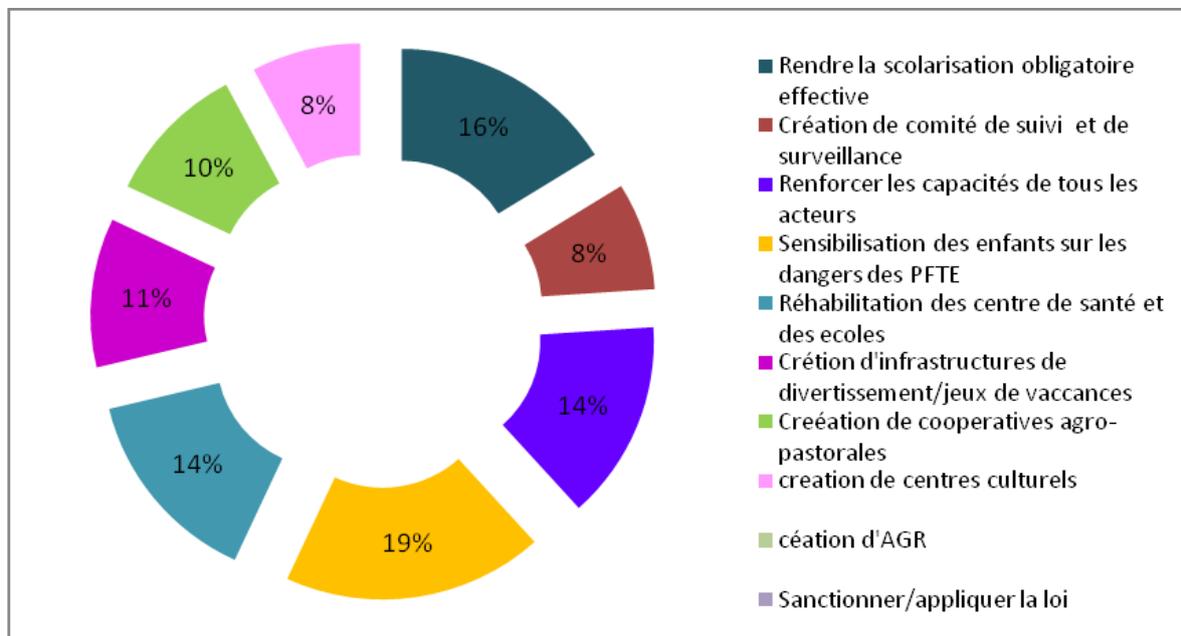
Dans ce sens, les communautés identifient les actions qu'elles sont susceptibles de conduire. Le graphique 61 retrace l'ensemble des ces actions que les communautés projettent elles-mêmes dans le cadre de la lutte contre les PFTE. Il souligne la nécessité d'impliquer toutes les couches sociales relativement à un certain nombre d'activités, les plus importantes étant :

- La sensibilisation de toutes les couches, dont les enfants eux-mêmes, sur les dangers des PFTE (19% des propositions) ;

- Le fait de veiller à l'application effective de l'obligation de scolarisation pour tous les enfants en âge de fréquenter (16% des opinions) ;
- Le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants,
- La réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires de la communauté

Toutefois, à côté de ces actions majeures, il importe de prendre en compte des actions dites « mineures » comme la campagne pour la construction d'infrastructures de divertissement et l'organisation de jeux de vacances (11% des opinions), de même que la construction de centres culturels (8% des opinions)

Graphique 61 : Actions communautaires prioritaires en vue de l'élimination des PFTE - Ensemble des communautés approchées

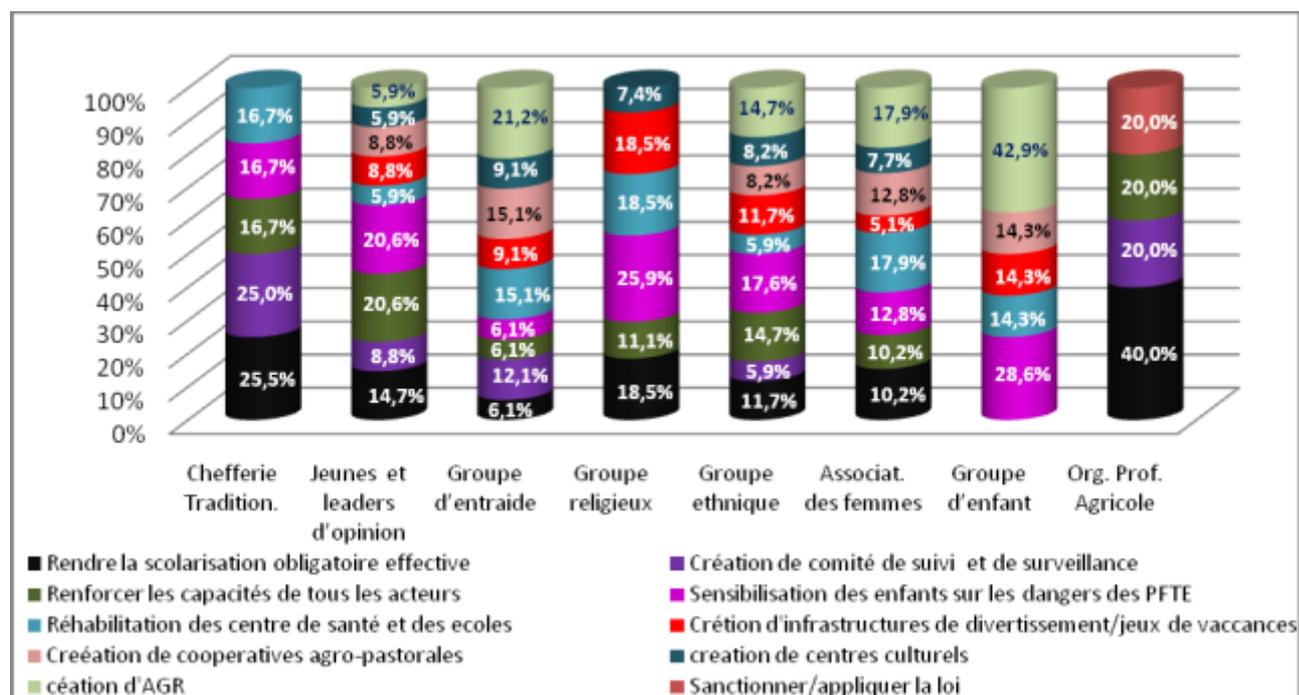


Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

Aussi, lorsqu'on regarde de manière spécifique les actions susceptibles d'être menées par la communauté elle-même proposées par chaque groupe d'acteurs, on se rend compte que celles qui reviennent le plus souvent sont :

- L'application de l'obligation de scolarisation des enfants ;
- La sensibilisation des enfants sur les dangers des PFTE ;
- L'encouragement à la création d'AGR ;
- L'encouragement à la création de centres culturels ;
- Etc.

Graphique 62 : Actions communautaires prioritaires en vue de l'élimination des PFTE -point de vue des différentes composantes de la population



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

Ce besoin en infrastructures des communautés est une préoccupation réelle et ces dernières n'attendent pas les bras croisés que des solutions leur soient apportées de l'extérieur, comme en témoigne l'initiative du comité villageois de Oupagui.

Encadré 2 :

La belle initiative du CDLTE d'OUPAGUI

Le paradoxe à OUPAGUI, jusqu'à une date récente, était de bénéficier de deux collègues sans avoir une seule classe de Primaire. Et, pour leur fréquentation scolaire, les enfants d'OUPAGUI devaient parcourir quotidiennement les deux kilomètres les séparant de l'école primaire d'OUPOYO. A la faveur de la remise de kits scolaires à cette localité, les autorités villageoises, sur recommandation et encouragements du CDLTE local, ont décidé de convertir ces kits en tables-bancs. De sorte qu'OUPAGUI dispose aujourd'hui d'une école primaire de trois classes, ou plus précisément de trois bâtisses de vingt places chacune. Comment cela a-t-il été possible ? Dans le cadre du projet BIT/CCP, l'ANADER, le partenaire de la mise en œuvre du projet à OUPAGUI devait distribuer 83 kits scolaires. En raison, du retard accusé dans la mise en œuvre du projet, cette remise des kits devait survenir trois mois après la rentrée scolaire. Aussi, constatant la dévalorisation des kits, M. BIETO, Président du Comité de vigilance de OUPAGUI, décide de rencontrer le Chef de zone de l'ANADER pour lui demander de convertir les 83 kits en tables-bancs. Dans ce cadre, vingt-cinq tables-bancs seront confectionnées par un menuisier à Soubéré. Depuis, le dispositif a été renforcé par les villageois et l'école primaire de OUPAGUI compte trois classes : une classe de CP1 avec 35 élèves, une classe de CP2 comptant 10 élèves et une classe de CE1 rassemblant 9 élèves.



Figure 3 : Vu de l'intérieur d'une classe de primaire du village d'OUPAGUI



Figure 4: Vu de profil de l'école primaire du village d'OUPAGUI

4. Appuis nécessaires pour l'amélioration de la protection de l'enfant par la communauté

A l'effet de faire face aux difficultés des enfants et de conduire avec succès les actions qu'elles envisagent, les communautés productrices de cacao identifient un certain nombre d'appuis dont elles auraient besoin et qui rencontrent les actions mises désormais en œuvre prioritairement par les partenaires techniques et financiers (cf. supra). L'examen de ces appuis jugés nécessaires par les communautés pour l'amélioration de la protection de l'enfant met en exergue une somme d'actions et d'appuis que l'on peut ranger selon deux grands axes :

- l'amélioration des conditions d'étude
- l'appui à la réalisation de projets de développement pour la communauté.

En qui concerne l'amélioration des conditions d'étude, trois grands appuis ont été identifiés :

- La construction et l'agrandissement des infrastructures scolaires : construction de salles de classes additionnelles pour le primaire et de salles de classe pour la maternelle (13,4% des acteurs).
- L'effectivité de la gratuité de l'école (12,4% des propositions) ;
- La construction et la réhabilitation des cantines scolaires (11,6% des opinions);

Outre ces « appuis scolaires », on recense des appuis à la réalisation de projets de développement :

- électrification, équipement en pompes hydrauliques, etc. (9,1% des propositions) ;
- organisation des séances de sensibilisation de masse (9,1% des opinions) ;
- appui à la mise place d'AGR pour l'amélioration des conditions de vie de la communauté (9,8% des interviewés)
- facilitation de l'accès aux microcrédits (6,9% des opinions).

Tableau 28 : Appuis nécessaires pour l'amélioration de la protection de l'enfant

Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée									
	Chefferie Traditionnelle	Jeunes, leaders	Groupe d'entraide	Groupes religieux	Groupes ethniques	Associations de femmes	Groupes d'enfants	Org. Prof Agricole	Ensemble
Rendre effectif la gratuité de l'école	4 8,7	3 6,3	4 25,0	8 16,7	6 12,0	7 14,6	2 25,0	-	34 12,4
Aider la communauté a créé des AGR	6 13,0	2 4,2	5 31,3	5 10,4	2 4,0	5 10,4	1 12,5	1 9,1	27 9,8
Faciliter l'accessibilité aux microfinances	2 4,3	3 6,3	7 43,8	1 2,1	3 6,0	3 6,3	-	-	19 6,9
Construction, agrandissement et équipement des écoles (classe de maternelle)	10 21,7	6 12,5	-	7 14,6	3 6,0	7 14,6	3 37,5	1 9,1	37 13,4
Mise en place de projet de développement	3 6,5	6 12,5	-	5 10,4	5 10,0	5 10,4	1 12,5	-	25 9,1
Construction et réhabilitation de cantines scolaires	9 19,6	3 6,3	-	6 12,5	6 12,0	7 14,6	-	1 9,1	32 11,6
Renforcement des capacités des acteurs impliqués	5 10,9	2 4,2	-	8 16,7	6 12,0	3 6,3	-	1 9,1	25 9,1
Construction d'infrastructures de divertissement	3 6,5	8 16,7	-	1 2,1	2 4,0	-	-	-	14 5,1
Organiser des séances de sensibilisation	2 4,3	5 10,4	-	5 10,4	8 16,0	5 10,4	-	-	25 9,1
Installer des comités de surveillance	1 2,2	3 6,3	-	-	4 8,0	1 2,1	-	-	9 3,3
Construction de centre de métier	1 2,2	2 4,2	-	2 4,2	3 6,0	2 4,2	-	1 9,1	11 4,0
Amélioration des rendements (phytosanitaire, semence)	-	5 10,4	-	-	2 4,0	3 6,3	1 12,5	-	11 4,0
Appui matériel et financiers coopératives	-	-	-	-	-	-	-	4 36,4	4 1,5
Moyen de déplacement (moto, vélo, voiture...)	-	-	-	-	-	-	-	1 9,1	1 0,4
Construction et aménagement de route et de pont	-	-	-	-	-	-	-	1 9,1	1 0,4
Total	46	48	16	48	50	48	8	11	275

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

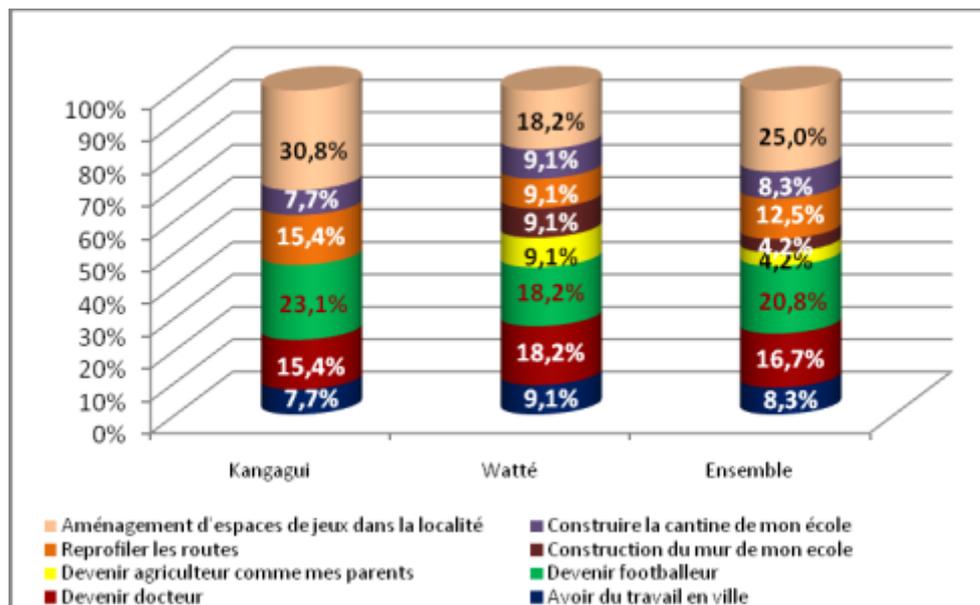
4.1 Aspirations des enfants de la communauté

Dans le cadre de ces solutions endogènes, les aspirations des enfants constituent un point d'ancrage essentiel. L'examen de ces aspirations des enfants des communautés investiguées révèle une multitude de souhaits formulés par ces derniers. Au nombre de ces derniers, on peut énumérer :

- L'aménagement d'espaces de jeux à l'intérieur des communautés (25,% des aspirations);
- Le souhait de devenir un grand footballeur (pour 20,8% des aspirations recueillies);
- Le souhait de devenir un jour médecin (pour 16,7% des aspirations recueillies);
- Le souhait de voir ré-profiler la voirie de leur localité (pour 12,5% des aspirations);

- La construction du mur de leurs écoles (8,3% des aspirations recueillies);
A côté de ces rêves, il y a lieu de regarder avec attention les aspirations des enfants, notamment quant à la faiblesse relative à assurer la pérennisation de l'activité de leurs parents (4,2% des cas) et le souhait de trouver du travail en ville (8,3% des cas).

Graphique 63 : Aspirations des enfants



Dans ce cadre, la réhabilitation des structures techniques supposées accompagner les enfants dans les communautés productrices de cacao est un impératif. En effet, certains centres techniques sont eux-mêmes sinistrés à un point que l'on pourrait jeter un doute raisonnable quant à leur capacité à jouer le rôle de filet social que leur confère le système de remédiation. L'exemple du Centre social de Soubré en est une illustration frappante, comme le souligne l'encadré ci-après.

Encadré 3 :

Soubré : Centre Social ... En souffrance !

Au-delà de la simple collecte de données, le SOSTECI vise à apporter toute aide, directe et indirecte, aux enfants prévenus ou retirés des PFTE. Dans ce sens, en attendant la mise en œuvre des *Centres de transit*, les Centres sociaux sont appelés à jouer ce rôle dans une phase transitoire. Aussi, importe-il de s'interroger sur l'état et le fonctionnement de ces centres pour appréhender leur capacité à assumer cette fonction dévolue aux Centres de transit projetés. A cet égard, force est de souligner l'état de dégradation avancé du Centre social de Soubré, comme nous avons pu nous en rendre compte et comme l'attestent, du reste, ces extraits d'un rapport de son premier responsable : (i) **l'absence de clôture** entraînant « *la divagation des animaux qui mettent en danger la vie des usagers et crée un environnement insalubre* », « *la circulation et le déambulement incessant des passants* », « *l'insécurité du matériel de travail et du personnel* » ; (ii) **la dégradation de la toiture** ; (iii) **la vétusté du bâtiment** « *qui ne présente aucun aspect garantissant une crédibilité des services à offrir aux usagers* ». Dès lors, quelle légitimité des Centres sociaux à remplir, même temporairement, cette fonction d'écoute, de prise en charge psycho-sociale, médicale et d'instruction des enfants prévenus ou retirés des PFTE ?

Par ailleurs, le Centre social de Grand Zattray quant à lui ne disposant pas de locaux squatte des magasins au marché. De plus, les agents sont en insuffisance et ne disposent pas de moyens aussi bien de mobilité que de travail au quotidien



Fig 5 : Etat de délabrement de la charpente, de l'exiguïté et de la vétusté du mur



Fig 6 : La divagation des animaux, un danger permanent pour le personnel du centre social et ses usagers



Fig 7 : Une vue du centre social de Gd Zattray



Fig 8 : Intérieur du centre social de Gd Zattray

Au total, face à la réorientation des projets de lutte contre les PFTE par les partenaires techniques et financiers, il semblerait que les mécanismes endogènes de lutte contre le phénomène se renforcent. Bien évidemment, les défis sont nombreux et l'appui de ces partenaires reste un facteur clé du succès de l'opération.

CHAPITRE VIII : RECOMMANDATIONS ENDOGENES POUR UNE PERENNITE DE L'ACTION DE LUTTE CONTRE LES PFTE DANS LES COMMUNAUTES DU CACAO

Les défis dans la lutte contre les PFTE sont nombreux. Les communautés productrices de cacao en ont conscience. Leurs recommandations portent autant sur l'amélioration du système de suivi, l'identification des besoins et des actions prioritaires, mais également sur les moyens à mobiliser et les voies pour y parvenir.

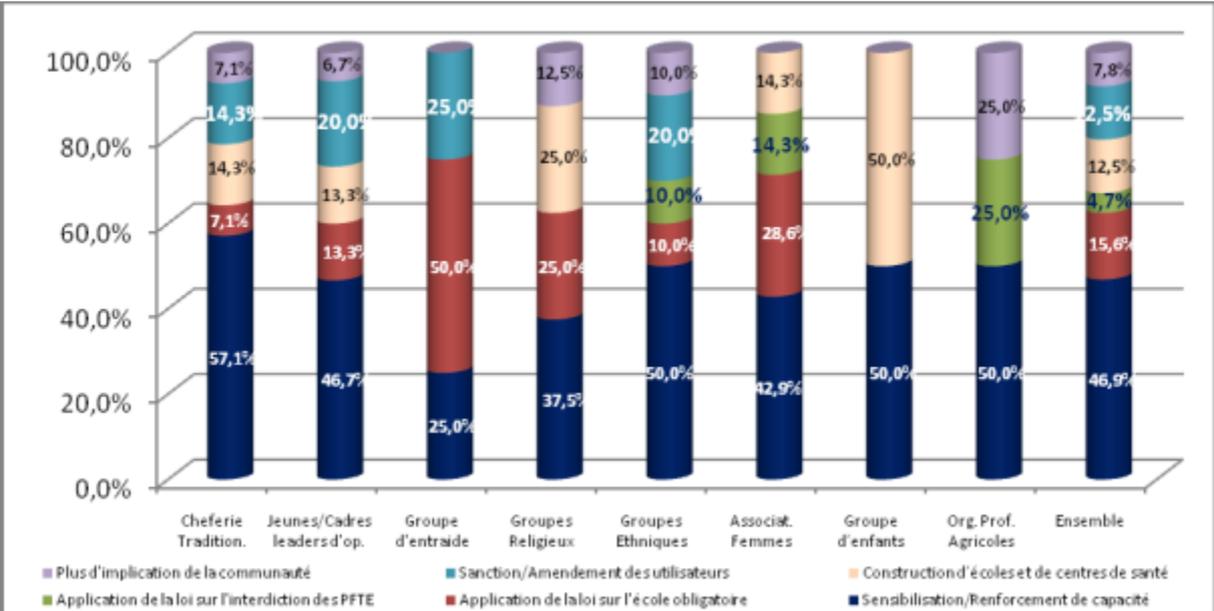
1. approche plus participative dans la lutte contre les PFTE

Pour une meilleure prise de conscience, les communautés, selon 46,9% des acteurs interviewés, suggèrent de poursuivre et d'intensifier les actions de sensibilisation de masse et de renforcer les capacités de tous les acteurs.

A la suite de cette recommandation, deux autres, tout aussi importantes, ont été faites. Il s'agit de l'application de la loi relative à l'école obligatoire (15,6%) et la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires (12,5%) pour les enfants et l'ensemble de la population.

Plus originale est la proposition des communautés ethniques (12,5%), des communautés religieuses (10,0%) et des organisations professionnelles agricoles (25%) d'accorder une plus grande place et plus de responsabilité aux communautés dans les réflexions, les prises de décisions et dans les actions à mener pour lutter efficacement contre les PFTE

Graphique 64: Recommandations pour une meilleure prise de conscience des populations



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

2. Garantir la pérennité du système d'observation et de suivi du travail des enfants

Pour ce qui est de la pérennisation du SOSTECI, les recommandations formulées par les groupes d'acteurs interrogés ont porté sur deux idées fortes :

- La poursuite et l'intensification des actions de sensibilisation à l'endroit de tous les acteurs (27,5% de l'ensemble des recommandations)
- La mise en place de comités de suivi et de surveillance des pires formes de travail des enfants (25,7%)

Dans la même veine, les communautés ont souhaité que les capacités des comités et des Unités Opérationnelles (UO) de lutte contre les PFTE soient régulièrement évaluées et renforcées (10,0%).

Tableau 29 : Recommandations pour la pérennisation du système de suivi

Recommandations formulées	Différents groupes d'acteurs de la communauté interviewés																	
	Chefferie Traditionnelle		Jeune, cadre leader d'opinion		Groupe d'entraide		Groupes Religieux		Groupes Ethniques		Association Femmes		Groupe d'enfants		Org. Prof. Agricoles		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sensibilisation	5	41,7	6	28,6	2	40,0	1	12,5	-	-	2	25,0	1	50,0	2	50,0	19	27,1
Education	-	-	-	-	1	20,0	1	12,5	1	10,0	1	12,5	-	-	-	-	4	5,71
Création comités de suivi et de surveillance	4	33,3	6	28,6	-	-	2	25,0	5	50,0	-	-	-	-	1	25,0	18	25,7
Répression / Sanctions / Amendements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25,0	1	1,4
Renforcer les capacités des comités et des UO	1	8,3	3	14,3	-	-	1	12,5	1	10,0	1	12,5	-	-	-	-	7	10,0
Organisation de rencontres régulières	1	8,3	-	-	-	-	2	25,0	-	-	1	12,5	-	-	-	-	4	5,7
Aides extérieures	-	-	1	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1,4
Création d'AGR	-	-	1	4,8	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	2	2,9
Installation de panneaux	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10,0	-	-	-	-	-	-	1	1,4
Mettre en place une police spécialisée	-	-	1	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1,4
Encourager les acteurs	1	8,3	1	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2,9
Créer des centres de formations	-	-	-	-	1	20,0	1	12,5	2	20,0	1	12,5	-	-	-	-	5	7,1
Regrouper les commerçants en coopératives	-	-	-	-	1	20,0	-	-	-	-	1	12,5	1	50,0	-	-	3	4,3
Construction de dispensaire	-	-	2	9,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2,9
Total	12		21		5		8		10		8		2		4		70	

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

3.2 En direction des utilisateurs d'enfants

A l'endroit des utilisateurs d'enfants, il a été formulé trois recommandations. Il s'agit notamment de, la scolarisation systématique de tous les enfants en âge de fréquenter ou d'apprendre un métier et impliqués dans des activités professionnelles (21,9% de l'ensemble des recommandations) ; la poursuite et l'intensification des actions de sensibilisation sur l'interdiction des PFTE à l'endroit des utilisateurs d'enfants (17,2%), la répression et la sanction des utilisateurs qui refusent de se conformer à la loi sur l'interdiction des PFTE (12,5% des recommandations)

Par ailleurs, deux recommandations, aussi faiblement indiquées soient - elles (3,1% des recommandations) ont été faites et restent extrêmement pertinentes à savoir, la dénonciation des utilisateurs et l'encouragement à l'abandon de la main d'œuvre enfantine au profit des adultes.

Tableau 30 : Recommandations relatives aux actions spécifiques en direction des utilisateurs d'enfants

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

Recommandations formulées	Différents groupes d'acteurs de la communauté interviewée																	
	Chefferie Traditionnelle		Jeune Cadre leader d'opinion		Groupe d'entraide		Groupes Religieux		Groupes Ethniques		Association des Femmes		Groupe d'enfants		Org. Prof. Agricoles		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Répression/Sanction/Amendement	2	14,3	2	15,4	-	-	2	22,2	1	12,5	1	12,5	-	-	-	-	8	12,5
Dénonciation des utilisateurs	1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	2	3,1
Scolarisation	1	7,1	-	-	1	25,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3,1
Création de champs-écoles	-	-	1	7,7	-	-	-	-	2	25,0	-	-	-	-	-	-	3	4,7
Sensibilisation	2	14,3	3	23,1	2	50,0	1	11,1	-	-	2	25,0	-	-	1	25,0	11	17,2
Création comité de suivi et de surveillance	-	-	1	7,7	-	-	1	11,1	3	37,5	-	-	-	-	-	-	5	7,8
Encourager à l'utilisation de main d'œuvre adulte	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12,5	1	12,5	-	-	-	-	2	3,1
Etablissement d'extraits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25,0	1	1,5
Appui de l'état à la création d'AGR	2	14,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3,1
Satisfaction des besoins de l'enfant	2	14,3	1	7,7	-	-	1	11,1	-	-	-	-	-	-	1	25,0	5	7,8
Construction d'écoles et centre de formation	1	7,1	-	-	-	-	1	11,1	-	-	-	-	1	25,0	1	25,0	4	6,2
Création de centre de loisirs/jeux	1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	2	3,1
Appui à la scolarisation	-	-	2	15,4	-	-	1	11,1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	4,7
Ecole obligatoire /scolarisation systématique	2	14,3	3	23,1	1	25,0	2	22,2	1	12,5	2	25,0	3	75,0	-	-	14	21,9
Total	14		13		4		9		8		8		4		4		64	

3.3 En direction des Parents/Communautés

La ventilation des recommandations, formulées par les groupes d'acteurs, pour les actions spécifiques à l'endroit des parents/communautés, a révélé, outre la poursuite et l'intensification des actions de sensibilisation (14,3% des recommandations), l'amélioration de l'éducation et du suivi des enfants, ainsi que l'octroi de soutiens à travers l'appui à la création d'AGR (11,1% des recommandations).

Par ailleurs, bien que faiblement représentatives (01,6% des recommandations), les recommandations des jeunes, cadres et leaders d'opinions, et celles des associations des femmes, relatives à l'octroi d'appui pour le repiquage des plantes et le renouvellement des plantations, de même que l'appui à la scolarisation aux parents démunis méritent une attention particulière.

Tableau 31 : Recommandations relatives aux actions spécifiques en direction des parents/communautés

Recommandations formulées	Différents groupes d'acteurs qui composent la communauté interviewée																	
	Chefferie Traditionnelle		Jeune Cadre leader d'opinion		Groupes d'entraide		Groupes Religieux		Groupes Ethniques		Association des Femmes		Groupe d'enfants		Org. Prof. Agricoles		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Améliorations des conditions de vie des parents	2	12,5	1	07,1	-	-	-	-	-	-	3	37,5	-	-	-	-	6	09,5
Répression/Sanction/ Application de la loi	1	06,3	1	07,1	-	-	2	25,0	1	12,5	-	-	-	-	1	25,0	6	09,5
Sensibilisation de tous les acteurs	3	18,8	1	07,1	1	50,0	1	12,5	1	12,5	-	-	1	33,3	1	25,0	9	14,3
Amélioration de l'éducation et du suivi des enfants	5	31,3	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	1	25,0	-	7	11,1
Création d'AGR/Soutiens a la communauté	-	-	2	14,3	-	-	2	25,0	-	-	3	37,5	-	-	-	-	7	11,1
Mise en place de projets de développement	2	12,5	2	14,3	-	-	1	12,5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	07,9
Création de groupes d'entraides/ de coopératives	-	-	1	07,1	-	-	1	12,5	-	-	1	12,5	-	-	-	-	3	04,8
Création d'infrastructures scolaires	-	-	2	14,3	-	-	-	-	3	37,5	-	-	1	33,3	-	-	6	09,5
Equipement en dispositifs et produits phytosanitaires	-	-	1	07,1	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	-	-	2	03,2
Création de champs écoles	1	06,3	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	1	25,0	-	3	04,8
Surveillance des frontières	-	-	1	07,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	01,6
Dénonciation des auteurs	1	06,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	01,6
Appui pour repiquage des plantes	-	-	1	07,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	01,6
Tenue de rencontres régulières	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	-	-	1	01,6
Mobilisations de ressources internes	-	-	1	07,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	01,6
Création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	33,3	-	-	1	01,6
Assistance aux enfants victimes	1	06,3	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	-	-	-	-	2	03,2
Appui à la scolarisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12,5	-	-	-	-	1	01,6
Total	16		14		2		8		8		8		3		4		63	

Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

4. Des moyens d'actions renforcés

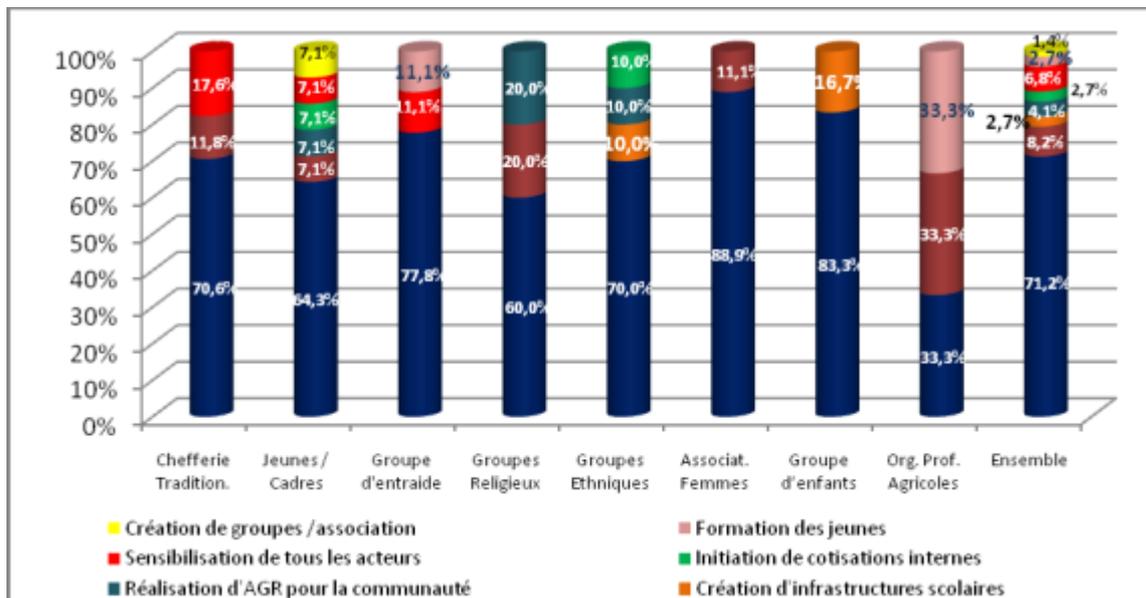
4.1 Des comités organisés et autofinancés

L'analyse des recommandations formulées au sujet des moyens à mobiliser pour la bonne marche des comités a essentiellement porté sur le renforcement des capacités financières et matérielles de tous les comités, comme l'indiquent 71,2% des recommandations formulées.

De même, la mise en place d'un cadre de concertation entre les membres des comités (à 8,2% des recommandations) pour mener les réflexions en matière de lutte contre les PFTE et la sensibilisation de tous ses membres sur les dangers des PFTE (6,8% des recommandations) complètent la liste des recommandations formulées à la suite des interviews.

En outre, même si elle ne semble pas faire l'unanimité (à peine 2,7% de l'ensemble des recommandations), il convient de regarder avec un intérêt particulier la recommandation sur la mobilisation de ressources propres à travers des cotisations internes des membres de la communauté.

Graphique 65 : Recommandations sur la nature des moyens à mobiliser pour les comités



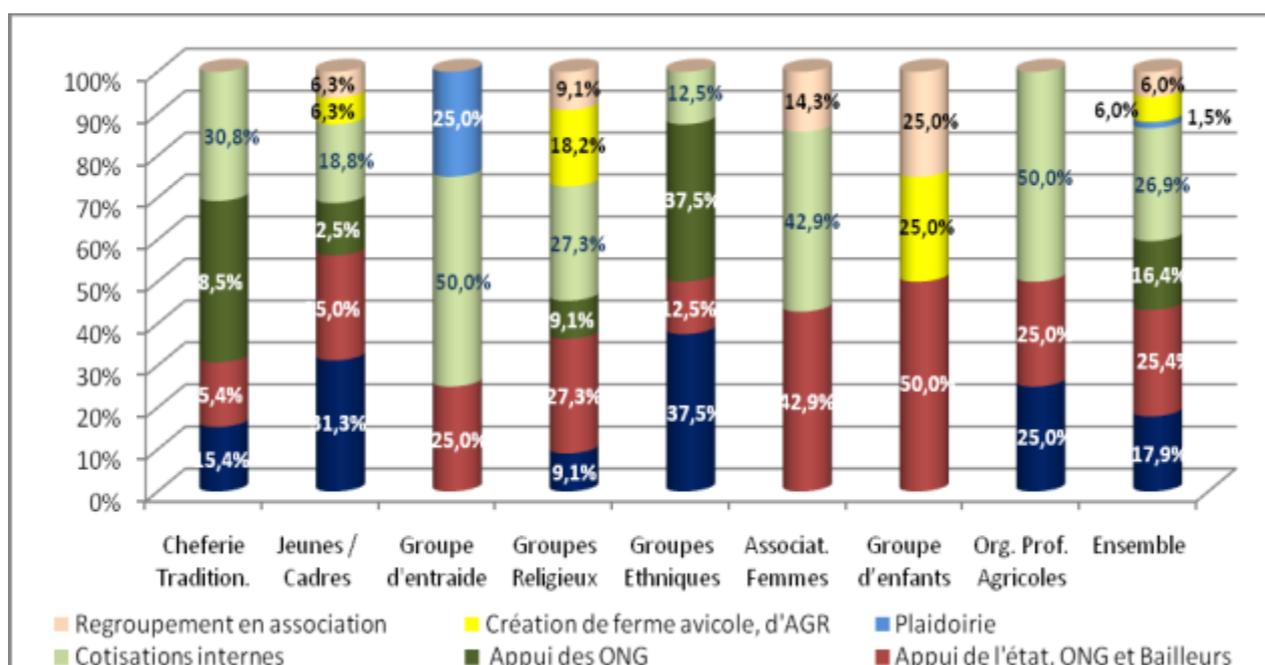
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

Pour ce qui est du mode de mobilisation des moyens nécessaires à la bonne marche des comités, énumérés plus haut, il a été recommandé d'une part, l'initiation de ressources propres par l'institution de cotisations internes au sein de la communauté (26,9% des recommandations) et, d'autre part, la sollicitation de l'appui de l'Etat et des ses partenaires (Bailleurs de fonds et ONG), selon les recommandations formulées par 25,4% des acteurs.

A coté des ces idées fortes, d'autres recommandations, aussi importantes que pertinentes ont été faites. Ce sont entre autres :

- La création d'AGR, en particulier de fermes agro-pastorales dont les bénéfices pourraient renflouer les caisses des comités (6,2%),
- Le regroupement de tous les acteurs de la société en associations professionnelles ou en coopératives pour améliorer les rendements et dégager des moyens pour financer les comités (6,6% des recommandations formulées).

Graphique 66 : Les voies de mobilisation des moyens d'actions



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

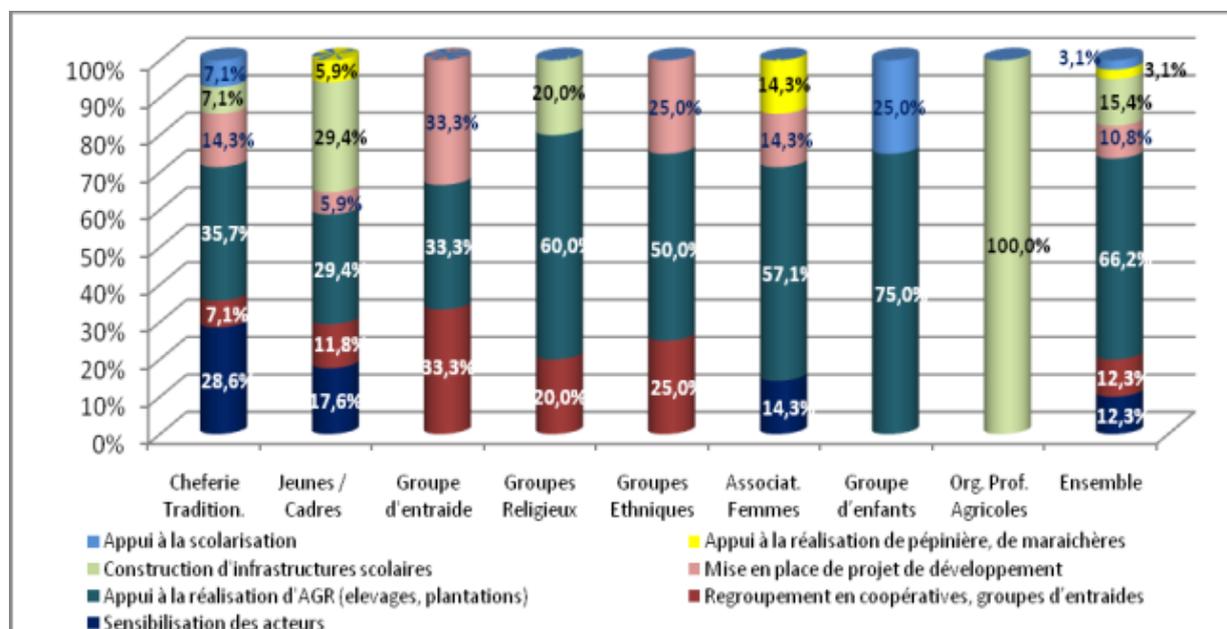
4.2 Des besoins communautaires clairement identifiés

L'examen des principaux projets à mettre en place au niveau de la communauté a révélé cinq recommandations importantes, à savoir :

- L'appui à la réalisation d'AGR (projets d'élevage, de plantations communautaires ou d'activités commerciales lucratives) exprimée par les deux-tiers des acteurs;
- L'appui à la construction d'infrastructures scolaires (établissements scolaires intégrant la classe de maternelle, centres professionnels et centres d'alphabétisation), selon les vœux de 15,4% des acteurs ;
- L'appui au regroupement des producteurs en coopérative et des travailleurs en groupes d'entraide, à un taux de 12,3% ;
- L'appui à la poursuite et à l'intensification des actions de sensibilisation, à 12,3% des recommandations de l'ensemble des acteurs ;

- L'appui à la mise en place de projets de développement (Electrification, installation de pompes hydrauliques, construction d'infrastructures sanitaires, construction de routes...), selon les recommandations de 10,8% des acteurs interviewés.

Graphique 67 : Principaux projets à mettre en œuvre au niveau de la communauté



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 0

En définitive, les recommandations des communautés du cacao pour lutter contre les PFTE rappellent, si besoin était, que la lutte contre le phénomène relève davantage d'une question de développement. L'expression collective des besoins communautaires, la demande pressante d'infrastructures socioéducatives fonctionnelles ou les changements de mentalité tant souhaités à travers l'intensification des sensibilisations constituent autant d'indicateurs. La prise en charge directe des enfants requiert des moyens que les partenaires seuls ne peuvent satisfaire. Les communautés sont prêtes à poursuivre les efforts engagés, pourvu que l'encadrement se poursuive et que l'Etat, à travers ses structures déconcentrées, réponde présent.

Encadré 4 :

Travail des enfants et développement communautaire : De l'information à l'action !

« On a trop collecté maintenant, il faut agir ! ». Ce crédo comme une boutade lancée par le Préfet de Région, Préfet du Département de Soubré montre à quel point les populations et en premier ressort les autorités administratives ont compris qu'aujourd'hui après plusieurs années d'investigations sur le terrain le moment est venu de passer à l'action.

Quatre situations vécues vont illustrer cet encadré. C'est le cas d'un enfant vulnérable de Grand Zattrry (référé au centre social), celui de l'école primaire de OUPAGUI, des besoins de Zougouzoa et enfin celui de la situation communautaire de Sokozoa.

Cas 1 : Enfant vulnérable à Grand Zattrry

Au delà de la question du travail des enfants, le cas de ce petit enfant handicapé identifié par un de nos agents de collecte et référé au centre social. L'enfant quoique handicapé montre un réel besoin d'aller à l'école. « il pleure chaque année, à la rentrée quand il voit ses petits amis partir à l'école. Malheureusement il lui faut une chaise roulante pour voir son rêve se réaliser » raconte le Sous Préfet de Grand Zattrry Monsieur Dosso Sindou. Le cas a été référé au centre social, qui est lui-même un cas social (voir encadré 2 et figure 5 & 6). Aussi, plusieurs cas d'enfants vulnérables vivent dans de telles situations n'ayant pas d'extraits d'actes de naissance.

Cas 2 : Une école primaire aux abois

L'exemple de ce village est assez bien illustré dans l'encadré 2, figure 3 et 4.

Ce village dispose aujourd'hui après plusieurs années de classes en bambous. Toutefois les plastiques qui sont utilisés en guise de toit ne supportent pas la pression des pluies qui sont légions dans cette région. Les enfants sont exposés aux morsures de serpents et autres insectes venimeux au quotidien (Fig. 9 & 10).

Les villageois ont essayé de construire une école en briques malheureusement, ils disposent de peu de ressources financière et seules les fondations ont pu être confectionnées (Fig. 11 & 12). Le village dispose de facilité en matière d'accès au sable de construction qu'on y trouve à profusion.

Cas 3 : Les besoins du village de Zougouzoa

Ce village a reçu un appui de la coopération allemande et a pu bénéficier d'une école primaire. Toutefois le besoin en classes additionnelles s'est fait ressentir. Les effectifs des classes sont pléthoriques (130 élèves dans une classe de CP1 l'an dernier). De sorte que très rapidement, les villageois ont levé une cotisations appuyées par les cadres du village. Malgré toutes leurs bonnes volontés ils en sont au chainage et les caisses sont vides. (Fig. 13 & 14).

Cas 4 : La situation communautaire de Sokoza

Le village a disposé de trois (3) pompes hydrauliques qui datent des années 1980. Une épidémie de choléra a sévit cette année dans le village. Une petite fille a failli une fois tombé dans le trou béant de l'un des puits à cause du poids de la charge qui a failli la faire chuter n'eut été la célérité des voisins. Le comble est la découverte un jour d'un préservatif usagé dans l'eau. Certains villageois vont donc puiser l'eau au marigot. Ainsi, une petite fille de 9 ans revenant du marigot avec sa « charge lourde » s'est faite piquée par un serpent. Heureusement, évacué dans le village d'à côté elle a pu être sauvée.



Fig 9 : une vue de l'un des puits de Sokozoa, membre du comité villageois avec le chef de canton et l'UOCC



Fig 10 : une vue de l'un des puits de Sokozoa, une fillette puisant de l'eau



Fig 11 : Ecole primaire d'OUPAGUI vue de face



Fig 12: Ecole primaire d'OUPAGUI vue du toit en plastique



Fig 13: une vue des fondations à OUPAGUI



Fig 14: une vue des fondations à OUPAGUI



Fig 15 : une vue des bâtiments en construction à Zougouzoa



Fig 16 : une autre vue des bâtiments en construction à Zougouzoa

Conclusion et Recommandations générales

La mise en œuvre du SOSTECI dans le cadre de l'accord de financement avec l'UNICEF, s'est faite dans quinze (15) localités productrices de cacao. A l'issue de ce processus, 1007 employeurs/utilisateurs et 1911 enfants dont 1156 garçons soit 60.5% et 755 filles soit 39.5% en situation de travail ont été identifiés.

La ventilation des enfants travailleurs selon la branche d'activités met en avant une prééminence de ces derniers dans l'agriculture (71,7%). L'artisanat et le commerce constituent respectivement la seconde (9,6%) et la troisième (9,3%) branche d'activités « employeuse » d'enfants.

Pour ce qui est des employeurs, l'examen des caractéristiques sociodémographiques de ceux-ci révèle qu'ils ont, en moyenne, 42 ans, vivent en majorité, maritalement. En outre, l'analyse des données révèle qu'ils ont un faible niveau d'instruction.

Concernant les raisons de l'embauche des enfants, les employeurs évoquent la volonté de les socialiser et de leur apprendre un métier.

Ces résultats restituent une image assez claire de la nature et de l'ampleur de l'occupation économique des enfants. Ainsi, l'on dispose désormais de données descriptives permettant une meilleure orientation des actions de rémediation.

Cette nouvelle expérience de la mise en œuvre du SOSTECI a permis de relever les leçons apprises suivantes :

- ▶ On note une variation de l'ampleur et de l'incidence du travail des enfants en fonction des périodes de l'année (congés ou vacances scolaires, saison pluvieuse, période de traite des différents produits de rente...). Une collecte de données étendue sur toute l'année permettra de capter ces variations ;
- ▶ La mobilisation communautaire et la sensibilisation des populations cibles favorise leur adhésion au projet et facilite sa mise en œuvre ;
- ▶ le renforcement des capacités des acteurs locaux du SOSTECI (Comités et Unités Opérationnelles) est déterminant pour la mise en œuvre efficiente du système ;
- ▶ le faible niveau d'équipement des structures de prise en charge des enfants victimes limite leur capacité opérationnelle ;
- ▶ l'absence de centres d'accueil spécialisés constitue une difficulté dans la prise en charge efficiente des enfants retirés des pires formes de travail des enfants ;

- ▶ l'existence des plateformes et des comités protection de l'enfant dans les communautés constitue un atout pour la pérennisation des activités du SOSTECI.

Au regard des leçons apprises, nous formulons les recommandations suivantes :

- *A l'endroit du gouvernement de la Côte d'Ivoire*

1. pérenniser et étendre le Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) à l'ensemble du territoire national ;
2. octroyer les ressources conséquentes en vue de renforcer le volet remédiation du système ;
3. réaliser une étude d'impact des actions de lutte contre les PFTE ;
4. accroître les actions de sensibilisation ;
5. définir et mettre en place un dispositif d'accompagnement pour la réalisation des PAC ;
6. redynamiser et construire d'avantage de structures de prise en charge notamment les centres d'accueil et de transit et les équiper ;
7. mettre en place des mécanismes de protection sociale au profit des familles vulnérables.

- **A l'endroit des partenaires de mise en œuvre du SOSTECI**

soutenir la pérennisation et l'extension du SOSTECI à travers le renforcement de leur coopération technique et financière.

ANNEXES

Tableau 1 : Recommandations pour une meilleure prise de conscience des communautés

		Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements										
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Cheff. Tradit.	Cadres, leaders	Associa jeunes	Groupe entrai.	Groupe religieu	Groupe ethnique	Associ. femme	Groupe d'enfts	Organi Agricole	Ensemble
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)	-	1 (9,1%)	1 (9,1%)	-	1 (9,1%)	5(45,4%)
		Application de la loi sur l'école obligatoire	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)	-	1 (9,1%)	-	-	-	3(27,3%)
		Application de la loi sur l'interdiction des PFTE	-	-	-	-	-	-	1 (9,1%)	-	1 (9,1%)	2 (18,2%)
	Grand Zattry	Construction d'écoles et de centres de santé	1 (9,1%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (9,1%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (14,3%)	1 (14,3%)	-	-	1 (14,3%)	-	1 (14,3%)	-	-	4 (57,1%)
		Sanction/Amendement des utilisateurs	1 (14,3%)	1 (14,3%)	-	-	-	-	-	-	-	2 (28,6%)
Grand Zattry	Zoukouzoa	Application de la loi sur l'école obligatoire	-	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	-	-	1 (14,3%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	-	1(16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
		Sanction/Amendement des utilisateurs	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)
		Application de la loi sur l'école obligatoire	-	1(16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
Grand Zattry (suite)	Sokoza	Plus d'implication de la communauté	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)
		Sanction/Amendement des utilisateurs	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Oupoyo	Application de la loi sur l'école obligatoire	-	1(50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	2 (33,3%)	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	4 (66,7%)
	Oupagui	Plus d'implication de la communauté	-	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	-	4 (33,4%)
		Sanction/Amendement des utilisateurs	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	-	-	3 (25,0%)
		Application de la loi sur l'école obligatoire	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	-	3 (25,0%)
		Application de la loi sur l'interdiction des PFTE	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)
Oupoyo	Kangagui	Construction d'écoles et de centres de santé	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	1 (08,3%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (33,3%)	-	-	-	-	-	-	1 (33,3%)	-	2 (66,7%)
	Watté	Construction d'écoles et de centres de santé	-	-	-	-	-	-	-	1 (33,3%)	-	1 (33,3%)
	Moussa	Sensibilisation/Renforcement de capacité	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
San Pedro	Dougou	Application de la loi sur l'école obligatoire	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)

		Construction d'écoles et de centres de santé	-	1 (25,0%)	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	2 (50,0%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (10,0%)	1 (10,0%)	-	-	-	2 (20,0%)	-	-	1(10,0%)	5 (50,0%)
		Application de la loi sur l'école obligatoire	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Plus d'implication de la communauté	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	2 (20,0%)
	Pont Brimé	Construction d'écoles et de centres de santé	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	2 (20,0%)
		Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Fahé	Construction d'écoles et de centres de santé	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Soumahoro	Sensibilisation/Renforcement de capacité	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Gabiadji	Dougou	Sanction/Amendement des utilisateurs	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Tableau 2 : Recommandations pour la pérennisation du système de suivi

		Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements										
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Cheff. Tradit.	Cadres, leaders	Associa jeunes	Groupe entrai.	Groupe religieu	Groupe ethnique	Associ. femme	Groupe d'enfts	Organi Agricole	Ensemble
		Sensibilisation	1 (10,0%)	-	-	2 (20,0%)	-	1 (10,0%)	2 (20,0%)	-	-	6 (60,0%)
	Grand Zattry	Création comités de suivi et de surveillance	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	3 (30,0%)
		Répression	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
		Sensibilisation	-	1 (11,1%)	-	-	1 (11,1%)	-	-	-	-	2 (22,2%)
		Création comités de suivi et de surveillance	-	1 (11,1%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (11,1%)
		Doter les comités de moyens	-	1 (11,1%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (11,1%)
	Zoukouzo a	Organisation de rencontres régulières	-	-	-	-	1 (11,1%)	-	1 (11,1%)	-	-	2 (22,2%)
		Création d'AGR	-	2 (22,2%)	-	-	-	-	1 (11,1%)	-	-	2 (33,3%)
		Création comités de suivi et de surveillance	-	-	1 (16,7%)	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
		Doter les comités de moyens	-	-	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)

Grand Zattry	Sokoza	Installation de panneaux	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)	
		Bien encadre les UO du SOSTECI	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)	
	Oupoyo	Mettre en place une police spécialisée	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)	
		Création comités de suivi et de surveillance	-	-	1 (16,7%)	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)	
	Oupagui	Doter les comités de moyens	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)	
		Encourager les acteurs	1 (16,7%)	-	1	-	-	-	-	-	-	2 (33,3%)	
	Oupoyo	Kangagui	Créer des centres de formations	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	3 (25,0%)
			Regrouper les commerçants en coopératives	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	3 (25,0%)
			Sensibilisation	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)	-	3 (25,0%)
		Création comités de suivi et de surveillance	-	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	-	3 (25,0%)	
Sensibilisation		1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 (50,0%)		
Création comités de suivi et de surveillance		1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)		
Watté		Construction de dispensaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	
		Création comités de suivi et de surveillance	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	2 (50,0%)	
Moussa Dougou		Créer des centres de formations	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	1 (25,0%)	
		Construction de dispensaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	
San Pedro	Pont brimé	Sensibilisation	1 (083%)	1 (083%)	2 (083%)	-	1 (083%)	-	1 (083%)	-	2 (083%)	8 (61,5%)	
		Création comités de suivi et de Surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (083%)	1 (08,3%)	
		Doter les comités de moyens	-	-	-	-	-	-	-	1 (083%)	-	1 (08,3%)	
	Organisation de rencontres régulières	-	-	-	-	-	1 (083%)	-	-	-	1 (08,3%)		
	Construction de dispensaire	1 (083%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)		
	Sensibilisation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)		
	Création comités de suivi et de surveillance	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)		
Gabiadji	Fahé	Sensibilisation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)		
	Soumahoro Dougou	Organisation de rencontres régulières	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)		

Tableau 3 : Recommandations pour les actions spécifiques à mener à l'endroit des enfants

		Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements										
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradition	Cadres, leaders	Associations jeunes	Groupe d'entraide	Groupe religieux	Groupe ethnique	Associ. femmes	Groupe d'enfant	Org. Agricole	Ensemble
Grand zattry		Sensibilisation	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	-	3 (30,0%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Construction de centre de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
		Répression /Sanction/ Amendement	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	2 (20,0%)	-	-	-	4 (40,0%)
Zoukouzoa		Sensibilisation	1 (12,5%)	1 (12,5%)	-	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	3 (37,5%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	1 (12,5%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	1 (12,5%)
		Construction d'écoles et centre de formation	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	1 (12,5%)
		Création de centre de loisirs/jeux	1 (12,5%)	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	2 (25,0%)
Grand Zattry	Sokoza	scolarisation systématique/ école obligatoire	-	-	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	2 (33,3%)
		Etablissements d'extraits	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
		Création de centre de loisirs/jeux	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
Oupoyo		Sensibilisation	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Sensibilisation	1 (14,3%)	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	1 (14,3%)	-	3 (42,9%)
Oupagui		Construction de centre de santé	1 (14,3%)	1 (14,3%)	-	-	-	-	-	-	-	2 (28,6%)
		Construction d'écoles et centre de formation	-	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	-	-	1 (14,3%)
		Aide à la scolarisation, mise en place d'AGR	-	1 (14,3%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (14,3%)
Oupoyo	Kangagui	Sensibilisation	-	-	-	-	1 (07,7%)	1 (07,7%)	1 (07,7%)	2 (15,4%)	-	5 (38,5%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	-	-	-	-	-	-	1 (07,7%)	1 (07,7%)	-	2 (15,4%)

		Aide à la scolarisation, mise en place d'AGR	-	-	-	-	-	1 (07,7%)	-	-	-	1 (07,7%)
		Répression/Sanction/ Amendement	-	-	-	1 (07,7%)	-	-	-	-	-	1 (07,7%)
		Octroie de primes d'incitation	-	-	1 (07,7%)	-	-	-	-	-	-	1 (07,7%)
		Mettre en place un comité de suivi	-	-	1 (07,7%)	1 (07,7%)	1 (07,7%)	-	-	-	-	3 (23,1%)
		sensibilisation	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
	Watté	création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		sensibilisation	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Moussa Dougou	aide à la scolarisation et mise en place d'AGR	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
		sensibilisation	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	2 (20,0%)
		scolarisation systématique/ école obligatoire	1 (10,0%)	1 (10,0%)	-	-	-	-	2 (20,0%)	-	-	4 (40,0%)
		construction de centre de santé	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)
		construction d'écoles et centre de formation	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
		création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
	San Pedro Pont brimé	aide à la scolarisation et mise en place d'AGR	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
		sensibilisation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Fahé	aide à la scolarisation et mise en place d'AGR	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Soumahoro	scolarisation systématique/ école obligatoire	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Gabiadji Dougou	octroie de primes d'incitation	1(50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Tableau 4 : Recommandations pour les actions spécifiques à mener à l'endroit des utilisateurs d'enfants

			Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements									
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradition	Cadres leaders	Associations jeunes	Groupe d'entraide	Groupe religieux	Groupe ethnique	Associations femmes	Groupe d'enfants	Org. Prof Agricole	Ensemble
Grand Zattry		Répression/Sanction/ Amendement	1 (08,3%)	-	-	-	-	2 (16,6%)	-	-	-	3 (25,0%)
		Dénonciation des utilisateurs	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)
		Scolarisation	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	1 (08,3%)
		Création de champs-écoles	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)
		Sensibilisation	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	1 (08,3%)	3 (25,0%)
		Création comité de suivi et de surveillance	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)
		Encourager l'utilisation de main d'œuvre adulte	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)
Zoukouzoa		Etablissement d'extraits	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)
		Répression/Sanctions des utilisateurs	-	1 (14,3%)	-	-	1 (14,3%)	-	1 (14,3%)	-	-	3 (42,8%)
		Dénonciation des utilisateurs	1 (14,3%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (14,3%)
		Sensibilisation	-	1 (14,3%)	-	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	2 (28,6%)
		Aide de l'état à la création d'AGR	1 (14,3%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (14,3%)
		Création de champs-écoles	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)
		Sensibilisation	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
Grand Zattry	Sokoza	Création comité de suivi et de surveillance	-	-	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	2 (33,3%)
		Encourager l'utilisation de main d'œuvre adulte	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)
		Répression/Sanction/ Amendement	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Mise en place un comité de suivi et de surveillance	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Oupoyo	Oupagui	Satisfaction des besoins de l'enfant	-	1 (16,7)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Construction d'écoles et centre de formation	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Création de centre de loisirs/jeux	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Aide à la scolarisation, a la mise en place d'AGR	-	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)
		Répression/Sanction/ Amendement	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Sensibilisation	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	-	2 (16,7%)

		Ecole obligatoire /scolarisation systématique	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	2 (08,3%)	-	7 (58,3%)
		aide à la scolarisation, a la mise en place d'AGR	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)
		Mise en place un comité de suivi et de surveillance	-	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	-	2 (16,7%)
		sensibilisation	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Ecole obligatoire /scolarisation systématique	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Watté	construction d'écoles et centre de formation	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	*	1 (25,0%)
	Moussa	Ecole obligatoire /scolarisation systématique	-	2 (50,0%)	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	3 (75,0%)
	dougou	Satisfaction des besoins de l'enfant	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
		sensibilisation	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	2 (20,0%)
		Ecole obligatoire /scolarisation systématique	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)
		Satisfaction des besoins de l'enfant	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	2 (20,0%)
		construction d'écoles et centre de formation	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	2 (20,0%)
		création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)
	San Pedro	Pont brimé	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	2 (20,0%)
		sensibilisation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Fahé	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Soumahoro	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Gabiadji	dougou	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Tableau 5 : Recommandations pour les actions spécifiques à mener à l'endroit des Parents/Communautés

			Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements									
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradition	Cadres, leaders	Associations jeunes	Groupe d'entraide	Groupe religieux	Groupe ethnique	Associations femmes	Groupe d'enfants	Org Prof Agricole	Ensemble
		Bonnes conditions de vie pour la communauté	-	-	-	-	-	-	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)
		Répression/Sanction/ Application de la loi	1 (9,1%)	-	-	-	-	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)	3 (27,3%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	-	-	-	1 (9,1%)	-	1 (9,1%)	-	-	-	3 (27,3%)
Grand Zattry	Grand Zattry	Bonne éducation/Bon suivi des enfants	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)	-	-	-	-	1 (9,1%)	3 (27,3%)

		Création d'AGR/Soutien a la communauté	-	-	-	-	-	-	1 (9,1%)	-	-	1 (9,1%)
		Bonnes conditions de vie pour la communauté	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
		Bonne éducation/Bon suivi des enfants	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
		Création d'AGR/Soutien à la communauté	-	1 (12,5%)	-	-	1 (12,5%)	-	1 (12,5%)	-	-	3 (37,5%)
		Mise en place de projets de développement	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
	Zoukouzoa	Création de groupes d'entraides/coopératives	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	1 (12,5%)	-	-	2 (25,0%)
		Création d'école, de centres de métier ou d'alphabét.	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
Grand Zattry (suite)		Equiperment en machines et en produits phytos	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)
	Sokoza	Création de champs écoles	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)
		Surveillance des frontières	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Oupoyo	Bonnes conditions de vie pour la communauté	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	1 (20,0%)	-	-	-	1 (20,0%)	-	-	-	-	1 (20,0%)
		Création d'AGR/Soutien à la communauté	-	-	1 (20,0%)	-	1 (20,0%)	-	-	-	-	2 (40,0%)
		Dénonciation des auteurs	1 (20,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (20,0%)
	Oupoyo	Aide au repiquage des plants/ plantations nouvelles	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1 (20,0%)
		Bonnes conditions de vie pour la communauté	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	2 (20,0%)
		Création d'AGR/Soutien à la communauté	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Mise en place de projets de développement	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Création d'école, de centres de métier ou d'alphabét	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	-	3 (30,0%)
		Rencontres régulières/réunions hebdomadaires	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)
	Kangagui	Mobilisations de ressources internes/ de cotisation	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Bonnes conditions de vie pour la communauté	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Mise en place de projets de développement	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Création de centre de loisirs/jeux	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
	Watté	Création d'école, de centres de métier ou d'alphabét	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		Répression/Sanction/ Application de la loi	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	2 (50,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Moussa dougou	Création de groupes d'entraides/coopératives	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Bonnes conditions de vie pour la communauté	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	1 (10,0%)	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	4 (40,0%)
San Pedro	Pont brimé	Bonne éducation/Bon suivi des enfants	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)

	Mise en place de projets de développement	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
	Création de champs écoles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
	Assistance aux enfants victimes	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)
	Aide à la scolarisation	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
	Sensibilisation de tous les acteurs	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Bonne éducation/Bon suivi des enfants	2 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 (50,0%)
Fahé	Création de champs écoles	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
Soumahoro	Assistance aux enfants victimes	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Gabiadji	dougou Mise en place de projets de développement	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Tableau 6 : Recommandations sur la nature des moyens à mobiliser pour le comité

		Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements										
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradition	Cadres, leaders	Associat. jeunes	Groupe d'entrai.	Groupe religieu.	Groupe ethnique.	Associ. femmes	Groupe d'enfant	Org. Prof Agricole	Ensemble
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	2 (16,7%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)
		Moyens financiers et matériels	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	2 (16,7%)	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	6 (50,0%)
		Création de cadres d'échange et de concertation	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)
Grand Zattry	Grand Zattry	Création d'infrastructures scolaires	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)
		Réalisation d'AGR pour la communauté	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	1 (08,3%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	-	1 (07,1%)	-	-	1 (07,1%)	-	1 (07,1%)	-	-	3 (21,3%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (07,1%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (07,1%)
		Création de cadres d'échange et de concertation	1 (07,1%)	-	-	-	-	-	1 (07,1%)	-	-	2 (14,2%)
		Moyens de communication aux comités et aux UO	-	-	1 (07,1%)	-	1 (07,1%)	-	1 (07,1%)	-	-	3 (21,3%)
	Zoukouzoa	Moyens financiers et matériel/vives	-	1 (07,1%)	1 (07,1%)	-	2 (14,2%)	-	1 (07,1%)	-	-	5 (35,7%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)
Grand Zattry	Sokoza	Moyens financiers et matériel/vives	-	1 (16,7%)	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	2 (33,3%)

		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Oupoyo	Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (16,7%)	1 (16,7%)	-	-	1	-	-	-	3 (50,0%)
	Oupagui	Réalisation d'AGR pour la communauté	-	1 (16,7%)	-	-	1	-	-	-	2 (33,3%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	-	-	-	-	1 (07,7%)	1 (07,7%)	1 (07,7%)	2 (15,4%)	5 (38,5%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	-	-	-	1 (07,7%)	-	-	-	-	1 (07,7%)
		Moyens financiers et matériels	-	-	-	-	-	1 (07,7%)	-	-	1 (07,7%)
		Création de cadres d'échange et de concertation	-	-	1 (07,7%)	-	1 (07,7%)	-	-	-	2 (15,4%)
		Moyens financiers et matériel/vives	-	-	-	1 (07,7%)	-	-	-	1 (07,7%)	2 (15,4%)
Oupoyo	Kangagui	Initiation de cotisations	-	-	1 (07,7%)	-	-	1 (07,7%)	-	-	2 (15,4%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Moyens financiers et matériels	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Watté	Création d'infrastructures scolaires	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Formation des jeunes	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	1 (25,0%)
	Moussa dougou	Création de groupes / association	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	1 (25,0%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)
		Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	2 (20,0%)
		Formation des jeunes	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	1 (10,0%)
		Création de groupes / association	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Sensibilisation de tous les acteurs	-	1	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Moyens de communication aux comités et aux UO	-	1	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
San Pedro	Pont brimé	Moyens financiers et matériel/vives	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Création de cadres d'échange et de concertation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Fahé	Moyens de déplacement aux comités et aux UO	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
Gabiadji	Soumahoro dougou	Moyens financiers aux comités et aux UO	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)

Tableau 7 : Répartition des recommandations la manière de mobiliser moyens à mobiliser pour le comité

			Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements									
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradition	Cadres leaders	Association jeunes	Groupe d'entraide	Groupe religieux	Groupe ethnique	Association femmes	Groupe d'enfant	Org. Pro Agricole	Ensemble
		Appui de l'état	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	2 (20,0%)
		Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Appui des ONG	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	2 (20,0%)
Grand Zattry		Cotisations internes	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	4 (40,0%)
		Plaidoirie	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	1 (12,5%)	1 (12,5%)	-	-	1 (12,5%)	-	1 (12,5%)	-	-	4 (50,0%)
		Cotisations internes	1 (12,5%)	-	-	-	1 (12,5%)	-	1 (12,5%)	-	-	3 (37,5%)
	Zoukouzoa	Création de ferme avicole, d'AGR	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
Grand Zattry	Sokoza	Appui de l'état	-	-	1 (16,7%)	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
		Appui des ONG	-	-	1 (16,7%)	-	-	2 (33,3%)	-	-	-	3 (50,0%)
	Oupoyo	Appui de l'état	-	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Cotisations internes	-	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Appui de l'état	-	1 (16,7%)	1 (16,7%)	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	3 (50,0%)
		Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Cotisations internes	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	1 (16,7%)
	Oupagui	Création de ferme avicole, d'AGR	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
		Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	4 (33,3%)
		Cotisations internes	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	4 (33,3%)
Oupoyo	Kangagui	Regroupement en association	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	4 (33,3%)
		Appui de l'état	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
San Pedro	Watté	Appui des ONG	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)

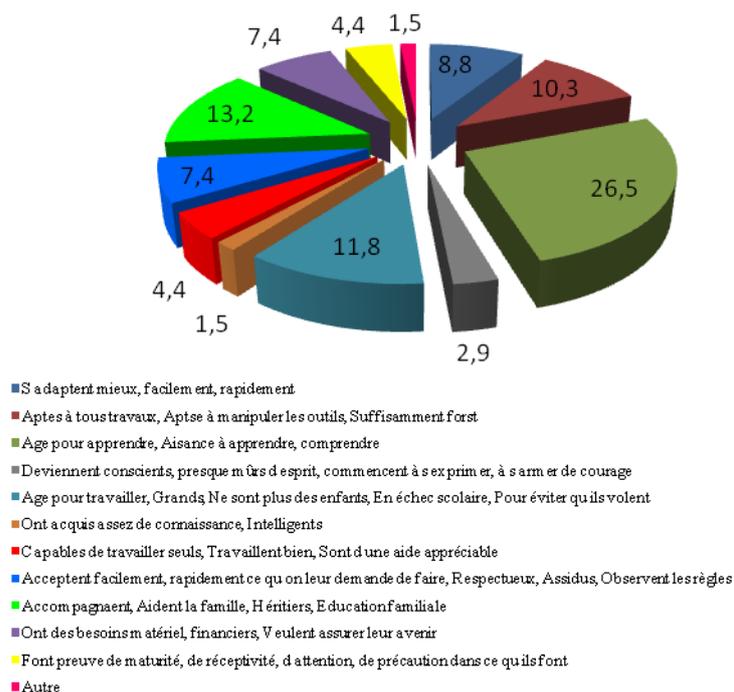
	Création de ferme avicole, d'AGR	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
	Appui de l'état	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)
	Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)
Moussa dougou	Appui des ONG	1 (16,7%)	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	2 (33,3%)
	Création de ferme avicole, d'AGR	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	1 (16,7%)
	Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	3 (30,0%)
	Appui des ONG	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	2 (20,0%)
	Cotisations internes	1 (10,0%)	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	4 (40,0%)
Pont brimé	Création de ferme avicole, d'AGR	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)
	Appui de l'état	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Fahé	Appui des ONG	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Appui des partenaires (publics, privés, Bailleurs)	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Gabiadji	Soumahoro dougou	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Cotisations internes	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Tableau 8 : Recommandations sur les projets à mettre en œuvre au niveau de la communauté

			Groupes d'acteurs des communautés interviewés sur l'ensemble des deux départements											
Sous Préfectures	Localités	Recommandations formulées	Chefferie Tradit.	Cadres, leaders	Associa jeunes	Groupe entrai.	Groupe religieu	Groupe ethnique.	Associ. femme	Groupe d'enfts	Org.Pro fAgricole	Ensemble		
Grand Zattry		Appui à la scolarisation	-	1 (09,1%)	-	-	-	-	1 (09,1%)	-	-	2 (18,2%)		
		Appui pour une bonne éducation aux enfants	1 (09,1%)	-	-	1 (09,1%)	-	-	-	-	-	1 (10,0%)		
		Sensibilisation des acteurs	-	2 (18,2%)	-	-	-	-	-	1 (09,1%)	-	-	3 (27,3%)	
		Mise en place de plantations communautaires	-	1 (09,1%)	-	1 (09,1%)	-	1 (09,1%)	-	-	-	-	3 (27,3%)	
		Elevages et activités commerciales	1 (09,1%)	-	-	-	-	1 (09,1%)	-	-	-	-	2(18,2%)	
	Zoukouzoa		Sensibilisation des acteurs	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (12,5%)	
			Mise en place de plantations communautaires	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	2 (25,0%)	
			Elevages et activités commerciales	1 (12,5%)	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	3 (37,5%)
			Regroupement en coopératives, groupes d'entraides	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
			Appui à la réalisation d'AGR	-	-	-	-	1 (12,5%)	-	-	-	-	-	1 (12,5%)
Grand Zattry	Sokoza	Regroupement en coopératives ,groupes d'entraides	-	1 (14,3%)	-	-	-	2 (28,6%)	-	-	-	3 (42,8%)		
		Appui à la réalisation d'AGR	-	1 (14,3%)	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	-	2 (28,6%)		
		Mise en place de projet de développement	-	1 (14,3%)	-	-	-	1 (14,3%)	-	-	-	2 (28,6%)		
		Construction d'infrastructures scolaires	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)	
Oupoyo		Mise en place de projet de développement	-	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)		
		Mise en place de plantations communautaires	-	-	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	1 (16,7%)		
Oupagui		Elevages et activités commerciales	-	1 (16,7%)	-	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	2 (33,3%)		
		Construction d'infrastructures scolaires	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)		
		Mise en place de projet de développement	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)		
		Appui à la réalisation de pépinière, de maraichères	-	1 (16,7%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (16,7%)	
		Mise en place de plantations communautaires	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	
		Elevages et activités commerciales	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	
		Regroupement en en groupes d'entraides	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	-	2 (16,7%)	
		Appui à la réalisation d'AGR	-	-	-	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	-	3 (25,0%)		
		Construction d'infrastructures scolaires	-	1 (08,3%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)		
		Mise en place de projet de développement	-	-	-	1 (08,3%)	-	1 (08,3%)	1 (08,3%)	-	-	3 (25,0%)		
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

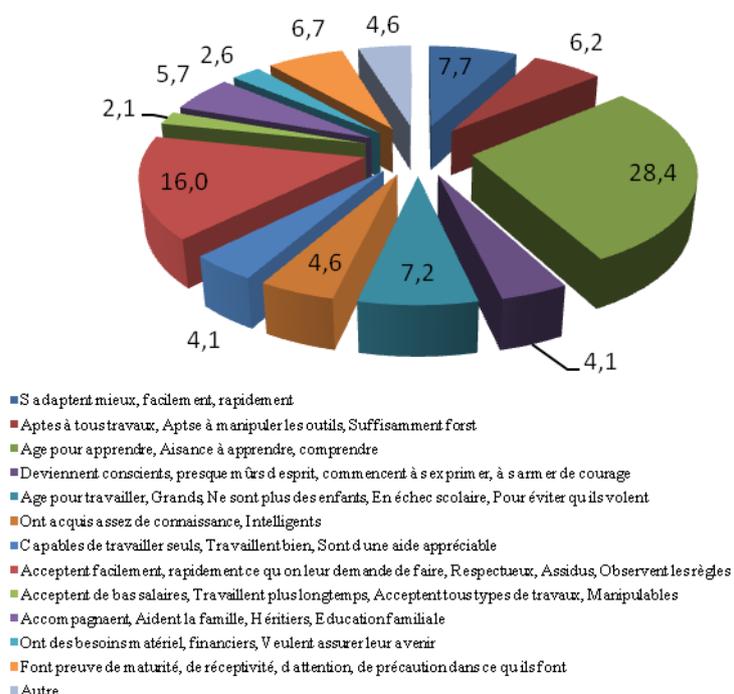
Oupoyo	Kangagui	Appui à la réalisation de pépinière, de maraichères	-	-	-	-	-	-	1 (08,3%)	-	-	1 (08,3%)
		Appui à la scolarisation	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	1 (25,0%)
		Sensibilisation des acteurs	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
	watté	Appui à la réalisation d'AGR	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	2 (50,0%)
		Sensibilisation des acteurs	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Mise en place de plantations communautaires	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
	Moussa	Regroupement en en groupes d'entraides	-	-	-	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	1 (25,0%)
San Pedro	dougou	Construction d'infrastructures scolaires	-	1 (25,0%)	-	-	-	-	-	-	-	1 (25,0%)
		Mise en place de plantations communautaires	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Regroupement en en groupes d'entraides	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Appui à la réalisation d'AGR	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)	-	-	1 (10,0%)
		Construction d'infrastructures scolaires	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	-	-	-	1 (10,0%)	3 (30,0%)
San Pedro (suite)		Mise en place de projet de développement	1 (10,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (10,0%)
	Pont brimé	Construction d'infrastructures sanitaires	-	-	1 (10,0%)	-	1 (10,0%)	-	-	-	-	1 (10,0%)
		Appui à la scolarisation	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
	Fahé	Appui à la réalisation d'AGR	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
		Sensibilisation des acteurs	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)
Gabiadji	Soumahoro dougou	Mise en place de projet de développement	1 (50,0%)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (50,0%)

Graphique 1: Motifs au recours aux enfants avant l'âge de 10 ans



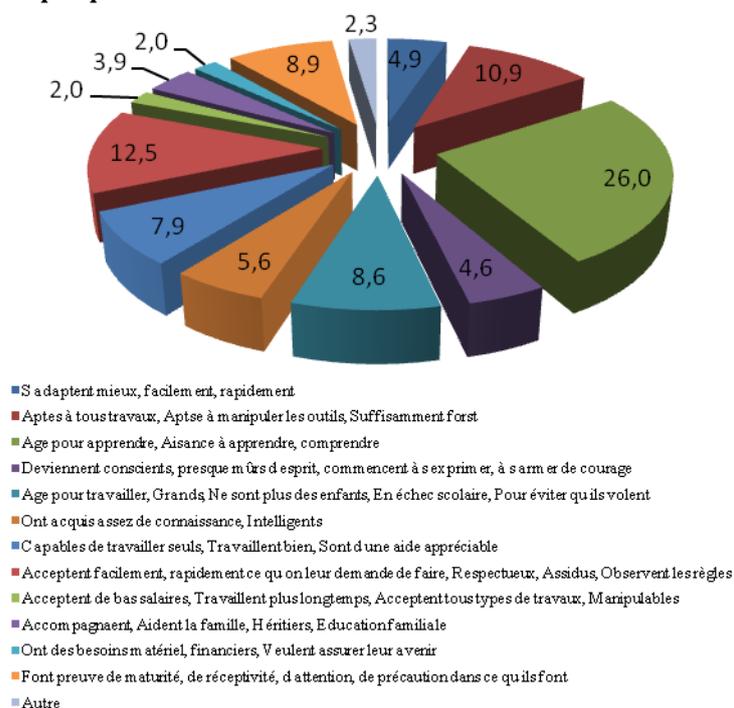
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Graphique 2: Motifs au recours aux enfants entre 10-13 ans



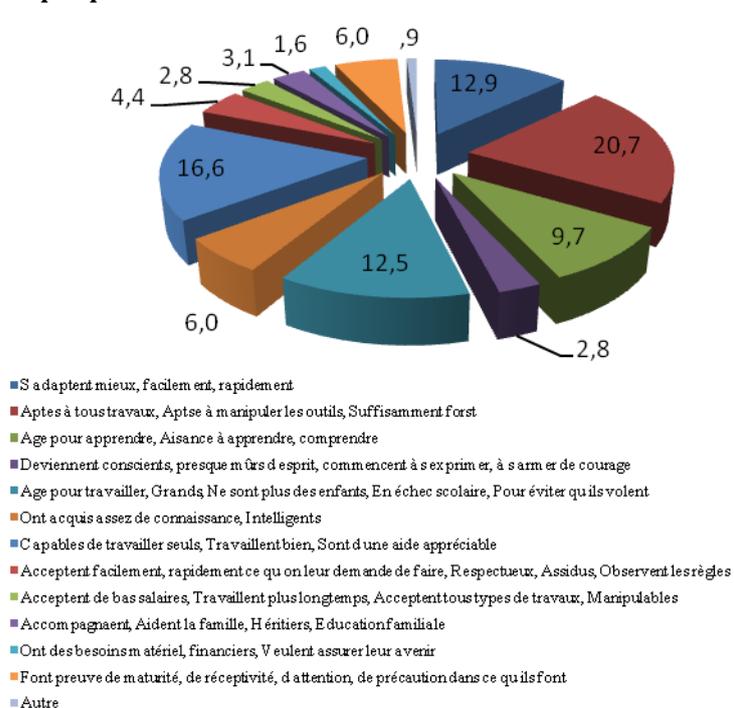
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Graphique 3: Motifs au recours aux enfants entre 14-15 ans



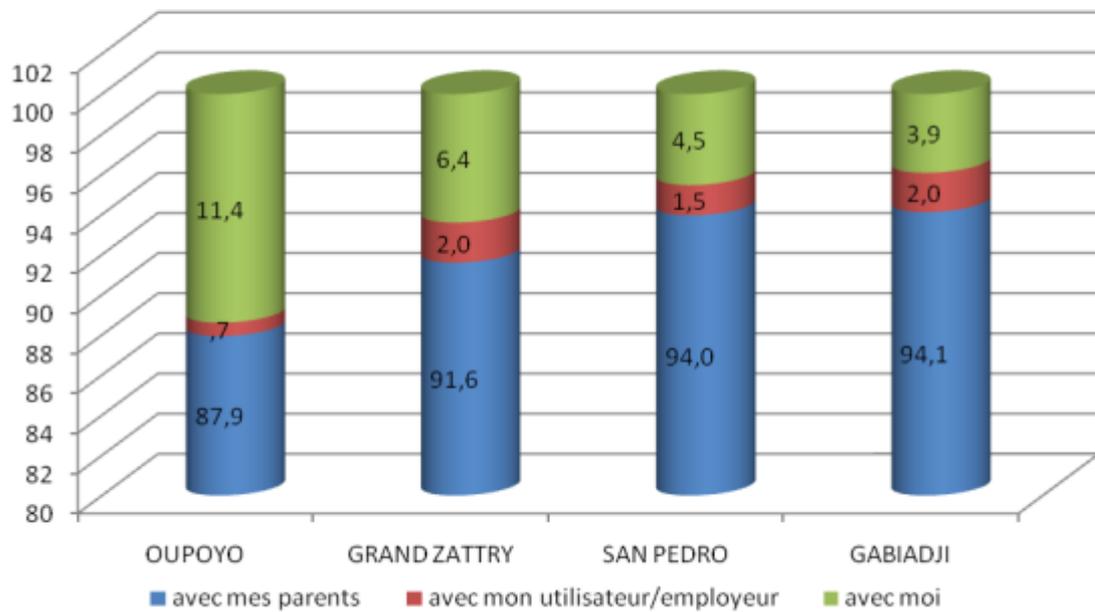
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Graphique 4: Motifs au recours aux enfants entre 15-16 ans



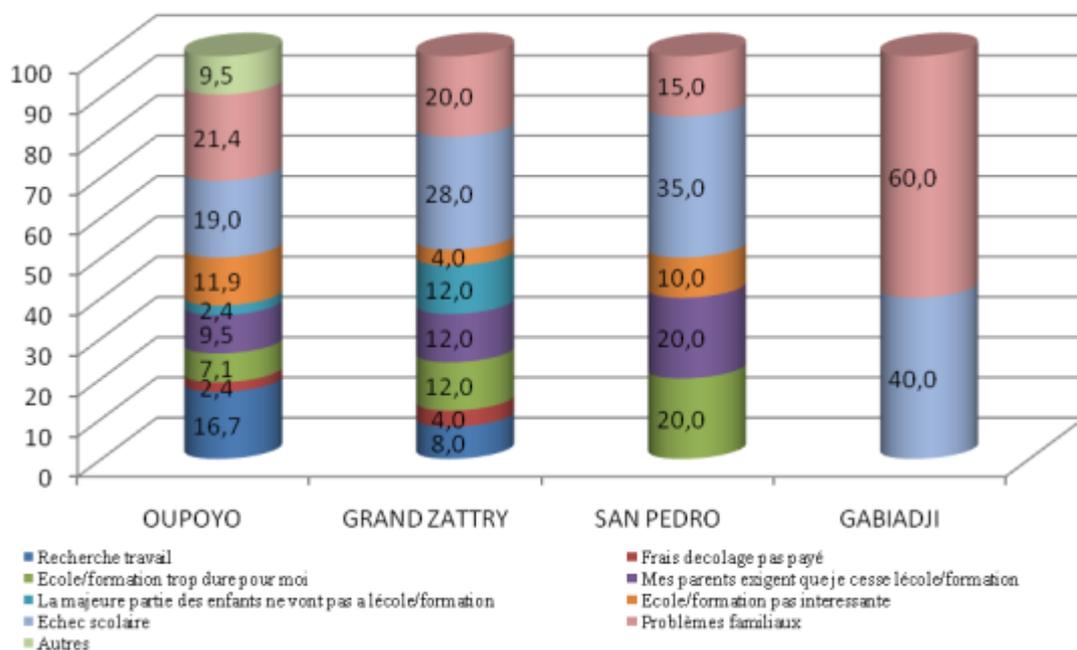
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 4

Graphique 5: Répartition des enfants travailleurs possédant un extrait selon la personne qui le détient et la Sous-préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Graphique 6: Troisième motif de déscolarisation des enfants travailleurs selon la Sous-préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Tableau 9 : Répartition des enfants travailleurs scolarisés selon la classe fréquentée et la Sous-préfecture

	OUPOYO		GRAND ZATTRY		SAN PEDRO		GABIADJI	
	N	%	N	%	N	%	N	%
CP1	7	1,6	12	6,5	24	7,5	-	-
CP2	28	6,5	21	11,4	23	7,2	2	6,7
CE1	47	10,9	32	17,3	45	14,2	3	10,0
CE2	59	13,7	34	18,4	46	14,5	6	20,0
CM1	69	16,0	30	16,2	33	10,4	3	10,0
CM2	84	19,5	18	9,7	59	18,6	5	16,7
6 ^{ème}	58	13,5	16	8,6	32	10,1	3	10,0
5 ^{ème}	25	5,8	10	5,4	22	6,9	5	16,7
4 ^{ème}	25	5,8	5	2,7	21	6,6	1	3,3
3 ^{ème}	23	5,3	5	2,7	11	3,5	1	3,3
2 ^{nde}	5	1,2	1	0,5	1	0,3		
2 ^{nde} prof.1	-	-	-	-	-	-	1	3,3
2 ^{nde} prof.4	-	-	-	-	1	0,3	-	-
1 ^{ère}	-	-	1	0,5	-	-	-	-
Ensemble	430	100,0	185	100,0	318	100,0	30	100,0

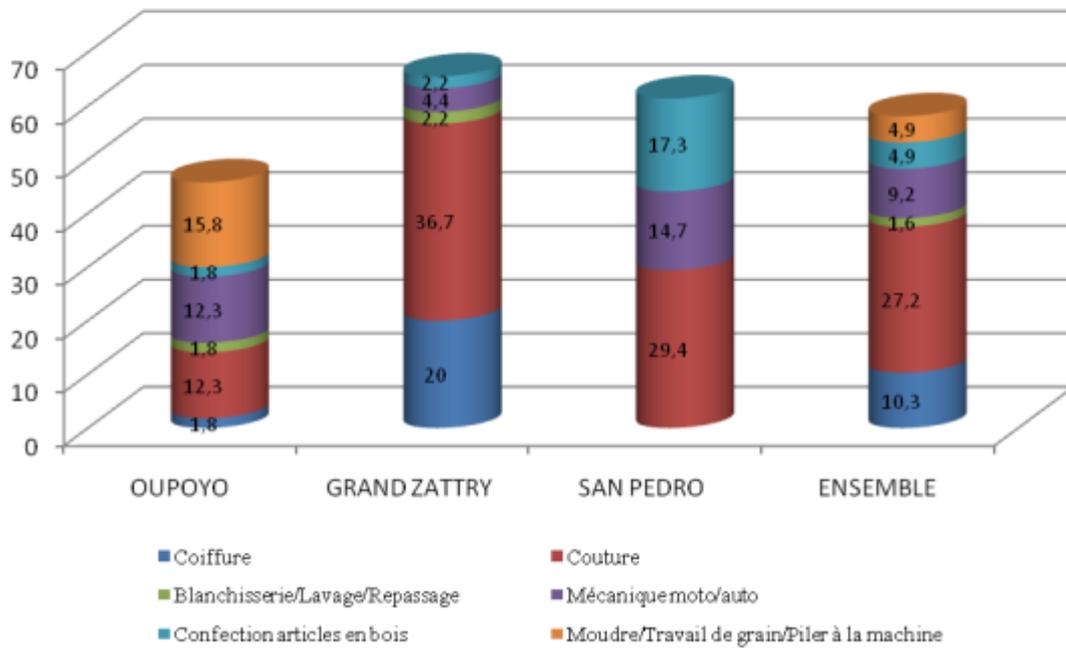
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Tableau 10 : Répartition des enfants travailleurs déscolarisés selon la dernière classe achevée et la Sous-préfecture

	OUPOYO		GRAND ZATTRY		SAN PEDRO		GABIADJI	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Maternelle	3	2,0	2	2,2	3	2,9	-	-
CP1	8	5,4	5	5,4	12	11,4	-	-
CP2	15	10,2	11	12,0	8	7,6	4	15,4
CE1	25	17,0	12	13,0	27	25,7	6	23,1
CE2	30	20,4	16	17,4	17	16,2	9	34,6
CM1	19	12,9	27	29,3	22	21,0	3	11,5
CM2	21	14,3	14	15,2	11	10,5	2	7,7
6 ^{ème}	13	8,8	3	3,3	1	1,0	1	3,8
5 ^{ème}	5	3,4	1	1,1	2	1,9	-	-
4 ^{ème}	4	2,7	1	1,1	2	1,9	1	3,8
3 ^{ème}	4	2,7	-	-	-	-	-	-
Total	147	100,0	92	100,0	105	100,0	26	100,0

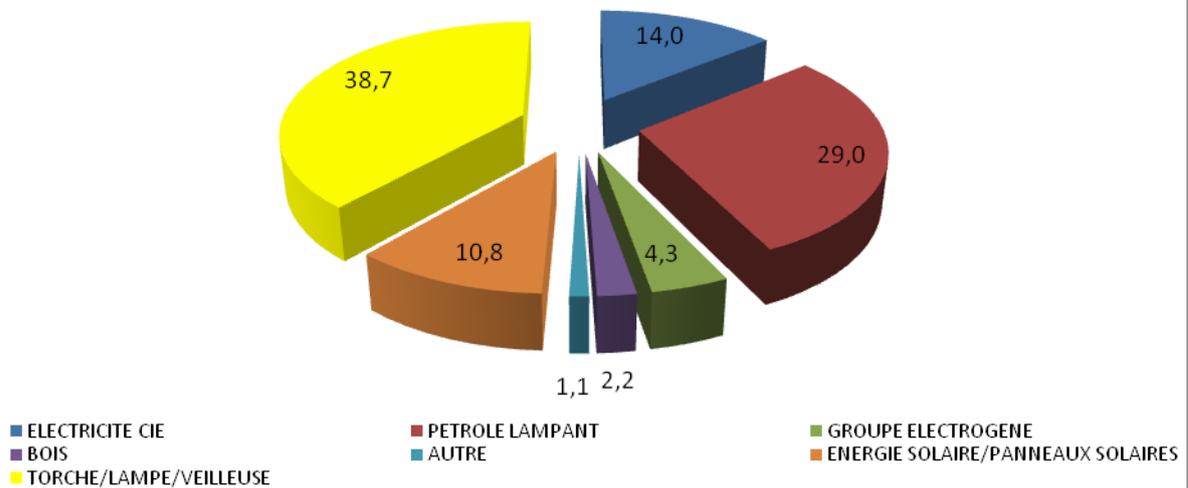
Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Graphique 7: Enfants effectuant d'autres types de tâches dans l'artisanat selon la Sous-préfecture



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

Graphique 8: Principale source d'éclairage des ménages employeurs d'enfants travailleurs domestiques



Source : SOSTECI-UNICEF, Module 5

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages :

RCI, 2014, Dr NGUETTIA Martin, AMANI MICHEL, GBANA G. ALEXIS, KONE K. SIAKA, MLAN Ferdinand et Al. Rapport de la mise en œuvre de la phase pilote du Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI)

RCI, 2013, AMANI MICHEL, GBANA G. ALEXIS, KONE K. SIAKA, MISSA A. Célestin et Al. Document Cadre du Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

RCI, 2013, AMANI MICHEL, GBANA G. ALEXIS, KONE K. SIAKA, MISSA A. Célestin et Al.

Manuel des unités opérationnelles dans le cadre Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

RCI, 2013, AMANI MICHEL, GBANA G. ALEXIS, KONE K. SIAKA, MISSA A. Célestin et Al.

Guide des comités dans le cadre Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

RCI, BIT, AGEPE, 2014, CHRISTIAN TAPE, GBANA G. GNALY, KONE K. SIAKA, KOUAME MARTIAL, SAMASSI DAOUDA, et Al.

Rapport descriptif sur le travail des enfants à partir de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETE)

INS, 2010, AMANI MICHEL et KONE K. SIAKA

Le travail des enfants en Côte d'Ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008

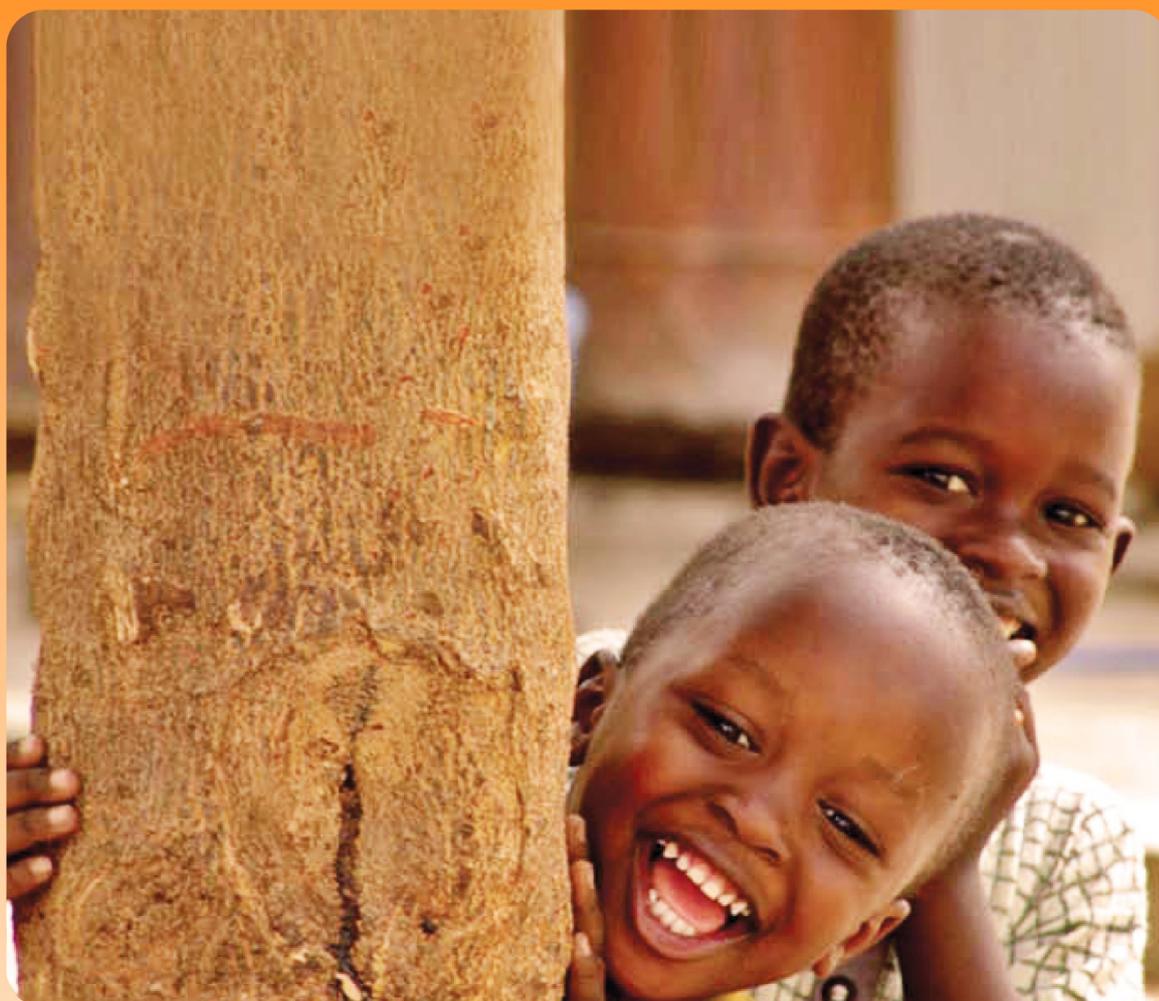
RCI, INS, SIMPOC (BIT), 2010, AMANI MICHEL, GBANA G. ALEXIS, KONE K. SIAKA, TANO A. OLIVIER, et Al.

Rapport d'Analyse de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants 2005 (ENTE)

Liens internet :

www.sosteci.ci/application2 (site protégé accessible par accréditation)

www.ilo.org/fr



TOUS ENSEMBLE CONTRE LES PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS (DLTE)

Tél : (225) 20 21 01 57